هكذا من الأصل

LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires



Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13598 – 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – DIMANCHE 16-LUNDI 17 OCTOBRE 1988

Réalisme portugais

Après plus de six mois de tractations, les deux principaux partis politiques portugais sont parvenus vendredi 14 octobre a un accord sur une révision constitutionnelle qui trace définitivement une croix sur la période agitée qu'a connue le Portugal après la révolution des œillets de 1974. Sonnant le glas des espoirs caressés par une partie de la gauche d'inventer une voie portugaise vers le socialisme, cette révision marque la volonté du Portugal de s'ancrer définitivement dans la réalité européenne.

Le nouveau texte, qui sera bientôt déposé devant le Parlement, a été paraphé par le premier ministre, M. Caraco Silva, président du Parti social-démocrate, et par M. Victor Constancio, secrétaire général du Parti socialiste. Ces deux formations disposent à elles seules de la majorité des deux tiers des sièges nécessaire pour son adoption.

Concrètement, cet accord permettra à M. Silva d'avoir les mains libres pour engager son programme de réformes économiques. Dans ses dispositions encore en vigueur, la Constitution de 1976 prévoyait notamment l'irréversibilité des nationalisations, l'interdiction des lock-out, le contrôle des commissions ouvrières sur la gestion des entreprises, l'expropriation des grands domaines agricoles du Sud.

Dès la publication du texte, les entreprises nationalisées en 1974 et en 1975 pourront être rendues au secteur privé par un simple vote à la majorité. Le principe du monopole de l'Etat sur la télévision sera également aboli. Il est prévu de mettre en place une Haute Autorité de l'audiovisuel de treize membres, qui aura la responsabilité d'autoriser de nouvelles chaînes privées.

Les socialistes, qui disposent d'une minorité de blocage au Parlement, ont obtenu un certain nombre de garanties concernant notamment le système électoral. Prêtant à M. Caraco Silva l'intention d'instaurer un mode de scrutin majoritaire, qui aurait assuré pendant longtemps, compte tenu du poids du Parti communiste, la prééminence de son parti, ils exigeaient et ont obtenu que toute modification de la législation électorale soit liée à un vote à la majorité des deux tiers.

Malgré une opposition de principe des communistes, la nécessité d'une refonte de la Constitution faisait sur le fond l'objet d'un consensus dans les milieux politiques. L'initiative de la première réforme, qui avait retiré aux militaires le pouvoir de contrôle sur la jeune démocratie, était d'ailleurs revenue en 1982 à l'actuel président de la République, le socialiste Mario Soares. Même s'ils ne sont pas toujours d'accord avec le premier ministre sur la manière de procéder, les socialistes sont parfaitement conscients de la nécessité de moderniser l'économie portugaise pour préparer le pays à l'échéance de 1993.

Retour au calme après les émeutes

Les islamistes d'Alger dénoncent les «inégalités sociales»

Confirmant l'apaisement des esprits, la reprise des cours a eu lieu sans incidents le samedi 15 octobre à Alger, après une interruption de dix jours. Vendredi, les islamistes n'ont pas voulu relancer l'agitation à la sortie des mosquées.

Mais, à Alger, un de leurs chefs a précisé leurs exigences et a dénoncé les inégalités sociales. A Bab-el-Oued, l'imam Ali Belhadj a critiqué l'Etat qui « endort la population en remplissant les magasins ».

ALGER
de notre correspondant

La parenthèse ouverte mercredi 5 octobre est refermée. Les enfants avaient pris la rue. Ils y sont à nouveau. Cette fois, sur le chemin de l'école. Après dix jours d'interruption pour cause d'émeutes et d'état de siège, les établissements scolaires de la wilaya d'Alger ont rouvert leurs portes. Les élèves étaient des milliers samedi matin, blouse sur le dos, à bondir d'un trottoir à l'autre, contraignant les automobilistes à jouer simultanément de la pédale de frein et de l'avertisseur. Le samedi est le premier jour ouvrable de la semaine en Algérie où le jour de repos hebdomadaire, comme dans de nombreux pays islamique, est le vendredi, que les plus dévots consacrent à la prière.

Ils étaient peut-être 4 000 à Bab-el-Oued pour écouter l'imam intégriste Ali Belhadj, qui jouit d'une grande réputation. La mosquée Al Sunna (la tradition), bâtiment en éternelle construction, est inachevée (1).

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(Lire la suite page 3.)

(1) Pour ne pas tomber sous la coupe du ministère des affaires religieuses, une fois terminées, comme le veut la loi, un grand nombre de mosquées conservent indéfiniment un aspect inachevé, garant d'indépendance.

Les revendications salariales dans la fonction publique

• Le gouvernement renonce à un plan de rigueur • Les syndicats décident une semaine d'action

Les conflits sociaux risquent de se développer dans la semaine du 17 au 22 octobre. La CGT organise une journée nationale d'action le 18 octobre. Les six fédérations de fonctionnaires ont appelé à cesser le travail le 20 octobre. La coordination des infirmières devait se prononcer samedi sur la suite du mouvement (lire page 18). *Fort d'une croissance soutenue, le gouvernement, tout en maintenant sa fermeté sur les salaires, renonce pour l'instant à de nouvelles mesures de rigueur.*

La passe difficile que traverse actuellement le gouvernement va probablement l'amener à changer d'attitude.

La position du premier ministre est apparemment sans ambiguïté : des hausses de salaires ne seront accordées que dans les cas flagrants d'injustice, mais, dans l'ensemble, la situation de l'économie française est encore trop fragile pour pouvoir supporter une hausse générale du pouvoir d'achat.

Les infirmières, dont les rémunérations et les conditions de travail sont notoirement insuffisantes, ont donc vu leurs revendications satisfaites, partiellement tout au moins. Les autres professions du secteur public devraient, au contraire, trouver porte close, malgré les grèves qui vont avoir lieu.

La logique de la rigueur est jusque-là respectée. Elle est issue d'une ligne de conduite arrêtée en 1982-1983 par MM. Mauroy et Delors et qui, jusqu'à présent, *grosso modo*, a été suivie. La meilleure preuve en est le constat qui a été fait par le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC), organisme officiel chargé de suivre l'évolution des revenus.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 15.)

Les facéties du ministre délégué chargé du budget

Michel Charasse le Gaulois

M. Juppé, secrétaire général du RPR, a demandé vendredi 14 octobre la démission de M. Charasse, ministre du budget, que M. Léotard, secrétaire général du PR, compare au Père Ubu. L'un et l'autre accusent M. Charasse d'utiliser l'administration fiscale pour régler des comptes personnels. M. Charasse s'est défendu, vendredi à TF 1, d'avoir menacé de contrôles fiscaux les journalistes de la Cinq à la suite d'un incident qui l'a opposé à cette chaîne de télévision.

par Jean-Yves Lhomeau



« Ils sont rouges et tout couperosés. Ils mangent, ils boivent. Ils sont gais. Ce sont mes amis ». Gourmand, le regard de François Mitterrand s'allume à l'évocation de ses amis auvergnats. Il y a de quoi. Le président de la République leur rend visite une fois l'an, au moins, sur les rives du lac Chauvet, au fond du Puy-de-Dôme, où les vieux de la vieille, Joseph Planeix, soixante-treize ans, et Arsène Boulay, soixante-dix-huit ans, dit *« l'Arsène »*, organisent tout exprès pour lui une partie de pêche prétexte à force ripailles. Michel Charasse en est chaque fois.

A l'origine des temps, ils étaient trois, baptisés (au champagne) les *« mousquetaires d'Auvergne »* : l'Arsène, Joseph et Fernand. Fines lames, fines gaules et gachettes, fines gueules et grands gosiers. Ils ne sont plus que deux. Fernand Sauzedde, que Joseph et Arsène ont veillé jusqu'à ce qu'il franchisse la ligne de leur cercle magique d'immortalité, est mort, il y a trois ans. Ces gens-là ont un passé glorieux, tenu discret. Ils ne le sortent de l'ombre que pour mieux parler de Michel Charasse, leur commun *« gamin »*.

D'origines modestes (Fernand était artisan coutelier, Joseph et Arsène sont allés en classe professionnelle avec *« les meilleurs du canton »* parce que les vieux maîtres d'école de la République laïque, avaient convaincu leurs parents de pousser un peu leurs études), militants des Jeunesses socialistes dans les années trente, ils sont entrés en résistance pendant l'occupation allemande.

(Lire la suite page 8.)

De Napoléon à Malhuret. L'évolution de notre code civil.



En librairie le 14 octobre 1988
55F.

GF - Flammarion

Les bagarres autour du film de Scorsese

Commandos de l'inquisition

Les musclés de la « conviction » ont encore frappé, vendredi soir, à Lyon. Défendre l'image du Christ, « coups de poing américains » à l'appui, relève plus clairement de la délinquance que de la foi, du code pénal que de l'Evangile. A moins qu'il faille considérer cette foi comme indépendante du message évangélique où, qu'on le sache, le recours à la force et à la contrainte est présenté comme ayant été exercé contre le Christ, et non par lui.

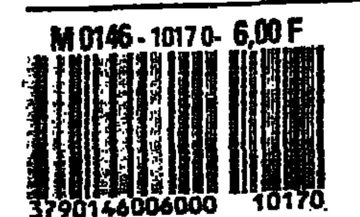
Les nostalgiques de la chrétienté bottée, les maniaques de l'inquisition au ras du trottoir, n'ont que faire de la tolérance, par définition. Et peut-être même par une pathologie de l'esprit.

On ne répétera pourtant jamais assez que la liberté de création et d'expression implique, en l'occurrence, la liberté de voir ou de ne pas voir le film de Scorsese. De même est-on libre, dans ce pays, de lire ou de ne pas lire les libelles intégristes, d'assister ou pas aux meetings de Jean-Marie Le Pen, etc. La liberté englobe aussi celle de protester, si l'on y tient, contre la vision humaine — trop humaine ? — du Christ donnée par le film, mais pas au-delà d'une expression de ce sentiment.

Les commandos des files d'attente prennent rang dans la cohorte des égarés de la certitude dont les méfaits jalonnent l'histoire comme un sinistre fil noir. Il appartient à ceux qui, en conscience, ont protesté contre le contenu du film, de protester maintenant, aussi haut et aussi fort, contre les entraves délictuelles à sa diffusion.

Br. F.

(Lire nos informations page 9.)


M 0146 - 1017 0 - 6,00 F
3790146006000 10170

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

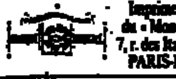
Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms
et index du Monde au (1) 42-47-99-61.



Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER :
Par voie aérienne
tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
3615 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN
D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BADMQ 88

Il y a deux cents ans

L'abbé Grégoire, « régénérateur » des juifs

EN 1785, la Société royale des sciences et des arts de Metz avait proposé un concours sur *« le pressoir le plus utile et le moins encombrant »*. En 1786, elle demandait aux auteurs de dire comment *« assurer la conservation des bâtards et en retirer une plus grande utilité pour l'Etat »*. Le sujet prévu pour 1787 change quelque peu. Il s'agit cette fois de répondre à la question suivante : *« Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France ? »* Neuf concurrents se trouvent en présence, dont l'abbé Grégoire, qui fera partie, en 1788, des cinq finalistes, une fois le concours repoussé afin que les candidats puissent revoir et améliorer leur mémoire.

Le 25 août 1788, il y a deux cents ans, le résultat tant attendu est enfin proclamé : Thiery, avocat à Nancy, Zalkind Hourwitz qui signe *« juif polonais »*, et enfin l'abbé Grégoire sont tous trois proclamés vainqueurs. Fidèle à la cause de l'émancipation des juifs en faveur de laquelle il s'était déjà prononcé en 1785 lors d'un sermon dans son église de Lunéville, au moment de l'inauguration de la première grande synagogue autorisée en Lorraine, Grégoire prend courageusement leur défense alors qu'ils sont l'objet d'un ostracisme complet et subissent en permanence des humiliations sans nombre, soumis qu'ils sont à de fortes taxes particulières et innombrables qui les maintiennent dans la pauvreté, à des réglementations draconiennes qui limitent leurs déplacements, les enferment impitoyablement dans d'étroits ghettos, les empêchent de se rendre acquéreurs de la terre pour devenir agriculteurs ou d'exercer la plupart des professions, les marquent encore, par exemple, par des contraintes vestimentaires qui les mettent au ban de la société chrétienne.

Un grand « orgueil »

Pour Grégoire, dans son célèbre *Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs* (1), qui représente un moment décisif de l'histoire de leur émancipation, la solution est claire : au siècle des Lumières, il est grand temps de *« régénérer »* les juifs afin qu'ils puissent devenir à leur tour des citoyens. Adepte fidèle de la philosophie du droit naturel, il entend s'attacher à relever les juifs des vices dans lesquels ils ont nécessairement sombré de par le mode de vie que leur impose depuis si longtemps une société chrétienne si peu fidèle à ses propres principes originels. Rejetant l'antisémitisme foncier d'un Voltaire ou d'un Holbach, il retrouve l'inspiration de Montesquieu pour accuser le climat ou encore les conditions sociales de la déchéance dans laquelle, d'après lui, les juifs sont réellement tombés. Il suffit, en quelque sorte, de leur apporter les lumières et la raison, pour les régénérer. A ses yeux, il s'agit d'une tâche urgente car, de son propre aveu, les juifs, qu'il connaît bien dans son Alsace natale, sont tombés bien bas.

La description qu'il nous en donne est plus qu'apocalyptique : ils sont, observe-t-il, *« les plus ardents à se multiplier »*, ils *« pullulent »* et vivent *« dans ces tristes réduits que fermente sans cesse un air pestilentiel et très propre à répandre ou même à causer des épidémies... » « Croirait-on qu'à Metz*, souligne-t-il, *la synagogue a dressé procès-verbal et voulu intenter action judiciaire contre quelques juifs coupables du crime abominable de vouloir être propres. »* Leur *« dépravation morale »* est entière même s'ils conservent un grand *« orgueil »* dans leur complet *« avilissement »*. En un mot, ils *« ont rarement pu s'élever au niveau des autres à la dignité d'humains »*. Grégoire, qui va désormais faire figure d'ardent défenseur des juifs, considère pourtant que ceux-ci *« sont des plantes parasites qui rongent la substance de l'arbre auquel elles s'attachent »*. De cette manière, ils sont parvenus à réduire *« beaucoup de chrétiens à la mendicité »* par leur pratique de l'usure.

La cause est ainsi entendue : mais comment peut-on dès lors leur apporter les précieuses Lumières ? Il faut d'abord *« extirper cet espèce d'argot, ce jargon tudesco-hébraïco-rabbinique dont se servent les juifs allemands qui n'est intelligible que pour eux et ne sert qu'à épaissir l'ignorance ou à masquer la fourberie »*. Il faut aussi combattre les *« rêveries talmudiques »* qui constituent *« un cloaque où sont accumulés les délires de l'esprit humain »* et briser leurs rites et traditions religieuses *« burlesques »* qui ne sont en définitive que *« vétilles »*. En 1806 encore, constant dans son jugement, Grégoire estime toujours que *« leur* Encyclopédie *est le* Talmud... *grand ouvrage* (qui) *contient des paillettes d'or égarées dans la fange »*.

En jacobin déjà conséquent, Grégoire entend recourir aux méthodes les plus expéditives pour mettre un terme à de tels errements et rendre les juifs heureux et utiles. A l'instar des futures pratiques jacobines centralisatrices et réductrices de tous les particularismes qui n'hésitent pas à recourir à la contrainte la plus extrême pour briser toutes formes de vie communautaire fondée sur des traditions et des valeurs considérées comme anachroniques au siècle de la raison, l'abbé Grégoire propose dès à présent de *« fondre* (les juifs) *dans la masse nationale, au point d'en faire des citoyens dans toute l'étendue du terme »*, de *« les isoler, de rompre, autant que faire se pourra, toute communication entre eux »* pour parvenir à une véritable *« dissolution des communautés juives »*. Cela fait, reste encore à s'attaquer aux esprits. Selon les préceptes des philosophes, pour *« régénérer »* les juifs, rien ne vaut l'action irrésistible de l'éducation : *« Emparons-nous*, conseille Grégoire, *de la génération qui vient de naître, de celle qui court à la puberté »* et dirigeons-la vers les écoles de l'Etat : si l'on agit avec *« affabilité »*, ces enfants *« recueilleront, même sans le vouloir, des idées saines qui seront le contrepoison des absurdités dont on voudrait les repaître au sein de leur famille »*. Pour vaincre les « préjugés » et assurer l'identité nationale, rien ne vaut le civisme linguistique qui assure la régénérescence de la France sauvage. On reconnaît là les thèmes que l'abbé Grégoire développera plus tard, pendant la Révolution, dans son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française.* La logique demeure la même : le yiddisch comme tous les patois doit passer à la guillotine afin que naisse enfin l'homme nouveau.

EDIMEDIA

Un homme des Lumières

Ayant noté avec quelle virulence l'abbé Grégoire critique les juifs, Drumont, un siècle plus tard, dans *la France juive*, s'interroge *« quant à l'idée d'un homme qui dit :* « Voilà la peste, je demande qu'on l'inocule au pays tout entier », *elle rentre dans ces conceptions qu'il m'est impossible de comprendre »*. En forçant à peine la caricature, on pourrait presque dire que le constat de l'abbé Grégoire, l'émancipateur, et celui de Drumont, l'antisémite acharné, sont presque identiques ; seules les solutions qu'ils préconisent diffèrent. Le premier veut régénérer les juifs pour mettre finalement à nu l'homme en eux tandis que le second entend tout simplement les liquider physiquement ou les expulser d'une société française foncièrement chrétienne.

En réalité, Grégoire entend, par l'appel à la raison, faire d'eux des catholiques, analogues à tous les autres Français, alors que Drumont refuse l'idée de leur possible conversion. Ce que Drumont ne parvient pas à comprendre, c'est que l'abbé Grégoire demeure un homme des Lumières qui croit en la nature humaine ; ce qu'il ne sait pas, c'est encore que Grégoire, fortement influencé par le jansénisme et les doctrines millénaristes de son temps, tourne ses regards vers l'Ancien Testament car, en tant que « chrétien républicain », il attend de la conversion des juifs la preuve de la possible régénération de l'Eglise catholique capable enfin de se réconcilier avec la République. Les Lumières doivent ainsi convaincre les juifs de rejoindre les chrétiens républicains au lieu de les exclure d'une société organique telle que la conçoivent les conservateurs de tout poil, de De Bonald à Drumont. *« L'entière liberté accordée aux juifs*, remarque Grégoire, *sera un grand pas en avant pour les réformer, les régénérer et, j'ose dire, pour les convertir »*, avant d'ajouter, dans son ouvrage postérieur, l'*Histoire des sectes religieuses*, *« par nos vœux, notre tendresse, hâtons le moment où, réunis sous l'étendard de la croix, dans le même bercail, ils* [les juifs] *confondront avec nous leurs adorations au pied du même autel »*.

Courageusement, faisant face aussi bien à l'hostilité de dignitaires de l'Eglise qui l'accusent d'avoir transformé son diocèse en une *« petite synagogue »* et qui combattent violemment, appuyés surtout par des députés de l'aristocratie, toute amélioration du statut des juifs par la Constituante, qu'à celle, tout aussi vive, de révolutionnaires comme Camille Desmoulins ou encore à l'indifférence d'un Marat, l'abbé Grégoire intervient plusieurs fois dans les assemblées révolutionnaires en faveur de l'accession des juifs à la citoyenneté. Grâce à lui, une délégation de juifs alsaciens est reçue par l'Assemblée nationale le 14 octobre 1789 et Berr Isaac Berr qui en est le dirigeant incontesté y prend pour la première fois la parole *« au nom des malheureux descendants du plus ancien de tous les peuples »*. On connaît la suite : en décembre 1789, l'Assemblée discute de la question de l'éligibilité des non-catholiques dans les municipalités et, à cette occasion, dans la même perspective que celle de Grégoire, le comte de Clermont-Tonnerre prononce la célèbre phrase : *« Il faut refuser tout aux juifs comme nation dans le sens de corps constitué et accorder tout aux juifs comme individus. »* Malgré l'appui de Robespierre, rien n'y fait, l'hostilité de l'Assemblée reste trop forte et il faudra attendre, après bien des débats, le décret du 27 septembre 1791 qui accorde enfin une émancipation et n'est pourtant que la conséquence logique de la Déclaration des droits de l'homme. Alors même qu'ils participaient déjà, par exemple, à Paris, à la garde nationale et sont aussi nombreux à combattre dans les rangs des armées révolutionnaires, l'Assemblée accorde finalement aux juifs, comme à tous les Français, le droit de prêter le serment civique.

Jacobin convaincu

Dans son diocèse de Lunéville, comme durant les débats révolutionnaires, l'abbé Grégoire s'est donc montré un fidèle défenseur de l'idée de la possible régénération des juifs accédant enfin aux Lumières. Comme il n'hésite pas à recourir explicitement à la contrainte en usant de la *« tutelle de l'Etat »*, il fait figure de jacobin convaincu refusant la survie, dans le cadre républicain, de particularismes que Mirabeau accepte volontiers dans son propre essai *Sur la réforme politique des juifs* ; pour lui *« toute société est composée de petites sociétés privées. Que le chrétien et le circoncis, soit juif, soit musulman, s'écartent les uns des autres, le grand et noble emploi du gouvernement consiste à faire en sorte que chacune de ces divisions tourne au profit de la plus grande société »*.

Respectueux lui aussi des différences, Mirabeau considère comme des *« calomnies »* les reproches adressés à la religion juive et, à propos de ses rites particuliers, s'interroge en se demandant *« quelle religion n'en a pas ? »*. C'est dire qu'une autre voie était possible, lourde elle aussi peut-être de difficultés futures dans une société encore traversée par tant de conflits sociaux et idéologiques, pour marcher vers l'émancipation, plus attentive au maintien des spécificités culturelles ou encore régionales, que l'abbé Grégoire comme les jacobins – à la suite de la monarchie absolue elle-même – n'ont eu de cesse de vouloir réduire en ayant recours à l'action constante et minutieuse de l'Etat au nom d'une vision plus universaliste de la société et d'une conception peut-être plus strictement rationnelle de la liberté. Dans de telles circonstances réductrices des diversités, la Révolution s'est montrée peut-être proche d'une « démocratie totalitaire ». Et c'est pour cette raison qu'un certain nombre d'historiens juifs ont souligné le coût extrême de ce processus d'émancipation qui risque de faire disparaître, à l'instar de tous les autres particularismes, la spécificité juive. Avec plus ou moins de véhémence, ils ont remis en question l'œuvre de l'abbé Grégoire et le franco-judaïsme en général qui a su si parfaitement assimiler en laminant, selon l'expression de Simon Dubnov, son moderne apôtre, la *« nation juive »*. Reste qu'à l'enthousiasme absolu à l'égard de la dimension régénératrice de 1789, à sa remise en question non moins complète, semble succéder peu à peu, de notre temps, la mise au jour, par-delà les simples discours, de la réalité toujours vivante de certains particularismes qui, à travers les tempêtes et les enthousiasmes du dix-neuvième siècle et de l'époque contemporaine, ont su plier sans pour autant disparaître. Les véritables conséquences de l'entreprise de « régénération » mise en œuvre par l'abbé Grégoire sont encore à découvrir.

PIERRE BIRNBAUM.

(1) Ce texte a été réédité, de même que les deux autres mémoires ainsi qu'un grand nombre d'adresses et de pétitions en faveur des juifs ou qui leur sont au contraire hostiles, par les Editions d'histoire sociale, en 1968. L'*Essai* de Grégoire vient de paraître à nouveau, avec une préface de Robert Badinter, chez Stock. Un certain nombre de textes inédits de Grégoire, dont l'un porte également sur les juifs, sont aussi récemment publiés, sous le titre *l'Abbé Grégoire, évêque des Lumières*, aux Editions France-Empire, avec une introduction plus générale de Franck Bowman. L'étude la plus récente et la plus solide sur l'abbé Grégoire et les juifs est celle de Paul Catrice, « L'abbé Grégoire, ami de tous les hommes et la régénération de juifs », dans *Mélanges de science religieuse*, XXXVI, 1979. Sur l'émancipation des juifs durant la Révolution française et le rôle de l'abbé Grégoire, voir, sous la direction de Bernhard Blumenkranz et Albert Soboul, *les Juifs et la Révolution française*, Privat, 1976, et, en particulier, la longue contribution de François Delpech, de même que David Feurweker, *l'Emancipation des juifs en France*, A. Michel, 1976.

"GRAND JURY" RTL - Le Monde
dimanche 18 h 15
en direct sur RTL
animé par
Olivier MAZEROLLE
EDMOND
ALPHANDERY
avec André PASSERON
et Erich IZRAELEWICZ *(Le Monde)*
Paul-Jacques TRUFFAUT
et Jean-Yves HOLLINGER *(RTL)*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le conflit saharien

Durcissement d'Alger et du Polisario et déception des Marocains

NEW-YORK
de notre correspondant

A quelques jours du débat annuel sur les affaires de décolonisation, la majorité des délégations s'affirment *« déçues »* par le durcissement de l'attitude de l'Algérie à l'égard du processus engagé par les Nations unies en faveur d'une solution pacifique du conflit du Sahara occidental. La déception des délégations est doublée d'une certaine surprise de voir Alger remettre en cause une partie des acquis de la décrispation intervenue récemment entre l'Algérie et le Maroc.

Le durcissement a été esquissé dans le discours annuel de l'Algérie devant l'assemblée générale, prononcé la semaine dernière par le ministre des affaires étrangères, M. Taleb Ibrahimi. Tout en rendant hommage à l'esprit de coopération manifesté par ses partenaires maghrébins, M. Ibrahimi a rappelé deux exigences du Front Polisario, à savoir la nécessité de procéder à des négociations directes entre Rabat et les Sahraouis et l'obligation d'assurer la tenue d'un référendum *« sans contraintes administratives ou militaires »*.

Le projet de résolution que l'Algérie s'apprête à déposer sur le bureau de l'assemblée insiste, au-delà de toute attente, sur la validité des prises de position de l'OUA – celles qui avaient motivé le retrait du Maroc de cette organisation.

Eu égard à la décision du secrétaire général de l'ONU de ne pas exiger de négociations directes – *« Je ne demanderai jamais ce que je sais pertinemment impossible »* – et d'accepter une certaine présence de l'administration et de l'armée marocaines pendant le scrutin, l'insistance algérienne est perçue comme un retour en arrière. D'ailleurs, le rapport annuel de M. Pérez de Cuellar, a dû être modifié en catimini, afin de prendre en compte l'évolution de l'attitude d'Alger. Alors que la première version faisait état de l'acceptation, par les deux parties, des propositions formulées par l'ONU au mois d'août (*le Monde*, 14-15 août) et de la décision du secrétaire général de ne pas rouvrir, malgré les réserves du Front Polisario, la négociation sur ces propositions, une deuxième version réduisit la portée de l'accord à *« l'un ou l'autre des éléments dont les parties sont convenues en principe »*. Autrement dit, l'Algérie a fait savoir qu'elle ne considérait pas les propositions déjà acceptées comme un cadre suffisant pour un accord global et complet. Il reste, selon la délégation algérienne, plusieurs points à éclaircir, notamment les questions relatives à la négociation directe devant précéder le cessez-le-feu, à la présence marocaine au Sahara occidental pendant le scrutin et au cadre légal qui sera appliqué lors de la campagne pour le référendum, le Front Polisario exigeant l'abrogation du code légal marocain et le retour à la loi coloniale espagnole.

Côté marocain, où l'on refuse d'envisager un quelconque contact officiel avec le Front Polisario, de même que l'abandon du territoire avant le référendum, la déception est évidente. *« Le projet de résolution ignore le plan de paix de l'ONU et vise en fait à empêcher sa mise en œuvre, en proposant de nouveau un cadre vétuste et inopérant qui a mené déjà, dans le passé, la question du Sahara occidental à l'impasse »*, écrit l'ambassadeur Driss Slaoui dans un document distribué à l'attention des délégations. Selon M. Slaoui, *« il est impératif de laisser au plan de paix de l'ONU toutes ses chances pour parvenir à l'objectif final, celui du référendum d'autodétermination »*, au moment précis où *« la mission de bons offices vient de franchir une étape décisive et déterminante »*.

Au secrétariat général, on n'est pas loin de penser la même chose. Les responsables du projet ne cachent pas leur irritation devant les exigences algériennes. Négociations directes ? *« Allons, allons*, bougonne un collaborateur de M. Pérez de Cuellar, *le Maroc et le Front Polisario se sont déjà rencontrés, discrètement, à plusieurs reprises ; ce n'est pas cela qui leur a permis d'avancer... Ce qu'il faut avant tout, c'est la volonté politique »*, conclut-il en exprimant l'espoir que les luttes d'influence qui se déroulent à Alger finiront par donner raison à ceux qui préfèrent le plan de l'ONU.

Allant plus loin encore que l'attitude de l'Algérie ne l'avait laissé prévoir, le Front Polisario a confirmé, le vendredi 14 octobre, ce durcissement à l'égard du plan de paix de l'ONU. Les conditions posées par une délégation du mouvement reçue par M. Pérez de Cuellar paraissent devoir, à première vue, anéantir une partie des espoirs soulevés, hâtivement sans doute, par le rapprochement entre le Maroc et l'Algérie.

Les conditions des Sahraouis

Selon le chef de la délégation sahraouie, M. Béchir Moustapha, seuls deux points du plan de paix auraient été acceptés par les deux parties : la validité du recensement des populations effectué en 1974 par l'Espagne – à l'époque puissance tutélaire du territoire – et la formulation de la question qui sera posée lors du référendum (*« Souhaitez-vous l'indépendance ou le rattachement du territoire au Maroc ? »*). Cinq autres problèmes resteraient à négocier : 1) la présence de l'armée marocaine avant et pendant le référendum ;
2) le rôle de l'administration marocaine ; 3) le sort des « colons » marocains installés sur le territoire ; 4) l'abrogation du code légal marocain et son remplacement par la loi coloniale espagnole ; 5) négociation directe entre le Front Polisario et le Maroc, *« question-clé »*.

Selon le Front Polisario, les personnes reconnues comme étant d'origine sahraouie devront être admises à séjourner librement dans le territoire pendant ces six mois, de même que les forces militaires marocaines et sahraouies. Les troupes devraient être limitées à sept mille hommes des deux côtés et stationnées dans des localités proches du mur de défense, a dit M. Moustapha. Le Front Polisario souhaite cantonner ses troupes à Guelta Zemmour, à Hausa, à Mahbès et à Aousserd. *« Si nos conditions ne sont pas satisfaites, la guerre continuera »*, conclut M. Moustapha.

CHARLES LESCAUT.

BURKINA : un an après l'assassinat de Thomas Sankara

« Pour nous, il n'a jamais été question de socialisme »

nous déclare le président Compaoré

Le 15 octobrere 1987, Thomas Sankara était assassiné à l'occasion d'un coup d'Etat dans l'ancienne Haute-Volta. C'était la fin d'une révolution, souvent brouillonne, mais qui avait fait naître certains espoirs dans la jeunesse africaine. Notre envoyé spécial s'est entretenu avec son successeur, artisan du putsch, M. Blaise Compaoré.

OUAGADOUGOU
de notre envoyé spécial

Le *« beau Blaise »* pour les élégantes de Ouagadougou, *« Brutus »* pour ses ennemis, qui évoquent son rôle joué lors de l'assassinat de Thomas Sankara, le 15 octobre 1987. *« Une énigme, un homme-miroir qui se contente de refléter ce que dit son interlocuteur »*, selon un diplomate.

Blaise Compaoré, le nouveau chef de l'Etat burkinabé, continue à intriguer (*le Monde* du 14 septembre). A trente-six ans, celui-ci avait tellement vécu dans l'ombre – envahissante, s'il en est – de Thomas Sankara que l'on avait fini par l'oublier, jusqu'à ce que les projecteurs se braquent de nouveau sur lui, il y a un an. On avait même fini par oublier que c'était lui, en fait, qui avait *été* l'élément déterminant de la « révolution » d'août 1985. A la tête des paras-commandos de Pô – l'élite de l'armée, – qui lui vouent une admiration sans borne, n'avait-il pas « offert » le pouvoir à Sankara ?

Ce fils de chef mossi – ce lignage importe, – marié à une Ivoirienne nièce du président Houphouët-Boigny – cela compte aussi, – a réussi à faire de sa discrétion une arme efficace. Une discrétion qui lui permet de passer tantôt pour un pragmatique efficace, tantôt pour un doctrinaire pur et dur. Ainsi, alors que les trois autres capitaines du putsch d'août passaient leur temps à sillonner les campagnes pour expliquer la révolution, Blaise Compaoré, lui, se taisait.

« Petit frère et en même temps protecteur » de l'ancien président, il avait connu celui-ci en 1978 lors d'un stage à Rabat. Depuis, les deux hommes ne s'étaient pratiquement pas quittés. *« Ce que je sais, Blaise le sait, et ce qu'il sait, je le sais »*, confiait Sankara à *Jeune Afrique*, poursuivant : *« Le jour où vous apprendrez que Blaise prépare un coup d'Etat contre moi, ce ne sera pas la peine de chercher à vous y opposer ou même à me prévenir. Cela voudra dire qu'il est trop tard et que ce sera imparable. »* Un an après la mort de « Thomas » – comme l'appelle aujourd'hui encore Compaoré, – ce dernier s'est, semble-t-il, remis du choc que lui avaient causé les événements d'octobre, gardant sans doute pour lui seul la véritable explication du drame.

« Développer le capitalisme »

« Thomas Sankara, explique-t-il, *a posé un certain nombre d'actes. Certains en faveur du peuple, d'autres contre lui. Si aujourd'hui nous le réhabilitons, il est sûr qu'il n'y aura plus beaucoup de monde avec nous. Car les gens ont souffert. »*

Les critiques contre l'ancien président, qu'il formule sans agressivité apparente, sont nombreuses : d'abord, son *« volontarisme »*, *« cette manière de régler les questions économiques de manière mécanique, sans tenir compte des réalités »*. Que reste-t-il du socialisme ? *« Notre révolution,* répond-il, *se déroule dans un cadre bourgeois. Notre objectif, c'est la croissance. Nous avons besoin d'un développement du capitalisme. Mais ce capitalisme ne doit pas se faire au détriment du peuple. Pour nous, il n'a jamais été question de socialisme. »*

Sourire lorsqu'on lui parle d'« ouverture ». *« Vous le savez bien, l'ouverture, ce n'est pas facile. On ne sait pas très bien jusqu'où l'on peut ouvrir tout en maîtrisant l'appareil. Mais tous les éléments du peuple doivent jouir de la liberté de pouvoir s'organiser dans le cadre de lutte anti-impérialiste. Cette liberté n'appartient pas seulement aux communistes. »*

Compte-t-il organiser un jour des élections libres ? *« Nous sommes encore dans une phase de restructuration. Le moment venu, le congrès aura un grand débat sur la politique intérieure. »* Pourquoi n'avoir pas critiqué la précédente gestion du vivant de Sankara ? *« Le premier responsable* [là, il ne dit plus « Thomas »] *a toujours brisé les cadres organisationnels pour empêcher que les critiques arrivent au sommet. »*

Derniers exemples, enfin, de son talent de diplomate : *« Notre abstention à l'ONU* [à propos de la Nouvelle-Calédonie] *ne devrait pas donner à penser que nous soutenons un fait colonial. Mais, si le gouvernement français fait des efforts en faveur de l'autodétermination, nous ne pouvons que le soutenir. »*

Assistera-t-il au prochain sommet franco-africain de Rabat, alors que le Burkina « boude » ces réunions depuis Vittel, en octobre 1983 ? *« A priori, nous sommes plutôt contre ce genre de réunion, car nous ne savons pas très bien à quoi elles servent. Mais le Burkina ne veut s'exclure d'aucun des forums où l'on peut discuter de questions importantes. Nous voulons y faire entendre notre point de vue. Il faut que ces discussions permettent de poser des problèmes et de tirer des conclusions. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Retour au calme en Algérie

Les islamistes dénoncent « les inégalités sociales »

(Suite de la première page.)

Elle n'a aucun attribut extérieur particulier. Sans minaret, elle offre une façade grise et rouge de béton et de brique. Construite sur plusieurs étages, comme un simple immeuble d'habitation, elle est déjà trop exiguë pour accueillir les disciples d'Ali Belhadj. Ils viennent souvent de loin pour prier avec lui, traversant tout Alger à pied. Certains arrivent même de province, en taxis collectifs ou en autocars affrétés pour l'occasion.

Les derniers arrivés se contenteront de la rue. Le quartier est bouclé. Les milliers de fidèles ont déplié leur petit tapis de prière. Nombreux sont ceux qui portent la djellaba ou l'abbaya. Certains arborent fièrement une barbe fournie, symbole de l'intégrisme, et sont coiffés de l'arakia, la calotte blanche traditionnelle. Les femmes aussi sont là. Elle se serrent à l'endroit qui leur est assigné, mer de voiles blancs, hors d'atteinte des regards masculins.

« Allahou akbar », après les versets sacrés du Coran, le prêche tant attendu commence. *« Le pain n'est pas tout ce que nous voulons. Nous sommes vivants, et nous défendons notre religion »*, affirme l'imam d'une voix posée, critiquant l'Etat qui *« endort et drogue la population en remplissant les magasins »*. En comparant la politique des autorités à celle de la France coloniale, Ali Belhadj insiste : *« Ne vous dites pas que le peuple s'est calmé et qu'il n'a besoin que de pain. »* Auparavant, il avait assuré les fidèles que leurs revendications avaient bien été transmises au président Chadli, qui l'a reçu le 10 octobre en même temps que deux autres dignitaires religieux : Cheikh Mahfoud, imam de Blida et Cheikh Sahnoun, de Kouba.

Il fallait bien en parler. Ali Belhadj a affirmé que la manifestation pacifique du lundi 10 octobre, entre Belcourt et Bab-el-Oued, qui s'est soldée par la mort d'une trentaine de personnes sous les balles des forces de l'ordre, n'était pas *« manipulée »*. *« Nous avons fait cette marche pour la défense du Coran, pour les martyrs et contre la répression »*, a-t-il dit, en précisant que la manifestation avait été autorisée par la police. Il a violemment dénoncé les inégalités sociales, et *« la politique erronée du gouvernement qui a exacerbé le clivage »*. *« Les riches deviennent plus riches, les pauvres, plus pauvres*, a-t-il constaté. *Cette politique n'est pas celle du peuple. Le peuple vient de se faire entendre pour exprimer sa douleur et annoncer l'heure du changement (...) Nous serons toujours avec le peuple, et nous soutiendrons ses revendications. »*

La dispersion des fidèles dans les petites rues du quartier populaire de Bab-el-Oued s'est déroulée sans incident. Seuls quelques pétards allumés par une poignée de galopins troublaient la quiétude de ce vendredi, somme toute, bien ordinaire. Le Mouloud est proche (2). Et les enfants fêtent l'anniversaire de la naissance du prophète Mahomet dans la joie et le bruit. Les pétards, ersatz de baroud (3), sont bien évidemment interdits. Le ministère de l'intérieur vient de le rappeler par d'impératifs communiqués, mais un Mouloud sans pétards, c'est comme un Noël sans Père Noël.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(2) Cette année le 23 octobre.

(3) Simulation de combat, à grand renfort de coups d'escopette et de poudre noire.

Suspension de la livraison de fourgons anti-émeutes *via* Marseille

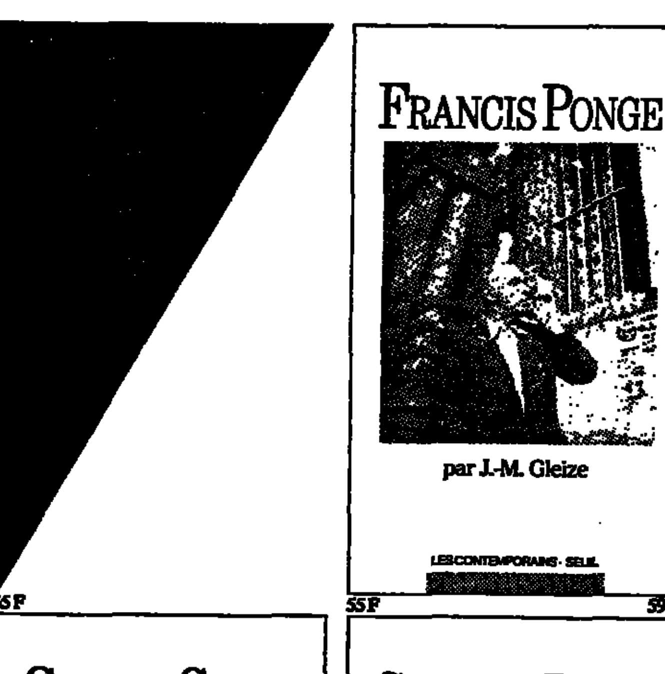
La livraison des huit fourgons anti-émeutes, qui devaient quitter, jeudi 13 octobre, le port de Marseille pour l'Algérie, *« a été reportée à une date ultérieure, à la demande du destinataire, le gouvernement de ce pays »*, a-t-on appris, vendredi, auprès du transitaire marseillais. Selon ce dernier, la société Hesnault, ces fourgons faisaient partie *« d'un contrat pour la fourniture d'un certain nombre de véhicules, allant des voitures de tourisme aux fougons en passant par des camions »*. La livraison était prévue bien avant que n'éclatent les émeutes en Algérie.

Les huit véhicules, de fabrication Mercedes, en provenance de RFA et en transit international à Marseille, devaient être embarqués à bord du *Teleghma*, un cargo de la Compagnie nationale algérienne de navigation (CGNAN).

● **Une déclaration de personnalités.** – Me Jean-Jacques de Felice, Me Gisèle Halimi, Léo Matarasso, Me Antoinette Malfia, Me Irène Terrel, Madeleine Rebérioux, Bernard Ravenel, Maxime Rodinson, Pierre Vidal-Naquet, Claude Bourdet ont singé la déclaration suivante : « Ayant toujours pris position pour le droit à l'indépendance du peuple algérien, les signataires dénoncent l'atroce répression exercée par le pouvoir algérien et ses forces armées contre le peuple algérien et sa jeunesse. Ce n'est pas par la répression que seront réglés les problèmes nés de la faim, du chômage, des inégalités criantes et de la corruption. Les soussignés, pleinement solidaires des victimes, exigent au nom des droits de l'homme la cessation immédiate de la répression et la reconnaissance des droits et libertés démocratiques du peuple algérien. »

LES CONTEMPORAINS

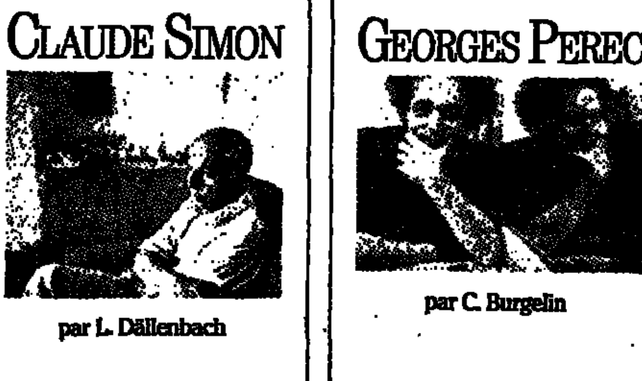
COLLECTION DIRIGÉE PAR DENIS ROCHE



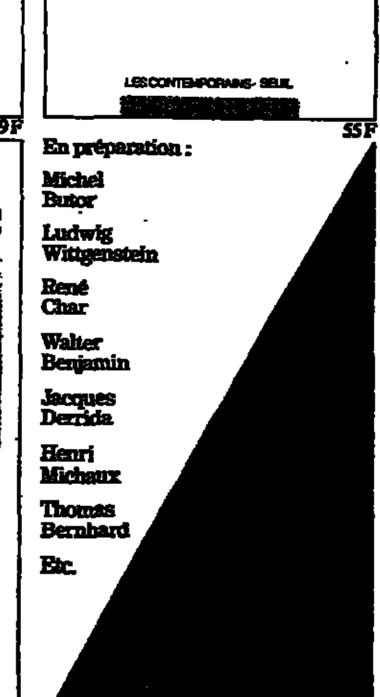
55 F

PETER HANDKE
par G.-A. Goldschmidt

55 F



59 F



En préparation :
Michel Butor
Ludwig Wittgenstein
René Char
Walter Benjamin
Jacques Derrida
Henri Michaux
Thomas Bernhard
Etc.

UNE NOUVELLE COLLECTION DE MONOGRAPHIES EN POCHE



Editions du Seuil

des juifs



Europe

URSS

Le bureau politique déclare son « inquiétude » devant le relâchement de la discipline

MOSCOU
de notre correspondant

Le relâchement de la discipline dans les armées soviétiques préoccupe suffisamment les dirigeants soviétiques pour qu'ils aient, vendredi 14 octobre, solennellement fait état du problème, tout en se félicitant du *« courage »* manifesté par les soldats, tant en Afghanistan que lors de la catastrophe de Tchernobyl. *Au lendemain* de sa réunion hebdomadaire, le bureau politique a exprimé sa *« grande inquiétude »* devant la *« lenteur »* avec laquelle s'effectuait une reprise en main qu'avait déjà réclamée le comité central.

A en croire le communiqué officiel, le bureau politique s'est notamment inquiété des cas de refus de satisfaire aux obligations militaires, des violations du règlement des armées dans les relations entre soldats, des détériorations de matériel de combat, de la persistance du *« formalisme »* dans l'éducation politique des troupes et du manque de contacts directs entre les officiers et les hommes.

Ce sombre tableau dressé, la direction du ministère de la défense et la direction politique principale de l'armée et de la marine ont donc reçu instruction de prendre des *« mesures supplémentaires »* pour *« extirper ce phénomène négatif »*. Quant aux communistes de l'encadrement – autant dire l'encadrement tout court, – ils sont, eux, appelés à veiller au strict respect du règlement et à favoriser un *« perfectionnement plus actif de la direction des troupes »*.

D'une rare vigueur, et contrebalancées seulement par une promesse d'amélioration des conditions de vie des militaires, ces critiques font suite à la publication de plusieurs articles sur la situation des appelés. La brutalité, voire le sadisme de certains officiers, et les violents bizutages que l'encadrement laisse imposer aux jeunes recrues avaient ainsi timidement rejoint la grande cohorte des sujets encore tabous, mais plus totalement interdits. L'hiver dernier, au moment où éclatait l'affaire du Haut-Karabakh, certains journaux avaient aussi publié des lettres de lecteurs protestant contre le fait que le russe était la seule langue en usage dans les armées, alors que beaucoup de soldats ne le parlent pas ou mal.

En plus de ces maux chroniques, la volonté de M. Gorbatchev d'aller de l'avant dans la réduction du niveau de l'armement suscite un certain malaise parmi les officiers qui craignent que le prestige des forces armées en pâtisse et que leurs effectifs surtout ne viennent à être réduits. Aucune armée au monde n'aime cela, et si l'on ajoute à ces problèmes corporatistes que les états-majors et les casernes comptent, comme tout le reste du pays, de nombreux adversaires des réformes, on comprend aisément l'inquiétude du bureau politique.

Armée et « perestroïka »

Car, bien que très divers et – pour autant qu'on sache – pas encore brûlants, tous ces problèmes pourraient un jour pourtant finir par former un cocktail explosif. Le danger est si présent dans les esprits que la dernière idée reçue des conversations soviétiques est que la seule solution de rechange à M. Gorbatchev serait aujourd'hui un coup d'Etat militaire. L'organe du comité de défense de la paix publie, dans son dernier numéro, le compte rendu d'une table ronde sur *« l'armée et la société »* au cours de laquelle la question est directement abordée.

« De quel côté sera l'armée si l'on décide de liquider la « perestroïka » par la force », demande le directeur adjoint de l'institut de cinématographie, M. Noïkine, en expliquant que *« l'expérience montre clairement qu'il est des situations dans lesquelles l'armée devient la force décisive et qu'on commence à inventer et monter en épingle des conflits extérieurs et des menaces mythiques pour résoudre des problèmes intérieurs* (...). *Nous ne sommes absolument pas immunisés contre des situations de ce type »*.

Réponse des représentants de l'académie militaire et de la direction politique principale de l'armée : *« L'armée*, déclare le lieutenant-colonel Kokorine, *est du côté du peuple qui réalise la « perestroïka ». Les militaires sont pour la « perestroïka » et ils y croient. » « L'armée et le peuple ont un seul destin »*, ajoute le lieutenant-colonel Iouchenkov, avant de demander : *« Qui a le plus souffert des répressions dans les années 30 ? »*, et de répondre : *« les meilleurs représentants du peuple, du parti et de l'armée. Autre fait non négligeable*, ajoute-t-il, *aucun groupe n'est jamais parvenu à utiliser l'armée dans des buts intéressés »*.

Ces réponses trahissaient un évident embarras. Quelques jours plus tard, le haut-commandement essaya, sans succès, de bloquer la publication de cette « table ronde ». A l'issue de celle-ci, un universitaire de renom, le professeur Bogdanov, avait déclaré : *« Disons honnêtement : l'armée a été chez nous une compensation à toutes nos plaies intérieures. Toute notre puissance et notre grandeur ont reposé sur elle pendant de nombreuses décennies. Et peut-être que parce qu'ils n'avaient pas envie de changer quoi que ce soit dans d'autres domaines, ceux qui étaient au pouvoir ont trouvé leur ressort dans la vigueur militaire. L'armée s'est maintenue et s'est développée dans une société statique. Mais, aujourd'hui, elle se trouve dans des conditions tout à fait différentes. »*

Et le professeur Bogdanov de conclure : *« Le processus qui est maintenant en cours est pour nous quelque chose de tout à fait inconnu. Ce grand mouvement que connaît la société est le premier de notre histoire. En vertu de certaines particularités de certaines causes, de nombreux militaires attendent et estiment peut-être que la société doit s'adapter aujourd'hui à leurs besoins. Mais peut-être est-ce le contraire ? »*

BERNARD GUETTA.

Ouverture du débat sur la légalisation du droit de grève

MOSCOU
de notre correspondant

Le président du Conseil central des syndicats soviétiques, M. Chalaev, vient de se prononcer en faveur d'une *« réglementation »* du droit de grève – c'est-à-dire, en pratique, de sa légalisatiton. Si rien dans les lois de l'URSS n'interdit, en effet, le recours à la grève, rien ne l'autorise non plus ; et ce vide juridique permet de concilier l'exaltation théorique de la grève comme instrument d'émancipation de la classe ouvrière et son absolue condamnation dans la réalité soviétique.

Tout forme de réglementation – fût-elle, comme c'est probable, très restrictive – constituerait une profonde révision idéologique. Elle impliquerait une reconnaissance de la réalité des contradictions sociales et de la nécessité de les maîtriser en leur offrant des canaux légaux. Il s'agit d'une conséquence logique de l'introduction des réformes économiques, dont on sait qu'elles provoqueront inévitablement de fortes tensions sociales.

Pour poser ses jalons, M. Chalaev a d'ailleurs préféré les colonnes de *Moscou Soir*, le quotidien populaire de la capitale, à celles plus officielles d'un des grands titres de la presse. Le grand public aura pu, de cette manière, apprendre de la bouche du président des syndicats qu'on pourrait citer plusieurs exemples de grèves récentes et qu'il faut élaborer une réglementation juridique officielle qui définirait de façon précise dans quel cas de violation des accords de travail il serait possible de recourir à l'arrêt de travail.

« Il faut dire à cet égard que nous ne sommes pas en train d'inventer la poudre. De telles lois existent dans les pays capitalistes, mais également dans une série de pays socialistes, en Pologne, en Yougoslavie, par exemple. L'essentiel à nos yeux est de montrer qu'il n'est possible de [déclencher] *la grève que lorsque tous les moyens de parvenir à une résolution pacifique du conflit ont été épuisés »*, ajoute M. Chalaev, après avoir répété que la grève en système socialiste portait préjudice non pas au capital privé, mais à la société tout entière.

B. G.

GRANDE-BRETAGNE : fin du congrès des conservateurs

« Encore dix ans » pour Mme Thatcher

BRIGHTON
de notre envoyé spécial

Le congrès des conservateurs à Brighton s'est terminé comme il avait commencé : dans l'autosatisfaction et la bonne conscience. *« Voilà bientôt dix ans que nous sommes au pouvoir et ce sont toujours les conservateurs qui donnent le ton et suscitent des idées nouvelles »*, s'est écriée, vendredi 14 octobre, Mme Thatcher, en clôturant le congrès. L'assistance lui a répondu en scandant : *« Encore dix ans ! »* et en l'ovationnant pendant une dizaine de minutes.

Elle a indiqué qu'elle se voyait très bien rester aux affaires une nouvelle décennie. Son emprise est telle que personne, au sein de son parti, n'ose évoquer sa succession et encore moins faire acte de candidature.

Sa détermination et son entrain ne font aucun doute. Mme Thatcher est prompte à réagir dès qu'elle discerne un danger potentiel. La campagne menée par les travaillistes sur le *« matérialisme »* qui inspirerait l'action du gouvernement et la détérioration du climat moral du pays qui en résulterait appelait de sa part une réponse. Celle-ci est un peu décevante. *« La prospérité n'a pas créé une société égoïste, mais une société généreuse »*, affirme-t-elle. Et de faire l'éloge de la charité privée, des traditions d'entraide et de bon voisinage.

Mme Thatcher a été plus convaincante à propos de la défense de l'environnement, un sujet très nouveau pour elle. Il semble que sa récente conversion à l'écologie soit réelle et durable. *« Aucune génération n'est propriétaire de cette Terre. Nous ne sommes que des locataires, tenus de remettre intégralement les lieux en état à la fin de chaque bail »*, explique-t-elle. Le premier ministre vole ainsi le seul sujet un peu original sur lequel le nouveau Parti centriste pouvait prétendre à une certaine exclusivité.

Mme Thatcher est enfin revenue, comme prévu, sur le discours qu'elle a prononcé à Bruges le 20 septembre, pour fustiger l'Europe supranationale. *« Celui-ci a provoqué un certain émoi*, a-t-elle noté, avec une évidente satisfaction. *On aurait même pu croire, à entendre quelques réactions, que j'avais rouvert la guerre de Cent Ans »*.

Ravie d'avoir suscité un débat sur la nature de l'Europe future, Mme Thatcher a ajouté : *« La coopération volontaire et active entre indépendants et souverains est le meilleur moyen de construire une Communauté européenne prospère. »* Elle le redit donc : elle ne veut pas qu'on crée *« subrepticement »* une Europe fédérale. Le choix pour elle est *« entre une Europe fondée sur la plus grande liberté possible pour les entreprises et une Europe administrée par des méthodes socialistes de contrôle et de réglementation centralisés »*.

La croisade de Mme Thatcher contre les Etats-Unis d'Europe ne fait sans doute que commencer.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Amériques

NICARAGUA

Coups durs pour la Contra

La lutte armée des rebelles nicaraguayens contre le régime sandiniste pourrait connaître un coup d'arrêt dans les mois qui viennent. A Washington, M. Reagan a décidé de laisser à son successeur le soin de régler la question d'une nouvelle aide militaire à la Contra. La Maison Blanche a indiqué, vendredi 14 octobre, que les 27 millions de dollars d'aide humanitaire alloués aux « contras » le mois dernier représentaient tout ce qui pourrait être obtenu d'ici le mois de janvier, date de la nouvelle session du Congrès et de l'entrée en fonction du nouveau président. Le président américain a indiqué qu'il pourrait cependant convoquer une séance extraordinaire du Congrès si les sandinistes *« tentaient de profiter de la situation »*. Au Costa-Rica, deux des principaux dirigeants de la Contra reconnaissent eux-mêmes l'échec de la lutte armée.

SAN-JOSE
de notre correspondant en Amérique centrale

Un des principaux dirigeants de l'opposition antisandiniste (la Contra), M. Alfredo Cesar, a reconnu vendredi 14 octobre à San-José que la lutte armée n'avait plus d'avenir au Nicaragua. La solution étant désormais politique, il a annoncé la création d'un nouveau mouvement, la Coalition du centre démocratique, qui regroupe cinq petites organisations, des sociaux-démocrates aux conservateurs.

« Nous proposerons, a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse, *une solution patriotique et intégrale au conflit nicaraguayen. Cette proposition sera présentée dans les trente jours aux démocraties d'Amérique centrale, au gouvernement sandiniste et au nouveau président des Etats-Unis. »* M. Cesar n'a pas voulu être plus précis sur le contenu de l'offre, se limitant à affirmer qu'elle exigera la *« libération des prisonniers politiques »*, en particulier les trente-huit personnes arrêtées le 10 juillet au cours d'une manifestation de l'opposition dans la petite ville de Nandaime.

« Une fois la proposition acceptée par nos interlocuteurs, a ajouté M. Cesar, *les organisations représentées au sein de la Coalition du centre démocratique rentreront au Nicaragua – dans trois mois au plus tard – pour se réintégrer au processus politique. »*

Sans le dire ouvertement, la décision de M. Cesar constitue une rupture sans doute définitive avec la lutte armée. Il a eu des mots très durs à l'égard de la *« droite traditionnelle qui, en sept ans de guerre, a prouvé qu'elle n'avait ni la capacité ni l'imagination nécessaires pour trouver une solution rapide au conflit nicaraguayen »*. Ces propos visent en particulier M. Adolfo Calero et l'ex-colonel Enrique Bermudez qui ont réussi, grâce à l'appui des Etats-Unis, à imposer une position assez intransigeante au sein de la direction de la Contra.

Dans son analyse de l'échec militaire des rebelles, M. Cesar estime que Washington détient une grande part de responsabilité. Cette opinion est partagée par un ancien dirigeant de la Contra, M. Alfonso Robelo, qui a décidé d'appuyer l'initiative de M. Cesar. *« Cette guerre*, affirme M. Robelo, *est devenue immorale. On ne peut pas la perdre, mais on ne peut pas non plus la gagner, parce que les Etats-Unis ne savent pas ce qu'ils veulent : un jour ils nous aident, puis ils nous abandonnent. Que peut-on faire avec les quelques millions de dollars qu'ils nous accordent ? Rien, si ce n'est tuer ! C'est immoral et inutile. »*

M. Robelo ne croit pas que le moment soit déjà venu pour l'opposition en exil de rentrer au Nicaragua. Il estime qu'il lui faut d'abord se renforcer et prouver son indépendance à l'égard des Etats-Unis, tout en cherchant des appuis en Amérique latine et en Europe où M. Cesar peut déjà compter sur le soutien, discret pour l'instant, de certains secteurs de l'Internationale socialiste.

BERTRAND DE LA GRANGE.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

L'opposition invite le général Pinochet à abandonner le pouvoir

Santiago-du-Chili. – Les seize partis d'opposition qui avaient appelé au « non » lors du plébiscite du 5 octobre ont invité le général Pinochet à abandonner le pouvoir à la suite de sa défaite. Dans leur déclaration commune, ils estiment que *« Pinochet est l'obstacle au dialogue et à l'accord entre Chiliens ». « Pour cette raison,* poursuit le communiqué du Commandement national pour la démocratie, *il devrait s'écarter afin de faciliter la réconciliation nationale et la transition vers la démocratie. Nous souhaitons, en fin de compte, qu'il le fasse. »*

Peu avant la diffusion de la déclaration des seize, le Parti communiste, qui ne fait pas partie de l'alliance, avait lui aussi demandé la démission du chef de l'État et avait laissé entendre qu'il pourrait soutenir un candidat unique de l'opposition lors de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu l'année prochaine. L'un des membres de la junte militaire, le général d'aviation Fernando Matthéi, a pour sa part indiqué qu'il prônait des négociations avec l'opposition. *« Nous* (les militaires) *en avons discuté souvent. Moi-même j'y suis favorable »* a déclaré le commandant de l'armée de l'air qui a aussi affirmé que l'armée *« respecterait le résultat du plébiscite »*. Le général Matthéi, dont l'esprit d'ouverture est connu, avait déjà dans le passé rencontré des dirigeants de l'opposition et dit qu'il souhaitait la désignation d'un candidat civil plutôt que celle du général Pinochet. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Haïti

Manifestations contre le départ du père Aristide

Plusieurs milliers d'Haïtiens ont manifesté à nouveau, vendredi 14 octobre, à Port-au-Prince, pour protester contre le départ du père Jean-Baptiste Aristide. Le curé « engagé » de la paroisse de Saint-Jean-de-Bosco a été muté, par ses supérieurs salésiens, au Canada ; il doit quitter Haïti le 17 octobre. Une foule en colère a dressé des barrages de pneus enflammés et de détritus sur la route de la capitale menant à l'aéroport. Jeudi, un autre défilé avait eu lieu face au siège de l'Eglise catholique, dans la capitale.

L'ancien maire de Port-au-Prince, Frank Romain, qui s'était réfugié à l'ambassade de la République dominicaine après le coup d'Etat du général Avril, fait par ailleurs l'objet de poursuites judiciaires pour sa responsabilité dans le massacre perpétré dans l'église Saint-Jean-de-Bosco, le 10 septembre dernier. Les autorités haïtiennes ont fait savoir qu'il n'était pas question d'accorder à Frank Roumain le sauf-conduit qu'il réclame pour se rendre en République dominicaine.

Enfin l'ambassade des Etats-Unis a annoncé, vendredi, la signature d'un accord avec le gouvernement haïtien en vue d'intensifier la lutte contre le trafic des stupéfiants. Cet accord pourrait constituer un préalable à une reprise de l'aide américaine à Haïti. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Iran

Les réfugiés kurdes en provenance de Turquie ne seront plus acceptés

Le vice-premier ministre iranien Ali Reza Moayeri est arrivé, vendredi 14 octobre, à Ankara pour s'entretenir avec le chef du gouvernement turc Turgut Ozal du problème des réfugiés kurdes irakiens, a-t-on indiqué de source autorisée turque. Selon l'agence iranienne de presse IRNA, M. Moayeri souhaite indiquer aux responsables turcs que son pays ne peut plus accepter de nouveau réfugiés kurdes irakiens qui fuient les exactions de Bagdad. Pour sa part, l'agence anatolienne de presse écrit que M. Moayeri remettra à M. Ozal un message du premier ministre iranien Mir-Hossein Moussavi et rencontrera les ministre turcs des affaires étrangères et de l'intérieur, MM. Mesut Yilmaz et Mustafa Kalemli.

Avant de quitter son pays, M. Moayeri avait déclaré à l'agence IRNA que *« l'Iran avait déjà accepté un nombre important de réfugiés kurdes irakiens qui ont fui leurs villes natales du nord de l'Irak* [et] *l'envoi en nombre de ces réfugiés de Turquie en Iran se solderait par des tragédies humaines »*. Selon les responsables turcs, quelque quatorze mille Kurdes irakiens sur les cinquante mille qui se sont réfugiés en Turquie sont partis cette semaine en Iran de leur plein gré.

De son côté, Téhéran affirme que plus de trente-deux mille réfugiés kurdes sont arrivés en Iran depuis la mi-juillet, date du début du massacre irakien.

Jeudi, des responsables turcs et iraniens se sont rencontrés à la frontière entre leurs deux pays pour mettre au point la coordination des mesures concernant les réfugiés kurdes. – *(Reuter.)*

Pakistan

La mort de Zia Ul Haq serait due à un accident

Washington. – Les résultats de l'enquête sur l'accident d'avion qui a coûté la vie au président pakistanais Zia Ul Haq seront rendus publics lundi au Pakistan, a annoncé la Maison Blanche, le vendredi 14 octobre.

M. Marlin Fitzwater, porte-parole de la présidence américaine, a précisé que les Etats-Unis *« n'avaient pas d'informations »* sur l'origine de l'accident, en faisant remarquer que la presse faisait état d'informations contradictoires à ce sujet.

Selon le *New York Times*, un incident mécanique, et non une bombe, est à l'origine de l'accident d'avion dans lequel le président Zia et trente autres personnes ont trouvé la mort, le 17 août au Pakistan. L'équipe d'experts américains chargée d'enquêter sur les causes de cet accident a conclu que l'appareil présidentiel, un Lockheed C-130, ne s'était pas désintégré en vol – ce qui exclut la thèse d'une explosion due à une bombe ou à un missile, – mais avait été pulvérisé sous l'effet du choc au moment où il a heurté le sol. – *(AFP.)*

Tchad

Mauvaise humeur à l'égard de Paris

Le chef d'état-major des armées, le général Maurice Schmitt, a annulé un voyage qu'il devait effectuer au Tchad, le dimanche 16 octobre, car le gouvernement tchadien l'a jugé « inopportun », a-t-on appris vendredi. Une radio française avait indiqué que le but de ce déplacement était d'annoncer aux autorités de N'Djamena un début de retrait du dispositif militaire français « Epervier ».

Le gouvernement tchadien a mal pris ce qu'il a considéré comme une annonce officieuse. Il a donc fait savoir à Paris, par le canal de l'ambassade de France au Tchad, que de telles « informations » le plaçaient en position de faiblesse dans ses discussions avec la Libye, et que le chef d'état-major devait renoncer à son voyage.

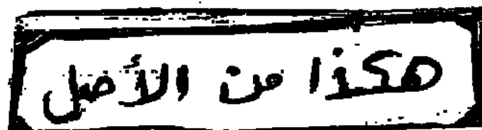
Jeudi, le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, avait déclaré qu'il était « évident » que le dispositif « Epervier » n'était pas « éternel ». *« Nous n'avons pas annoncé sa réduction et, si une décision est prise, elle sera annoncée le jour même »*, avait-il dit (*le Monde* du 13 octobre).

● **CORÉE DU SUD : affrontements à Kwanju.** – Treize policiers ont été blessés, dont deux grièvement, au cours d'un violent affrontement avec une centaine d'étudiants qui ont attaqué, vendredi 14 octobre, un centre culturel américain à Kwanju, ont indiqué des responsables américains. Selon ces responsables, les manifestants ont lancé des cocktails Molotov, des barres d'acier et des tuiles contre le service d'information des Etats-Unis (USIS), brisant au moins dix fenêtres. Une voiture a été détruite et une seconde, légèrement endommagée. – *(AFP.)*

● **CORÉE DU NORD : rappel de l'ambassadeur en Hongrie.** – Kim Pyong Il, deuxième fils du président Kim Il Sung, qui avait été nommé le 14 août ambassadeur à Budapest, a été rappelé à Pyongyang le mois dernier, a annoncé, le samedi 15 octobre, à Tokyo, l'agence Jiji Press, citant des sources gouvernementales japonaises. Le 13 septembre, la Hongrie et la Corée du Sud avaient annoncé leur intention d'établir des relations diplomatiques. – *(AFP.)*

● **TUNISIE : la Chambre des députés a élu un nouveau président.** – M. Slaheddine Baly, ancien ministre d'Etat à la justice, a été élu, vendredi 14 octobre, président de la Chambre des députés, à l'unanimité des présents. Il remplace M. Rachid Sfar, ancien premier ministre, qui devrait être nommé ambassadeur à Bruxelles. – *(AFP.)*





هكذا من الأمل

Diplomatie

Le renouveau des Nations unies

L'optimisme bien tempéré de M. Perez de Cuellar

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre envoyé spécial

« C'est la saison de la récolte des efforts déployés depuis six ans. » M. Perez de Cuellar ne cachait pas sa satisfaction, jeudi 13 octobre, en dressant une sorte de bilan des travaux de l'Assemblée générale des Nations unies à l'usage d'un groupe de journalistes francophones qui venaient de participer à un colloque organisé par les services d'information de l'ONU et par son porte parole, M. François Giuliani. Manifestement satisfait mais toujours réaliste, le secrétaire général des Nations unies sait bien que tous ses efforts auraient été vains sans l'atmosphère de détente créée par MM. Reagan et Gorbatchev. Son mérite, souligne-t-il, a été surtout de préparer le terrain et de sauter sur l'occasion dès qu'il a senti l'arrivée d'un climat propice.

L'euphorie onusienne actuelle dépend-elle donc pour l'essentiel de la durée du gorbatchévisme ? Cela va sans dire, et le secrétaire général est d'ailleurs trop diplomate pour le dire. Pas question de porter publiquement un jugement sur l'expérience en cours en Union soviétique ; la convention de la non-ingérence a la peau dure sur les rives de l'Hudson.

Si les fronts des divers conflits régionaux reculent pour l'essentiel, il en est un pourtant qui reste toujours aussi figé ; c'est celui du conflit israélo-arabe et M. Perez de Cuellar reconnaît bien volontiers qu'il en ressent quelque *« frustration »*. Mais, selon lui, rien ne changera pour l'instant, vu l'opposition efficace de Washington et de Jérusalem à la convocation de la fameuse conférence internationale sur le Proche-Orient. Il faut au moins attendre le résultat des élections américaine et israélienne du début novembre, mais il est évident, à l'entendre, que le secrétaire général doute fort d'un déblocage de la situation à l'issue de ces deux scrutins.

Autre sujet qui plonge M. Perez de Cuellar dans le doute le plus profond : la situation au Liban. Le secrétaire général n'ignore pas d'ailleurs les difficultés auxquelles se heurte déjà la proposition française concernant une implication des forces de l'ONU dans l'élection d'un président libanais. *« Le mandat régissant la présence des forces de l'ONU au Liban ne prévoit pas leur utilisation à cette fin,* fait-il remarquer, *et les pays participant à cette force ne pourront voir qu'un certain risque »* dans la proposition française. D'où la nécessité pour la France, si elle veut aller de l'avant, de convaincre d'abord du réalisme de sa suggestion les membres du Conseil de sécurité. Mission quasi impossible de l'avis de tous les experts...

Les perspectives sont moins sombres, selon le secrétaire général, en ce qui concerne l'affaire Iran-Irak. *« Un certain progrès a quand même été accompli »* lors des discussions new-yorkaises avec les ministres des affaires étrangères d'Iran et d'Irak, explique-t-il, et le but des conversations qui vont se poursuivre à Genève – en sa présence pour les premiers jours – sera surtout de chercher à consolider le cessez-le-feu, toujours à la merci du dérapage d'un incident. Pour le reste, il faut du temps, beaucoup de temps, avant la conclusion d'un traité de paix entre frères ennemis.

C'est à propos de la Namibie que M. Perez de Cuellar sera le plus optimiste : les choses, assure-t-il, sont en bonne voie et l'Organisation internationale est prête à mettre en marche l'une de ses plus importantes opérations pour organiser le passage à l'indépendance de ce territoire. Tout dépendra bien sûr de l'issue des négociations que mènent Angolais, Cubains, Américains et Sud-Africains sur le retrait des forces cubaines d'Angola. Officiellement, les Nations unies n'acceptent pas le lien qui a été établi par les intéressés entre l'indépendance de la Namibie et le retrait cubain, M. Perez de Cuellar se fait un devoir de le rappeler, mais il est évident, à l'entendre, qu'il se fait une raison. Il a même de sérieuses raisons de penser que les négociations quadripartites sur l'Angola sont à la veille d'aboutir.

Autre dossier dont l'évolution est jugée positive par les collaborateurs de M. Perez de Cuellar qui s'y consacrent : celui du Cambodge. Les Vietnamiens, épuisés économiquement et pressés par Moscou de trouver une solution, veulent sincèrement se retirer, estime-t-on ici. Le problème essentiel reste celui des Khmers rouges, dont on veut espérer que la Chine prendra en charge les principaux dirigeants. Moyennant quoi l'ONU risque de se retrouver responsable d'une nouvelle opération de maintien de la paix, ce qui posera une fois de plus le problème de ses finances en général et du paiement par les Etats-Unis de leurs arriérés en particulier. Ceux-ci se montent à ce jour à quelque 500 millions de dollars, sur lesquels 188 millions doivent être versés d'ici à la fin de l'année. Mais l'ardoise sera loin d'être réglée même à ce moment-là.

L'heure n'est plus, il est vrai, à la mauvaise humeur des donateurs pour financer les opérations spéciales, mais cela durera-t-il ? On veut l'espérer au secrétariat général, où l'on rappelle avec satisfaction l'annonce par l'URSS de sa participation pour 400 millions de roubles au programme de reconstruction de l'Afghanistan – quitte à reconnaître dans la foulée que la majeure partie de cette aide ne sera pas accordée sous forme d'espèces sonnantes et trébuchantes mais en nature. Le geste n'en confirme pas moins, pour les experts onusiens, que les Soviétiques n'ont jamais envisagé sérieusement d'interrompre leur retrait d'Afghanistan.

Dernière mais évidente satisfaction du secrétaire général : ce prix Nobel de la paix décerné aux forces de maintien de la paix de l'ONU. Elles se montent à dix mille hommes environ aujourd'hui, mais près d'un demi-million d'hommes en ont fait partie depuis leur création et sept cents y ont laissé la vie. *« Jamais prix Nobel de la paix n'a été plus mérité que celui-là »*, fait remarquer M. Perez de Cuellar avant de confier, avec un sourire de chanoine malicieux, qu'il a été *« très fier »* que son nom ait été un moment cité comme lauréat éventuel aux côtés de celui d'hommes aussi prestigieux que MM. Reagan et Gorbatchev...

JACQUES AMALRIC.

M. Philippe Louet a été nommé ambassadeur auprès des Communautés européennes

M. Philippe Louet a été nommé ambassadeur de France auprès des Communautés européennes à Bruxelles. Il remplacera à ce poste M. François Scheer, nommé secrétaire général du Quai d'Orsay.

[M. Philippe Louet, né en 1933, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, avait été en poste comme deuxième, puis premier secrétaire à la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes (1966-1971). Il a été ensuite conseiller technique au cabinet du ministre du développement industriel et scientifique (1971-1974), puis à l'administration centrale de 1974 à 1981 et représentant permanent adjoint auprès des Nations unies à New-York (1981-1985). Il était ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Ankara depuis décembre 1985.]

Lors d'un déjeuner à Vézelay

MM. Kohl et Mitterrand ont parlé de l'Europe et de l'URSS

Tandis que Mme Thatcher, poursuivant à Brighton sa guérilla verbale avec M. Jacques Delors, mettait en garde contre un socialisme menaçant, selon elle, l'Europe de son emprise paralysante, M. Helmut Kohl – qui, s'agissant de socialisme, n'a pas vraiment de raison de se sentir visé – se livrait à nouveau à un plaidoyer pour l'Europe, le vendredi 14 octobre à Vézelay, où il était l'hôte de M. François Mitterrand.

A l'issue d'un déjeuner de travail informel, devenu pratique courante entre les deux hommes, le président de la République et le chancelier n'ont fait que de pudiques allusions aux difficultés qui restent à surmonter dans la réalisation du « grand marché » de 1993. *« Il est difficile d'harmoniser l'action de douze pays »*, a noté M. Mitterrand, en rappelant notamment que le dossier de la fiscalité de l'épargne était, pour la France, *« déterminant »*. Le président a aussi évoqué d'autres projets qui témoignent de sa volonté d'aller de l'avant dans la construction européenne, en particulier son désir partagé avec M. Felipe Gonzalez de *« développer quelques réalisations touchant à l'essence de l'Europe sociale »* et son idée d'un Eurêka audiovisuel, *« instrument qui permettra de préserver les cultures de l'Europe »*.

MM. Kohl et Mitterrand ont également procédé à un échange de vues sur l'Union soviétique et ses rapports avec l'Europe occidentale avant les visites qu'ils s'apprêtent à faire l'un et l'autre à Moscou.

G. T.

EN BREF

● **Vingt ministres français vont plancher sur l'Europe, le 22 octobre.** – Mme Edith Cresson a annoncé, jeudi 13 octobre, la tenue d'un séminaire sur les questions européennes, qui devrait rassembler une vingtaine de ministres et secrétaires d'Etat sous la présidence de M. Michel Rocard, samedi 22 octobre. L'idée de cette réunion est due à Mme Cresson. On souligne à Matignon qu'il s'agit non d'un exercice décisionnel mais d'une réunion de travail informelle dont le but est de sensibiliser les membres du gouvernement à la préparation de la présidence française de la CEE au second semestre 1989.

● **Appel en faveur de la sauvegarde des villages roumains.** – Une soixantaine de personnalités ont signé, vendredi, dans le quotidien suisse *Neue Zürcher Zeitung*, un appel en faveur de la sauvegarde des quelque sept mille villages roumains menacés par les projets « destructeurs » de regroupement rural du régime Ceausescu.

Andreï Sakharov, Eugène Ionesco, Yehudi Menuhin, Jean Lacouture, le prince Sadruddin Aga Khan et Friedrich Dürrenamtt figurent parmi les signataires de cet appel, dû à l'initiative des musiciens Antal Dorati et Sandor Vegh. D'autre part, pour la première fois, la question de la destruction d'églises et de villages en Roumanie a été soulevée, vendredi 14 octobre, à l'UNESCO, par le représentant de la Belgique au conseil exécutif, M. Georges-Henri Dumont. – (AFP.)

● **PORTUGAL : réunion de travail avec le président sud-africain.** – La participation du Portugal à l'organisation des élections en Namibie et à la mise en place d'un éventuel « mini-plan Marshall » pour l'Angola apparaissaient comme les principaux thèmes de la *« réunion de travail »* que le président sud-africain, M. Pieter Botha, doit avoir samedi 15 octobre à Lisbonne avec le premier ministre portugais, M. Anibal Cavaco Silva, en présence des chefs de la diplomatie des deux pays, MM. Roelof « Pik » Botha et Joao de Deus Pinheiro.

Le président Botha souhaiterait notamment obtenir la participation du Portugal au corps d'observateurs chargés de préparer et de surveiller les futures élections namibiennes. Cette escale de quelques jours, après un séjour en RFA et en Suisse, devait précéder une visite privée en Côte-d'Ivoire (*le Monde* du 15 octobre).

Vienne et Budapest veulent organiser une exposition internationale commune

« Des ponts vers l'avenir. » Tel est le titre que les gouvernements autrichien et hongrois, attachés l'un comme l'autre à servir d'intermédiaire entre les deux blocs européens, ont retenu pour l'exposition internationale qu'ils espèrent organiser à Vienne et à Budapest (distantes de 245 km) en 1995. Le Bureau international des expositions (BIE) a reçu la candidature des deux pays. Il s'agirait d'une « exposition internationale spécialisée », telles celle de Brisbane actuellement ou celle qui aura lieu en 1992 à Gênes.

« C'est un appel pour une nouvelle Europe », a déclaré M. Heinrich Neisser, ministre fédéral chargé du projet pour l'Autriche, qui a présenté le dossier, le vendredi 14 octobre, à l'ambassade d'Autriche à Paris. Vienne considère, en effet, que, à l'heure de la « perestroïka » et peu avant l'échéance européenne de 1992, l'*« Expo Vienne-Budapest »* renforcerait *« l'idée de l'Europe centrale au-delà de la scission de l'Europe »*.

Cette candidature est la seule officielle que le BIE ait reçue pour l'instant, mais Venise, Hanovre, et Hong-Kong seraient également sur les rangs.

Le Monde
EN BANQUE DE DONNÉES

I LE TEXTE INTÉGRAL DU MONDE
I INDEXÉ DEPUIS JANVIER 87
I EN LIGNE SUR VOTRE TERMINAL OU VOTRE MINITEL.
I POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

SINORG G CAM. SERVEUR

Tél. : (1) 45-38-70-72





Politique

La campagne pour le référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

M. Tjibaou : « Les gens de France ne se rendent pas compte des enjeux »

Le président du FLNKS, M. Jean-Marie Tjibaou, est apparu assez désabusé, vendredi soir 14 octobre, à son retour en Nouvelle-Calédonie, après une escale de trois jours en Australie. *« Les gens de France ne se rendent pas compte des enjeux,* a-t-il notamment déclaré en évoquant le taux d'abstention pronostiqué par les instituts de sondage avant le référendum du 6 novembre. *Les Français sont préoccupés par le chômage, les grèves. Ils ont été frappés par Ouvéa, les accords de Matignon. Maintenant, ils se disent : les Calédoniens se sont disputés, se sont mis d'accord, maintenant, qu'ils se débrouillent ! Ce n'est pas notre affaire ! »* Le chef du mouvement indépendantiste a ajouté : *« Dans la mesure où la nation bouderait, cela voudrait dire qu'il faudrait* rester *très critique. Ce qui est pire, c'est qu'il faudra être méfiant vis-à-vis des accords. Il serait quand même dédaigneux de la part des Français de négliger ce référendum alors que, au plan international, c'est la politique de la France qui est saluée pour les accords de Matignon. »*

M. Tjibaou doit revenir en métropole le 21 octobre pour participer à plusieurs réunions publiques. *« Je suis partant pour les meetings organisés par le PS, mais je serai plus à l'aise si je suis avec mon cosignataire »*, a-t-il ajouté, regrettant implicitement la décision prise par le président du RPCR, M. Jacques Lafleur, de ne pas venir faire campagne pour le « oui » en métropole.

M. Dick Ukeiwé, sénateur RPR, a indiqué que, pour sa part, il se rendait lui aussi à Paris le 21 octobre, mais pour participer à la discussion budgétaire au Parlement. *« Je ne ferai pas campagne pour le référendum »* a-t-il affirmé, tout en invitant les Calédoniens à ne pas *« faire la fine bouche sur tel ou tel point »* des accords de Matignon et de la rue Oudinot.

A Paris, vingt-six comédiens, artistes, écrivains et universitaires ont créé, sous la présidence de Michel Piccoli, un comité Calédonie fraternité qui appelle à voter « oui » et qui organisera un meeting le 24 octobre dans la capitale.

***« Il ne s'agit pas de dire « oui » à l'indépendance ni « oui » à la colonisation,* a notamment déclaré Michel Piccoli, *mais de consacrer durablement la réconciliation et le développement de la Nouvelle-Calédonie. »* L'acteur, qui s'exprimait, vendredi 14 octobre, au cours d'une conférence de presse, était entouré du comédien Michel Blanc, du chanteur Enrico Macias et du professeur Alfred Grosser.**

Parmi les autres membres du comité figurent en particulier Barbara, Yves Boisset, Sandrine Bonnaire, Michel Boujenah, André Frossard, François Goguel, Georges Moustaki, Delphine Seyrig, Alain Touraine, le général Georges Buis, les professeurs Milliez et Minkowski, ainsi qu'Alain Delon, qui a adhéré *« par l'entremise de Raymond Barre »* et qui avait adressé depuis le Japon un message lu par Michel Piccoli.

Les Verts ont eux aussi annoncé leur intention de faire campagne pour le « oui », affirmant : *« La démocratie a besoin de tous pour ramener la paix sur le territoire. Le « oui » doit conforter un rapprochement et aider les deux communautés à construire une société plus juste et plus solidaire. »*

L'UDF dit « oui » à reculons...

Un petit « oui » et beaucoup de soupirs... Après plusieurs semaines de palabres, le conseil national de l'UDF, réuni vendredi matin 14 octobre à l'Assemblée nationale, a fini par prononcer du bout des lèvres un *« oui »* officiel au référendum du 6 novembre sur la Nouvelle-Calédonie.

Composé des dix-neuf membres du bureau politique, des représentants des composantes et des groupes parlementaires, ce conseil national, qui n'était toutefois pas au complet, s'est prononcé par quarante-deux voix pour le *« oui »*. Contre un *« non »*, celui du député du Val-de-Marne, M. Alain Griotteray (UDF-PR), intransigeant dans son hostilité à ce projet référendaire, et une abstention, celle de l'ancien secrétaire général de l'UDF, M. Michel Pinton, revenu depuis l'été dans le giron giscardien, qui était partisan d'un vote « blanc » et qui n'a pas voulu suivre ses amis dans ce qu'il appelle lui-même *« leurs contorsions »*.

Le fait est que ce *« oui »* aussi largement acquis après un vote qui se fit finalement à mains levées, par crainte sans doute des aléas du vote secret, est extrêmement trompeur.

L'UDF n'a pu que voter *« oui »*, mais, pourrait-on dire, elle n'en pense pas moins.

« Cette décision de l'UDF, a fait dire M. Valéry Giscard d'Estaing, au terme de ce conseil national, par son porte-parole M. Alain Lamassoure, *s'applique exclusivement à l'approbation de l'accord sur la Nouvelle-Calédonie afin de donner sa chance à la réconciliation des deux communautés. »* Pour aussitôt ajouter que *« l'UDF n'acceptera aucune autre interprétation de sa position et s'opposera à toute tentative de récupération politique du sens du référendum »*.

C'est assez dire que la confédération s'engage dans cette campagne référendaire à reculons et en marchant sur des œufs : elle veut, certes, respecter et ratifier les choix acceptés sur le territoire mais aussi éviter, si faire se peut, le « piège » socialiste.

Le communiqué officiel de l'UDF reprend d'ailleurs toutes les objection, qui ont pu être soulevées ces dernières semaines et débattues une fois encore au cours de ce conseil national. Objections sur les conditions dans lequelles ce référendum est utilisé et sur les incertitudes au niveau de la constitutionnalité de la procédure. L'UDF craint également que la période transitoire de dix ans prévue ne rende inéluctable, à terme, l'indépendance. Sa hantise est de voir la France dépossédée de toutes ses positions stratégiques dans le Pacifique sud. Autant de points qui ont été repris dans le rapport exposé en guise de préambule par M. Didier Bariani. Chacun a pu ensuite s'exprimer.

M. Giscard d'Estaing s'est surtout préoccupé du bon usage du rérérendum, en faisant appel à ses souvenirs. S'appuyant sur un entretien avec le général de Gaulle, le président de l'UDF a expliqué que le référendum devait *« être une question simple, claire et qui mette un terme au débat »*. C'était vrai en 1962 pour le référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel. Ce ne l'est plus à ses yeux aujourd'hui.

Problèmes d'antenne

Au nom du PSD, M. Léonce Déprez, député du Pas-de-Calais, a dit *« oui à la poignée de mains »* entre caldoches et Canaques. M. Pierre Méhaignerie, pour le CDS, a plaidé, lui, *« pour un oui résolu et déterminé »* tandis que le secrétaire général du PR, M. François Léotard, préférait parler *« d'un oui furtif »*. M. Jean Thomas Nordmann, porte-parole du Parti radical, explique que ce choix du oui aurait au moins l'avantage *« d'éviter que les socialistes ne s'approprient complètement les bénéfices du oui »*. Bref, l'UDF a dit *« oui »* de plusieurs façons. Un *« oui »* en ut majeur pour les centristes. Un *« oui »* avec un, voire plusieurs bémols à la clé pour les autres composantes.

Toujours est-il qu'il faut bien relever que, dans toute cette affaire, M. Giscard d'Estaing n'aura pas réussi, comme il entendait le faire dès la fin de l'été, à imposer sa cadence. Ce sont les centristes qui ont donné le « la », et le reste de la fanfare UDF aura dû composer pour tenter de préserver un semblant d'harmonie.

Car un autre problème est désormais posé : la façon de faire campagne. Certains sont carrément pour l'adoption d'un profil bas. Les centristes ont le désir de se montrer plus entreprenants. Leur représentant sur place, M. Jean Lèques, le maire de Nouméa, a d'ores et déjà été convié à venir donner un coup de main en métropole. Le spécialiste centriste des DOM-TOM, le député de Mayotte M. Henry Jean-Baptiste est chargé de réfléchir à la meilleure méthode pour passionner les populations sur ce dossier qui est loin de les préoccuper.

La campagne à la télévision va jouer un certain rôle. Des temps d'antenne seront octroyés à chaque groupe parlementaire. Une solution choisie par le gouvernement pas tout à fait innocemment. Car il était fatal que cette décision soulève des difficultés entre le groupe centriste de l'UDC et le groupe UDF de M. Jean-Claude Gaudin. Malgré les pressantes démarches de M. Giscard d'Estaing, M. Méhaignerie n'entend pas remettre ses minutes d'antenne dans le pot commun UDF. Chargé de mission par le président de l'UDF, M. Alain Madelin est revenu à la charge pour que *« les différentes origines parlementaires n'apparaissent pas »* sur le petit écran. *« Il n'y a aucune raison de principe pour qu'il en aille différemment*, a rétorqué M. Méhaignerie. *L'UDC est décidée à garder sa personnalité. »* Grincements ultimes de M. Giscard d'Estaing : *« Tout cela n'est pas du tout médiatique. Cela va donner du milieu politique une très mauvaise impression. »* Preuve supplémentaire que les *« oui »* de l'UDF peuvent être des mirages.

Avant de se pencher sur le dossier calédonien, le conseil national avait d'abord examiné le projet de loi de finances pour 1989. Pour l'heure, les centristes et les autres paraissent encore être sur la même longueur d'ondes. Dans son rapport, M. Michel d'Ornano a fait remarquer que ce budget avait au moins deux défauts : *« Il tourne le dos à l'Europe »* ; c'est, à ses yeux, un budget de dépenses plutôt que de réductions de dettes. Deux amendements sont déjà avancés : l'un signé de M. d'Ornano tend à baisser le taux normal de la TVA de 18,60 % à 17,60 % (taux d'avant 1981). L'autre est de M. Méhaignerie et vise à une réduction des bases de la taxe foncière sur le non-bâti. Personne n'a, en tout cas, cru bon de rouvrir le débat sur l'impôt de solidarité sur la fortune qui, lui, risque à nouveau de marquer une vraie césure entre le CDS et les autres composantes de l'UDF.

DANIEL CARTON.

Le RPR invité par ses chefs à l'abstention

Le comité central du RPR, qui s'est réuni samedi matin 15 octobre à Paris, devait se prononcer en faveur du refus de participation au référendum du 6 novembre. Telle était, en définitive, la position qui devait s'imposer après que le RPR eut estimé que toutes les autres options électorales comportaient des *inconvénients pour le mouvement* que préside M. Chirac.

Pour la première fois dans un comité central du RPR, le choix devait être fait par un vote à bulletins secrets. Les quelque quatre cents membres de cette instance devaient cocher l'une des trois possibilités : « oui », « non », « abstention », correspondant à trois motions.

Pour défendre la première, M. Maurice Schumann, sénateur du Nord, s'était porté volontaire. Les autres personnalités RPR qui, depuis plusieurs semaines, avaient fait valoir leur préférence pour le « oui » ne s'étaient pas inscrites dans le débat. C'était le cas notamment de MM. Séguin, Carignon, Noir, Barnier, Fillon, Pinte, chefs de file du courant dit « rénovateur », et de Mme Michèle Barzach.

Le porte-parole du « non » devait être M. Christian Hamelin, sénateur de Paris. Parmi ceux qui s'étaient prononcés en faveur du vote négatif il y a quelques semaines, comme MM. Pons et Baumel, plusieurs s'étaient ralliés à l'abstention. En effet, cette dernière solution devait être défendue par M. Juppé, secrétaire général du mouvement, qui s'y est rallié depuis le retour de la mission parlementaire envoyée en Nouvelle-Calédonie et dont le rapport a conclu en ce sens. M. Chirac, quant à lui, devait tirer les conclusions des débats et du vote du comité central car il ne voulait pas, avant son ouverture, influencer le choix des délégués.

L'embarras du RPR était grand, face à un référendum qu'il considère comme un *« piège »* et une *« opération politicienne »* montée par le pouvoir. La solution choisie, celle de l'*« abstention motivée »*, devait être accompagnée de la possibilité de voter *« blanc ou nul »* afin, notamment, de ne pas mettre dans un trop grand embarras les maires et les élus locaux qui devront présider les bureaux de vote de leur propre commune, le 6 novembre. L'abstention *« motivée »*, qui veut se différencier de l'abstention *« pure et simple »*, signifie que, dans la campagne électorale, le RPR expliquera les raisons de son refus de choisir entre le « oui » et le « non » en lui donnant le sens d'un choix politique.

Décision démocratique

Il s'agit, pour les amis de M. Chirac, tout à la fois de ne pas désavouer le RPCR néo-calédonien et de ne pas mêler ses suffrages à ceux du Front national en votant « non », de ne pas donner une caution au gouvernement et au chef de l'Etat qui pourraient s'en prévaloir pour d'autres objets en votant « oui », mais de motiver un refus de confiance dans la parole des socialistes.

Afin de tirer profit de cette solution de pis-aller, le RPR ne manque pas d'insister sur le caractère démocratique d'une décision intervenue après de multiples débats et d'un vote secret.

Depuis le début du mois de septembre, en effet, toutes les instances du mouvement et du groupe parlementaire se sont réunies. Le comité central aura siégé deux fois. Une mission s'est rendue sur place, et MM. Chirac et Juppé – insiste-t-on – se sont même entretenus avec M. Tjibaou. La décision finale devrait donc bien refléter le sentiment des cadres et des militants du RPR.

On se plaît aussi à souligner, rue de Lille, que tous les cadres et les personnalités les plus en vue du RPR se sont engagés, lors du comité central du 14 septembre, à respecter le choix qui devait être fait en définitive. Cet engagement de se conformer à la décision commune et de ne pas faire de campagne fractionnelle a même été renouvelé individuellement par plusieurs « rénovateurs ».

Ces derniers avaient d'ailleurs auparavant reproché, plus ou moins explicitement, au parti de M. Chirac de ne pas pratiquer la concertation démocratique. L'attitude prise par les dirigeants du mouvement avait, entre autres objectifs, de priver cet argument de tout fondement.

A défaut d'autre chose, cet *« acquis important »* dans la vie du mouvement est considéré comme *« un élément particulièrement positif »* par les dirigeants du RPR pour la santé de celui-ci. Cette dernière compte en effet davantage, pour euc, que la cohésion dans l'opposition. C'est pourquoi le « oui » prononcé la veille par l'UDF, même assorti de restrictions mentales, n'a pas impressionné les amis de M. Chirac.

ANDRÉ PASSERON.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

Derrière les masques et les symboles

LES journalistes ne racontent pas tout ce qu'ils savent, ne rapportent pas tout ce qu'ils voient ou entendent et, encore moins, ce qui leur passe par la tête lorsqu'ils sont les témoins privilégiés de comportements étranges. D'abord parce qu'ils se préoccupent, en priorité, de rendre compte et de commenter ce qu'ils jugent important ou significatif dans l'actualité, ce qui laisse peu de temps et de place pour les digressions et les à-côtés. Ensuite parce qu'ils pratiquent, plus par commodité ou indulgence que par crainte, une forme d'autocensure. Il y a des vérités dont la révélation n'est ni urgente ni opportune, surtout si leur déballage sur la place publique devait, dans le feu de l'action, avoir des effets dépassant le témoignage pour nourrir la polémique.

En parcourant son carnet de notes prises pendant les campagnes des dernières élections présidentielle et législatives, Philippe Alexandre a estimé que ce qu'il avait gardé par-devers lui, à l'époque, pouvait être désormais publié. Sous le titre bucolique *Paysages de campagne*, il présente donc, à l'état brut, des notations qu'il n'avait pas utilisées dans ses chroniques quotidiennes de RTL, bien qu'il n'ait jamais hésité, devant son micro, à faire grincer les dents des puissants du moment. Au risque d'encourir leurs foudres. En aurait-il gardé quelque amertume ?

Toujours est-il qu'il livre, ainsi que l'a relevé Claude Sarraute dans ces colonnes, *« une sorte de bloc-notes au vitriol »*. C'est peu dire que notre confrère a la dent dure : elle est assassine. Ses formules les plus cruelles ressortent d'autant plus qu'elles s'inscrivent avec bonheur, au fil de la plume, parmi d'autres notations témoignant de la sympathie, voire de l'attendrissement, pour les acteurs politiques.

De François Mitterrand, *« qui s'enchâsse dans son portrait en pied de patriarche couronné »*, à Jacques Chirac, *« ce Bonaparte de la Corrèze qui aura fait à peine mieux que le général Boulanger »*, en passant par Raymond Barre – *« il veut faire, croire qu'il a du caractère alors qu'il n'a que des emportements »*, – Valéry Giscard d'Estaing, persuadé que *« La France, l'Europe et la planète le regrettent »*, ou Michel Rocard – *« Bizarre qu'un homme qui prétend parler vrai, et en tire gloire, le fasse en des termes si obscurs »* – nul n'est épargné.

Pourquoi cette sévérité, voire cette méchanceté ? L'auteur regrette que l'observation du débat politique ait perdu de sa férocité d'antan. Ce n'est pas faux, mais en quoi les travers du personnel politique, qui ne sont pas si différents de ceux des autres corporations et de l'humanité en général, mériteraient-ils d'être, avec l'arbitraire de tout jugement subjectif, cloués au pilori ? Il y aurait au moins deux raisons à cela. La première est que les hommes publics, en quête de l'adhésion de leurs concitoyens et mettant en œuvre tous les moyens de séduction possibles et acceptables, ne sauraient s'offusquer d'être montrés sous toutes leurs facettes par ceux qui les approchent et les observent. C'est le prix à payer, même s'il est parfois élevé.

La seconde raison est plus conjoncturelle. Lorsque le souci de dessiner un personnage l'emporte sur celui de proposer un projet, un dessein, une politique, lorsque l'observateur qu'est Philippe Alexandre enregistre *« le raplatissement de l'horizon intello-politique » et « le vide sidéral »* de campagnes électorales où, à force *« de se chercher au centre »*, les candidats *« se retrouvent dans le désert »*, quand tous les discours se rejoignent sur les mêmes solutions économico-sociales, quand les comportements s'uniformisent, sauf à se distinguer, ici par l'idolâtrie, là par la suffisance, lorsqu'il n'y a que la rancune pour mobile, ou la mise en scène pour stratégie, alors il devient tentant de se livrer au jeu de massacre. Ne serait-ce que pour faire tomber les masques.

Il y a des approches moins virulentes de la politique, notamment celle qui consiste à *étudier* les symboles dont elle se sert. A en croire Lucien Sfez, qui traite le sujet de manière dense et accessible, la symbolique politique a ceci de rassurant qu'elle compense le désarroi produit par les évolutions les plus modernes de la communication sociale. Avec elle nous retrouvons une mémoire, une identité. L'auteur note combien la campagne présidentielle de 1988 a illustré *« l'ambiguïté de notre système politique »*, désormais écartelé entre deux pôles, celui de la symbolique et celui de la médiatique. On découvrira comment s'exprime la symbolique de *Jacques Chirac, celle, plus* mouvante, des libéraux Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre et celle de la gauche, que François Mitterrand pratique en artiste. C'est une manière éclairante de lire la politique.

★ *Paysages de campagne*, par Philippe Alexandre, Grasset, 208 pages, 78 F.

★ *La Symbolique politique*, par Lucien Sfez. PUF (« Que sais-je ? »), 127 pages, prix ?.

POINT DE VUE

L'intérêt national interdit l'abstention

par Jean de Lipkowski
député RPR, maire de Royan, ancien ministre

VOTER *« non »*, c'est voter contre la paix restaurée et le dialogue renoué. Je voterai donc « oui », parce que l'abstention est une attitude contraire à l'esprit du gaullisme.

Chaque fois que l'intérêt national était en jeu, on n'a jamais entendu le général de Gaulle préconiser l'abstention. Celle-ci nous enfermerait dans une série de contradictions inintelligibles pour les électeurs.

Comment expliquer que nous estimons positifs les accords de Matignon, mais que, néanmoins, nous refusons d'y souscrire par notre vote ?

Comment expliquer que nous approuvons notre compagnon Jacques Lafleur de faire campagne pour le « oui » en Nouvelle-Calédonie, tandis que nous préférons nous abstenir en métropole ?

Comment expliquer que nous désavouerions ainsi implicitement Jacques Lafleur, signataire et donc garant de ces accords, dont nous approuvons par ailleurs l'esprit ? Nous préférons la main tendue à la lutte armée, mais nous désavouons les instigateurs de cette politique.

Comment expliquer que nous voulons la réconciliation en Nouvelle-Calédonie, alors que l'abstention risque de faire perdre leur crédibilité à des textes qui ont permis de restaurer la paix et de mettre fin à l'engrenage de la haine et de la violence ?

Comment expliquer que nous voulons préparer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la République tout en refusant aux Mélanésiens les moyens de se sentir davantage Français grâce au plan de développement économique et social qu'implique le projet de loi ?

Pour expliquer ces incohérences, nous pouvons certes faire part de certaines réserves. Ainsi, le gel, pendant une période de dix ans, du corps électoral est injuste et probablement contraire à la Constitution.

Cet argument est important mais pas décisif au regard des perspectives qu'ouvre cette paix retrouvée. Dès lors, une attitude d'abstention ne pourra être interprétée que comme un geste de mauvaise humeur par ailleurs totalement injustifié.

Nous avons, en effet, notre juste part dans la réussite de cette négociation. Sans l'effort décisif que nous avions consenti pour le rétablissement de l'ordre, la situation aurait pu dégénérer en affrontements jusqu'à aller à un point de non-retour.

Nul doute aussi que le référendum de septembre 1987 ait constitué une étape essentielle dans la voie qui a permis la signature de ces accords.

Reste l'argument selon lequel en votant « oui » nous donnons une approbation globale à la politique du gouvernement. C'est au nom d'un tel argument qu'en 1962 M. Rocard, au nom du PSU, avait préconisé l'abstention lors du référendum sur l'Algérie. Il lançait, à l'époque, le slogan : *« Oui à la paix, non au général de Gaulle ! »*

Ce comportement n'a pas grandi le PSU dont la marginalisation est allée croissant.

Avec des prétextes de ce genre, nous finirions par refuser de prendre part à tout référendum alors que nous en réclamons une pratique accrue.

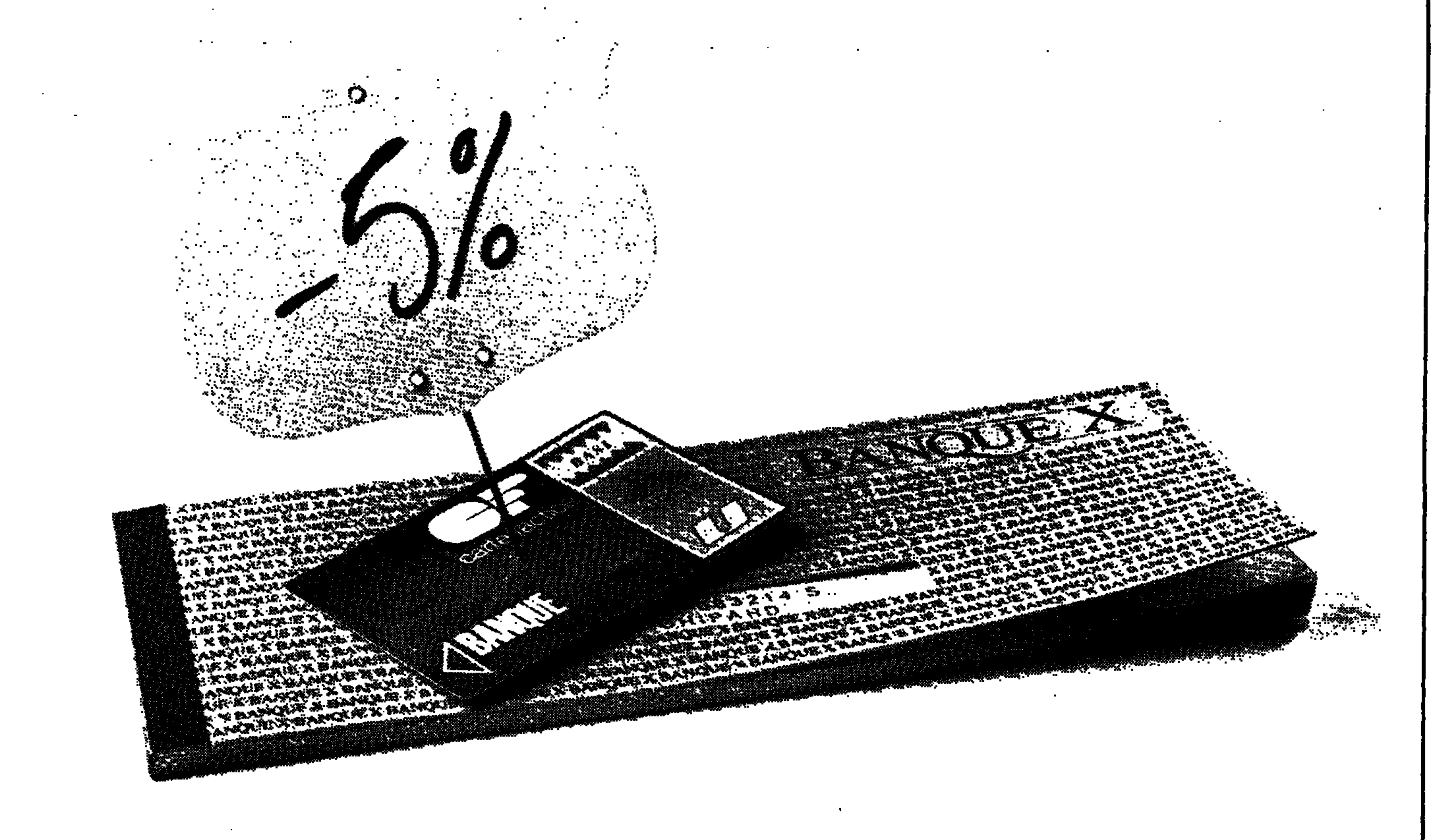
Charles de Gaulle nous a appris à nous déterminer en fonction du seul intérêt national et jamais selon des calculs politiciens et partisans.

A l'exemple des gaullistes historiques comme Jacques Chaban-Delmas, Maurice Schuman, Compagnons de la Libération avec des compagnons prestigieux comme Matteoli et tous ceux du Carrefour du gaullisme de Roland Nungesser, je voterai « oui » pour préserver l'avenir d'une Calédonie réconciliée dans la mouvance française.



هكذا من الأصل

Le conseil de la concurrence rétablit la concurrence entre les banques. Bienvenue à la première banque qui sera la moins chère.



E. LECLERC

DEMANDEZ A VOTRE BANQUIER CE QU'IL EN PENSE.

C.L.M. & BBDO.

Politique

Michel Charasse le Gaulois

(Suite de la première page.)

Puis la politique élective les a saisis comme par mégarde. Maires de petites communes dès 1944 (Romagnat pour Arsène, Parent pour Joseph) ou d'une grande en 1952 (Thiers pour Fernand), ils sont entrés au même moment à l'Assemblée nationale. Comme éberlués par un tel parcours, Joseph et Fernand ont débarqué au Palais-Bourbon en 1962. Arsène les y a rejoints l'année suivante.

Ils ne l'ont quitté que seize ans plus tard, de leur propre volonté. Fernand, le premier, a dit : *« Dans le fond, ça suffit bien comme ça. »* Les autres ont acquiescé. D'un commun accord, ils s'en sont retournés près de leurs pénates, les dieux domestiques du Puy-de-Dôme installés sur les lacs et les volcans – chasse et pêche à tous les étages – laissant à d'autres générations socialistes le soin de briguer leur succession aux législatives de mars 1978. Roulez jeunesse, les vieux cèdent la place. Le « gamin », Michel Charasse, qui fut leur secrétaire parlementaire à partir de 1963, n'en mourra pas orphelin.

Les trois d'Auvergne n'ont pas laissé une trace éblouissante dans les débats de l'Assemblée, malgré les efforts méritoires du secrétaire Charasse qui, maltraitant sa machine à écrire, fournissait les questions écrites au kilomètre. En revanche, ils ont fait la fortune de la buvette.

Après déjeuner, pendant que le Charasse secrétaire tapait sur sa casserole – la fameuse machine, – ils avaient coutume de se rendre en cortège en ce lieu saint. L'un d'entre eux, bras tendu, levait le pouce. Le loufiat, sans plus d'information, servait une bouteille. De champagne, selon l'exigence de Joseph, l'amateur de « canons » à bulles. La « quille » – c'est leur mot – éclusée, un autre dressait le pouce, puis le troisième. Il était alors bien temps d'aller travailler.

La légende veut qu'au lac Chauvet – 1 200 mètres d'altitude, à ras d'horizon – le pêcheur rapporte plus de bouteilles vides que de poissons. La légende, bonne fille, ainsi que les cinq actionnaires du lac et leurs copains d'halieutique – cinq pour 7 hectares, un rêve ! – n'en tiennent pas rigueur aux trois d'Auvergne. Des poissons, il y en a à revendre : truites, perches, saumons de fontaine et le roi du lieu, l'ombre-chevalier, tapi dans les profondeurs (92 mètres au plus creux du lac) dont il ne remonte pour se laisser prendre, à l'occasion, qu'entre novembre et mars.

Joseph a « sa pierre », où il installe ses cannes, sur la rive ouest, à 3 kilomètres à vol d'oiseau du puy de Sancy. François Mitterrand a son coin préféré, sur la même rive, à la jonction d'un ruisseau où les alevins attirent les gros prédateurs. L'endroit est adossé aux ormes, aux hêtres, aux noisetiers et aux pommiers sauvages. Michel Charasse n'est pas des meilleurs, à la pêche. Ni à la chasse d'ailleurs : il épaule à droite et vise de l'œil gauche.

Champagne avant la pêche. Pendant que François Mitterrand effectuait le tour du lac, la « cour » à sa suite, les trois d'Auvergne asséchaient une bouteille, assis dans l'herbe. Fernand boitait trop bas pour mettre son pas dans ceux de la procession, simplement socialiste jusqu'à 1981, présidentielle en majesté depuis. Solidaires avant la mort de leur ami, Joseph et Arsène font désormais comme s'ils boitaient aussi. Ils respectent, survivants, le cérémonial ancien. Une bouteille pour quarante minutes de tour de lac, c'est raisonnable, même à deux.

Champagne après la pêche, c'est-à-dire avant le déjeuner immuable (charcuterie d'Auvergne, chou farci et truite Chauvet). *« Ce jour-là, exceptionnellement, le président n'est pas au régime »*, assure Guy Ligier, ancien pilote de tout ce qui peut être piloté, constructeur de formule 1, Auvergnat lui-même, ami des mousquetaires, de Gaston Defferre (prononcer *« Gaston d'fer »*, comme Arsène) qui venait pêcher au lac, de François Mitterrand et de... Michel Charasse.



Aux alentours de Gergovie

Pourquoi tant d'histoires, pourquoi le lac Chauvet, pourquoi Fernand, Arsène et Joseph ? Parce que ces trois-là ont nourri l'actuel ministre du budget au biberon du socialisme arverne. Natifs des alentours de Gergovie, les Gaulois ont emporté le bébé avec eux, à Paris. Charasse avait fait son droit et Sciences-Po. Il commençait une brève carrière au service de la législation fiscale du ministère des finances lorsque Fernand, Arsène et Joseph eurent besoin d'un pousse-rapière et, peu portés sur les écritures, d'un scribe tout terrain. Les trois sont paysans jusqu'aux tripes, plus auvergnats que nature, drôles et bons vivants, riant sous cape plutôt que forts en gueule, respectueux de l'ordre coutumier, cœurs tendres et maris machos, socialistes de l'avant-veille d'un grand soir dont on sait bien, à Romagnat, Parent, Thiers et Clermont-Ferrand que, si les pendules sont à l'heure, il ne viendra pas de sitôt. Et c'est tant mieux.

Ils ne cherchaient pas forcément quelqu'un qui leur ressemblât. Mais il s'est trouvé que Michel Charasse leur ressemblait. A quelques nuances près : tombé tout petit dans les marmites du travail intellectuel, il avait fait de belles études à Paris et ne dissimulait pas ses ambitions ; il était plus fort en gueule que porté à rire sous cape.

Fort en gueule, têtu, soupe au lait : c'est *« sa moitié corse »*, dit Arsène Boulay avec une pointe de regret et de rosserie. Car Michel Charasse, né à Chamalières (Puy-du-Dôme) le 8 juillet 1941, est corse par sa mère, Lucie Castellani – corse de Corte – et auvergnat par son père, Martial, employé puis cadre moyen jusqu'à sa retraite à l'usine de fabrication des billets de la Banque de France. Il y a, comme cela, des destins qui ont un petit air de revanche sociale.

Michel Charasse n'est pas beaucoup « mieux né » que Joseph, fils de métayers, qu'Arsène, fils d'un chef d'équipe de cimentiers lors de la construction du métropolitain, ou que Fernand. Arsène se délecte à répéter qu'il a un seul point commun avec Valéry Giscard d'Estaing : Chanonat, où *« Giscard possède le château et moi le tombeau de ma famille »*. Lui et ses amis ont *« sucé du lait socialiste »* dès l'enfance, dans les arrière-salles de bistrots où l'on tenait réunions publiques pour les campagnes électorales, sur les genoux des candidats radicaux, laïques et républicains qui menaient bataille contre les « réactionnaires ». Michel Charasse, du même tonneau qu'eux – *« patrie, nation, République, laïcité, tolérance »* ont formé, dit-il, la chanson de son enfance, – est allé plus loin que ses pères nourriciers.

Jusqu'au début de cette époque picrocholienne, nul n'avait pris l'entière mesure de la boulimie du Gaulois Charasse qui, en l'espace d'un déjeuner, vous avalait une valise de dossiers budgétaires de la taille d'un sanglier adulte. Boulimie de travail, de politique, de vie, de rires et d'amitiés. *« Pourquoi tu me regardes comme ça ? »*, demande le ministre du budget, fourchette en l'air, serviette de table coincée, au carré, sous les bretelles, sourcil en accent circonflexe au ras des lunettes à petits carreaux épais. *« C'est la manière dont tu engloutis. Tu engloutis tout »*, répond Jacques Laffite, pilote automobile, encore un copain.

Michel Charasse engloutit tant – *« nous, les Auvergnats, tout ce qui passe à portée de main, on prend et on garde »* – qu'il inquiète. Arsène, deux infarctus à soixante-dix-huit ans, et Joseph, qui a *« levé le pied »* à soixante-treize ans parce que *« les clignotants se sont allumés »*, ne voudraient pas qu'il craque avant l'âge. *« Il me fait peur*, dit Guy Ligier. *On a beau être costaud, les heures de travail, c'est les heures de travail. Je voudrais pas qu'il tombe malade. »* De l'autre côté du bureau ministériel, Michel Charasse a justement la tête comme une citrouille et la goutte au nez. Il tempête contre ces médecins qu'il ne veut pas voir parce qu'ils lui prescrivent, dit-il, les médicaments qu'il a déjà achetés. Debout, il se gargarise au Coludol, l'index de la main droite enfoncé bien profond dans l'oreille *« pour éviter les fuites »*.

L'Etat voleur

Michel Charasse vient d'accéder à la célébrité médiatique en piquant, à la télévision, en direct et avec son gros rhume, une énorme colère contre les cartes de crédit payantes et ces banquiers *« qui nous prennent not'blé »*. Des colères comme celle-là, il y en a une douzaine par jour. En voici une, à huis clos. Le conflit des infirmières n'en est qu'à ses débuts. Le directeur du cabinet du ministre passe par là. Michel Charasse retire son index de l'oreille et agresse l'impudent qui, paraît-il, a négocié en catimini avec le cabinet du premier ministre un système de primes pour les infirmières en colère. *« Je suis contre les primes. C'est de l'escroquerie. Elles passent où, les primes, quand les infirmières partent à la retraite ? L'Etat est un voleur. Prime de ceci, prime de cela, prime d'escarbille à la SNCF. T'en as vu, toi, des locomotives à vapeur ? Et en plus, avec ça, on achète la lâcheté des syndicats. Mieux vaut 300 balles intégrées dans le salaire que 1 000 balles de primes. »* Qui a dit que Michel Charasse est un affreux réactionnaires, « antisocial », comme on dit au Parti communiste français, occupé à faire suer le burnous hospitalier au nom du respect des grands équilibres budgétaires ?

L'argument massue, le menhir balancé sur l'administration de César, la gauloiserie finale suit : *« Les infirmières, elles sont moins bien payées que les flics. Toi, quand tu seras malade, t'iras te faire mettre un suppositoire dans le cul par un flic, peut-être ? »* Version actualisée, quelques jours plus tard, en pleine grève de l'audiovisuel, à l'usage de militants socialistes corréziens qui combattaient les *« gueules d'empeigne »* du camp d'en face, celui de Jacques Chirac, aux cantonales. Le « flic » soignant sera opportunément remplacé par *« un technicien de FR3 »* ; le suppositoire est resté, mais le « cul » a fui la démonstration. Qui a dit que Michel Charasse n'est gaulois qu'en public, pour faire joli et épater la galerie ?

C'est un *« paysan du Danube »*, comme Arsène, Joseph et Fernand, comme Guy Ligier ou Jean Carmet, un ami aussi, natif de Bourgueil – un pied en Anjou, l'autre en Touraine, – où son père, bourrelier, produisait une vingtaine de barriques par an d'un vin *« remarquable et honnête »*. Carmet n'est pas inquiet. Le *« bouillonnement »* de Michel Charasse – qu'il a rencontré il y a quelques années par l'intermédiaire de Georges Conchon, écrivain, scénariste, ancien secrétaire général du Sénat, – sa gloutonnerie méthodique au travail sont, à son avis, les indices de la vraie vie. *« La notion de repos*, dit-il, *appelle celle de repos éternel. »* Ces gens-là ne sont pas près d'accéder au paradis puisqu'ils sont à l'aise dans celui qu'ils ont trouvé sur terre.

Ils sont de ceux qui, se connaissant depuis peu, se comportent comme s'ils étaient de vieux copains de régiment. Jean Carmet, cinquante-sept ans, dix de plus que l'autre, a l'impression, comme pour Gérard Depardieu, d'*« avoir toujours connu »* Charasse. A la communale, Michel Charasse *« était terriblement studieux »*, affirme son ami. Puis Carmet se reprend, car il y a invraisemblance dans la connaissance exacte, par témoignage direct, du sujet : *« J'avais un copain qui partageait avec moi le fond de la classe. Moi, j'étais nul. Lui avait le prix d'excellence. C'était peut-être ça, Michel. »* Ça, c'est-à-dire l'excellence du fond de la classe.

Jean Carmet voit juste. L'ami Charasse était, c'est vrai, terriblement studieux à l'école primaire, au « bahut » et chez lui, à la maison, à Chamalières. Puis en droit et à Sciences-Po Paris. Ceux qui, à Sciences-Po, l'ont connu se souviennent d'un personnage à la fois travailleur et truculent, si échauffé par la carte électorale et la règle à calcul, la politique dans les livres et celle du terrain, qu'il n'était sûrement pas venu là pour finir journaliste ou passer en élégante compagnie un joyeux moment de jeunesse. *« Républicain* aussi, et le criant sur les tables et les toits. Militant à l'UNEF, contre la guerre d'Algérie finissante. Politiquement *« ouvert »* puisque *« républicain »*, animateur d'une coordination entre jeunesses radicales et jeunesses socialistes. Radical-socialiste, en quelque sorte. Anti-gaulliste. Auvergnat.

Les tribus de Corse et d'Auvergne

A Sciences-Po, Michel Charasse est un Petit Chose qui se revendiquerait comme tel, mais en cinémascope plutôt qu'en tablier noir. Affublé d'un accent qu'il n'a pas besoin de cultiver, plongé dans un milieu bon chic bon genre, il est par nature exclu des coteries, castes mondaines, bourgeoises et intellectuelles. Solitaire en sa truculence. Il y puise un profond mépris envers tous les parisianismes, mépris conforté dans les années suivantes par la fréquentation des socialistes d'Auvergne, de Gaston Defferre le Cévenol et de François Mitterrand le Charentais converti Morvandiau, tous gens de petite taille tant leurs jambes sont plantées profond dans la glaise.

Il a l'*« esprit villageois »*, dit Jean Carmet, qui s'y connaît, le goût de la tribu ou, plutôt, des tribus, l'auvergnate et la corse. La Corse l'emporte en 1967. Cette année-là, en septembre, Michel Charasse se présente aux élections municipales de Corse – chez lui, puisque sa mère y est née – sur une liste *« républicaine d'union »* où socialistes, radicaux et gaullistes dissidents de l'UNR (Union pour la nouvelle République) font bon ménage. Liste ouverte pour une campagne violente contre la fraude et les trafics d'influences. Michel Charasse arpente la commune armé de son code électoral et, selon ses amis du cru, conduit l'inquisition contre les corrupteurs de la démocratie, collecteurs de procurations et de votes par correspondance. Le jour du vote, il fallait mobiliser les CRS.

Saint Michel terrassa le dragon. Du moins le crut-il. Elu avec 1 489 voix sur 2 897 suffrages exprimés, il eut l'étrange idée de retrousser ses manches et d'appliquer le programme, ambitieux pour Corte, qu'il avait lui-même rédigé. Hélas ! ses amis refusèrent d'embaucher un secrétaire général de mairie gestionnaire et compétent. L'Auvergnat rendit aux Corses son tablier quinze jours après l'élection selon l'un, trois mois selon l'autre, en mai 1968 selon lui. L'affaire du secrétaire général n'est que la version officielle des amis de Corte. La version officieuse, celle de Michel Charasse, est plus embarrassante pour les locaux. Le dragon que l'on croyait terrassé remuait encore. Les maux que saint Michel avait combattus, son code électoral au poing perduraient.

L'Auvergnat s'était pourtant donné de la peine. Déjà, en mars 1967, il avait engagé une bataille identique en menant campagne, aux législatives, pour Jean Zuccarelli, le radical, à Bastia. Le soir du dépouillement, leur champion défait, les zuccarellistes balancèrent une urne à la mer, avec la bénédiction du procureur Charasse et l'espoir de faire annuler un scrutin félon. L'urne, témoignage des tricheries adverses, resta coincée dans les racines d'un figuier. Jean Zuccarelli proposa le transfert du figuier dans un jardin botanique que l'on aurait installé à Colombey-les-Deux-Eglises, au cœur de l'usurpation gaulliste. L'histoire, mille fois embellie, appartient désormais à l'épopée scrutatrice et sportive de la Corse.

Ce n'était qu'un début, le combat continu. *« N'oubliez pas, monsieur le ministre, que vous parlez à un Corse »*, dit, il y a quelques semaines, par téléphone, au ministre du budget, un élu féodal de l'île en délicatesse avec l'Etat sur la fiscalité locale. *« N'oubliez pas monsieur que vous êtes ici en Auvergne »*, répondit Charasse, de son bureau ministériel. Quant saute une perception de l'île, Michel Charasse est d'avis, spontanément, de ne pas reconstruire. Mais il reconstruira. Il réclame aussi que la municipalité d'Ajaccio délivre des numéros dans toutes les rues de la ville, à chaque maison, afin de ne plus embrouiller le fisc ainsi que les listes électorales. Il l'obtiendra. La Corse, qui le connaît, devrait se méfier. Car il connaît la Corse, dossier dont il s'est occupé, entre autres, à l'Elysée lorsqu'il était en titre conseiller hors hiérarchie du président de la République.

L'Auvergne a triomphé en 1977. La mairie de Puy-Guillaume (deux mille sept cents habitants) était à saisir cette année-là. Michel Charasse l'a prise à la tête d'une liste d'union de la gauche (dix-neuf conseillers socialistes, sept communistes). A dix ans de distance, il a gagné sa revanche, au creux du Puy-de-Dôme, sur la Corse arrogante. Il a géré, embauché des techniciens puis les premiers tucistes de France ; il a informatisé, nettoyé les rues, réhabilité les installations des sapeurs-pompiers, construit un superbe foyer pour les personnes âgées, installé une maison de la musique dans les anciens bains-douches, introduit l'étude gratuite et obligatoire de l'anglais à la maternelle et à l'école primaire. Sénateur du Puy-de-Dôme en 1981, il a guetté l'opportunité jusqu'à septembre 1988, pour s'installer au conseil général, élu du canton de Châteldon, dans la *« petite patrie »* de Pierre Laval, ce socialiste qui, pour avoir été chef du gouvernement de Vichy sous l'Occupation, finit en 1945 face au peloton d'exécution. La référence à Laval, fils de bistrotier, paysan d'Auvergne qui lui non plus ne mâchait pas ses mots, animé par l'ambition de la réussite politique au prix de ces dérives qui tournent à la fuite en avant, frise l'injure. Michel Charasse s'en moque. Il la suggère, même. Il s'amuse à faire peur. Il provoque et pousse à la faute autant qu'il s'y précipite lui-même.

Le maire de Puy-Guillaume, conseiller général de Châteldon, enfile les oripeaux d'un épouvantail propre à effrayer les bonnes consciences de la gauche distinguée. On s'y tromperait, tant il se démène pour faire facho, grossier personnage, hâbleur, trois fois « beauf » à bretelles.

Michel Charasse bouffe du curé dès le petit déjeuner mais, Dieu merci, s'entend fort bien avec celui de sa paroisse. Ce Pepone des volcans est un ange. Il donne la fessée aux assistantes sociales *« boutonneuses et PSU »* qui se comportent comme des bonnes sœurs et distribuent l'argent des contribuables n'importe comment et à n'importe qui pour peu qu'on sache leur tirer une larme. Mais son système municipal d'aide sociale satisfait plus à gauche que lui. Michel Charasse se vante d'avoir chassé tous les nomades de sa commune, et ne dit pas la suite. Il faut gratter pour découvrir qu'il a sédentarisé une dizaine de familles : les hommes travaillent à la récupération du verre et les enfants vont à l'école. *« Il a l'air rustre*, observe Guy Ligier. *En fait, il est bon et juste. »* Edgard Bigay, conseiller municipal communiste, adversaire du maire aux élections cantonales, employé à la verrerie de Puy-Guillaume, ne trouve rien à redire, ou presque : *« Pas de problème »* vraiment, ni avec les assistantes sociales ni avec les nomades.

Hygiène et moralité

Le langage des méchantes croisades ne peut pas, pourtant, s'expliquer par le seul souci de la provocation. Il doit bien y avoir quelque chose de vrai là-dedans. Lorsqu'il était secrétaire parlementaire des « trois d'Auvergne », Michel Charasse a rédigé pour Joseph Planeix la question écrite suivante, à l'intention du ministre de l'intérieur Raymond Marcellin : Est-il souhaitable de lever les interdictions de stationnement des nomades dans les communes *« dès lors que ces nomades refusent de mener une vie normale, notamment au regard de la moralité et de l'hygiène (...), dès lors que, dans la plupart des cas, ils ne participeront ni de près ni de loin aux dépenses communales, puisqu'ils ne pourront être assujettis aux impôts locaux directs, notamment à la contribution mobilière et à la contribution des patentes »* ? Raymond Marcellin – le monde à l'envers – répondit par une leçon d'instruction civique, de tolérance et de technique d'insertion en faisant valoir à l'intéressé qu'il convenait de favoriser la sédentarisation des nomades et *« leur intégration dans la communauté des citoyens et des travailleurs »*. Michel Charasse a été bien inspiré de suivre, quelques années plus tard, les conseils de celui qui était considéré, à l'époque, comme le symbole d'un système répressif. Vive Marcellin ! vive Charasse !

Michel Charasse serait-il un Pasqua de gauche ? Charles Pasqua en serait bonifié. Non pas Charasse mortifié. Les socialistes trouveront en lui, s'ils lui prêtent vie, leur compte de bon sens paysan, de rigueur budgétaire et de pifomètre politique. Encore faudrait-il que l'autre consente à donner dans la gauloiserie fine. Pas facile. *« Il peut pas s'évader de lui-même tellement il est lui-même »*, remarque Jean Carmet, l'acteur qui se glisse dans la peau des autres, même si les rôles d'abominable Dupont-Lajoie sont « durs à déglutir ». Ministre du budget, c'est aussi une fonction *« dure à déglutir »*.

L'affreux, le méchant du gouvernement, celui qui vous taille un budget en pièces, l'avare, le rapiat. Le ministre des impôts qui n'a pas le droit de plaisanter. L'Auvergnat du fin fond qui défrise les salons. Celui qui sans rire ni trémolo est capable de conclure, devant cent personnes, dans l'arrière salle d'un restaurant de Brive-la-Gaillarde, son discours de campagne cantonale par un *« Vive la République, vive la France ! »*.

François Mitterrand, qui le couve depuis si longtemps, l'a voulu au gouvernement, pas avec n'importe quel titre, pas n'importe quel poste. Il l'a eu. Vive la Gaule !

JEAN-YVES LHOMEAU.

M. Juppé : « Démission »

« Je n'utilise pas le pouvoir pour me venger » : M. Michel Charasse, ministre délégué au budget, s'est défendu, vendredi 15 octobre, sur TF1, d'avoir menacé les journalistes de la cinquième chaîne de télévision d'un contrôle fiscal après l'incident qui l'avait opposé, mercredi, à deux d'entre elles. M. Charasse accuse la Cinq d'avoir enregistré et diffusé sans son consentement la déclaration suivante : *« Les mecs qui empoisonnent la jeunesse avec la drogue et qui se font du fric là-dessus, on va la leur faire bouffer. »*

M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a demandé, vendredi, la démission du ministre du budget. *« Qu'un membre du gouvernement français menace des citoyens d'utiliser l'administration fiscale pour régler ses comptes personnels, cela devient très grave et c'est inacceptable »*, a-t-il déclaré.

M. François Léotard, secrétaire général du Parti républicain, compare M. Charasse au père Ubu, personnage d'Alfred Jarry et ajoute : *« Le pouvoir est dangereux (...) Les socialistes en font un instrument de vengeance et de règlement de comptes. »*

Chacun son style

« Quand on est ministre, on a le droit de parler à la télévision comme on fait avec les copains au bistrot ?

– Et pourquoi un ministre serait différent d'un autre Français ? Le ministre, quand il est chez lui, avec ses copains, au bistrot, il parle comme tout le monde. Si on a tellement de difficultés à se faire comprendre des gens, c'est parce qu'on parle pas le même langage qu'eux. On ne joue pas pour le microcosme parisien, comme dirait Barre.

» Le succès d'une action politique, c'est pas d'abord d'être approuvé, c'est d'abord d'être compris. On peut pas être approuvé sans être compris. On travaille pas pour 10 % d'intellectuels. Une grande partie de ce que racontent les médias, surtout l'audiovisuel, les mots qu'ils emploient, on comprend pas. On gouverne pour la France. La France, c'est des Français. Donc, on doit s'exprimer pour eux.

– *Est-il obligatoire d'être grossier ?*

– Je suis à la limite, mais pas grossier. Quel est le mot le plus employé dans une journée ?

– *Con.*

– Non, merde. Tu te cognes, tu dis merde. Tu téléphones, c'est occupé, tu dis merde. C'est un gros mot. Et pourtant, personne ne dit que Cambronne était un affreux parce qu'il a dit merde aux Anglais.

– *Qu'est-ce qu'ils en pensent, les autres ?*

– Quand j'ai parlé des banquiers à TF1, Alain Decaux m'a félicité. Un académicien ! Qui a un langage châtié ! Et en plus, chargé de la francophonie !

» La langue française, c'est la langue qu'on parle à l'Académie. C'est aussi celle qu'on parle en France. La langue française actuelle, c'est le produit des gens qui parlaient comme moi aux seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième siècles, des gens qui ne parlaient pas le français de la cour. Le français qui s'est imposé, c'est pas celui de la cour, c'est celui du peuple. On peut s'exprimer simplement sans utiliser des mots d'argot. Moi, je mêle les deux. Chacun son style. »

● **RECTIFICATIF.** – Une erreur de transmission s'est glissée dans le nom d'un député RPR qui s'était abstenu sur le revenu minimum d'insertion (*le Monde* du 13 octobre). Il s'agissait de M. Jean-Claude Mignon (RPR, Seine-et-Marne) et non de Mme Mignon.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

JUSTICE

M. Arpaillange au congrès de la CSA

La difficile recherche d'un consensus sur l'avenir des avocats

La Confédération syndicale des avocats (CSA) de France qui revendique 6 000 adhérents sur les 17 000 avocats français, a accueilli le ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, au cours de son congrès, réuni à Saint-Raphaël, sur le thème « L'avenir maîtrisé ». En filigrane, le débat sur la modernisation de la profession et sur sa nécessaire évolution en vue de l'Europe de 1993.

SAINT-RAPHAËL
de notre envoyée spéciale

Si l'on n'avait pas inventé le non-dit, comment, au cours d'un congrès, pourrait-on se parler ? Réunis pour trois jours, les membres de la CSA – politiquement conservateurs et qui se veulent professionnellement modernistes – ont déployé un grand talent à ne pas prononcer le nom de leur iconoclaste confrère, Me Daniel Soulez-Larivière, auteur d'un rapport controversé sur l'avenir de la profession d'avocat commandé par l'ordre de Paris (*le Monde* du 9 juin) ; à ne pas dire qu'ils ne voulaient pas fusionner avec les conseils juridiques mais les absorber purement et simplement et à ne pas manifester trop ouvertement leur déception face aux projets du garde des sceaux touchant directement à la profession d'avocat.

Depuis le printemps, les avocats écrivent et se réunissent beaucoup pour parler de l'Europe de 1993 et de la nécessité pour eux, profession libérale, de s'y préparer : quand les frontières tomberont à l'heure de l'Acte unique, les avocats français risquent bien d'être phagocytés par plus structurés, plus compétitifs et plus grands qu'eux. Angoisse et corporatisme aidant, le syndrome des « divas » s'en mêlant, il est difficile, chacun prêchant pour sa chapelle, de dégager, sinon d'improbables positions communes, du moins une plate-forme cohérente qui pourrait servir de base de travail aux pouvoirs publics.

Décidée à soutenir l'aspiration d'une profession à se défendre face à la concurrence et à se renouveler, la chancellerie ne souhaite rien imposer qui ne fasse l'objet d'un consensus. De son côté, Me Jacqueline Socquet Clerc Lafont, présidente de la CSA, aborde la question avec humour. Elle a le verbe haut et les idées bien arrêtées : « *Qu'on ne confonde pas « avocature »* [c'est le titre d'un ouvrage écrit par Me Soulez-Larivière] *et taxidermie !* (...). *L'ennemi, le danger ne résident pas seulement dans le dynamisme offensif des autres ; il est en nous, chaque fois que nous ne nous donnons pas les moyens de rivaliser à chances égales avec eux* (...). *Le barreau est une armée sans chaussures qui doit gagner la bataille face à des confrères européens convenablement bottés. Cela permet d'envisager les choses.* »

Aussi avance-t-elle des propositions que M. Pierre Arpaillange est loin de reprendre dans leur totalité. Il a même averti assez clairement qu'il ne serait pas question de réformes de fond tant que les avocats continueront à être divisés. « *La difficulté actuelle* » étant « *de ne pouvoir discerner de façon certaine le vœu commun des avocats* ».

La question-clé

Si le conseil des ministres vient d'adopter un projet permettant aux avocats d'installer des bureaux secondaires (*le Monde* du 23 septembre), d'autres textes sont en souffrance. La réglementation de l'exercice du droit qui vise à protéger les usagers en écartant les incompétents et les charlatans de la consultation et de la rédaction d'actes a recueilli un accord de principe des professions concernées, et elle devrait être le plus facile à faire passer bien qu'aucune date n'ait été retenue.

Permettre aux professions libérales de s'organiser en société de capitaux, comme le propose la délégation interministérielle aux professions libérales, sous la houlette du bâtonnier Bernard du Granrut, c'est faire ruer la CSA dans les brancards. Le garde des sceaux, lui, y est plutôt favorable, à la condition que le capital social soit détenu intégralement par des professionnels ou que l'apport de capitaux extérieurs ne dépasse pas 25 %. De même, le ministre est-il favorable à l'introduction du salariat pour certains avocats qui pourraient ainsi rejoindre le régime social de droit commun. Pour la CSA, cette brèche dans la conception qu'elle se fait d'une profession libérale paraît intolérable.

Quant à la question-clé repoussée depuis près de vingt ans concernant la fusion avec les conseils juridiques, là aussi les propositions de la CSA et du ministère divergent. Sans le dire aussi nettement, la CSA ne souhaite pas « *fusionner* » en perdant sa prééminence et sa spécificité. Le garde des sceaux, lui, parle plus volontiers d'un « *rapprochement* » dont il ne mésestime pas la difficile mise en place.

Fin novembre, des commissions se réuniront à cet effet place Vendôme. M. Pierre Arpaillange va même au-delà en soulignant l'intérêt que présenteraient, selon lui, des sociétés interprofessionnelles, qui pour la CSA sont un danger.

Malgré le caractère très technique de ces échanges, M. Arpaillange, soulagé d'en avoir pour le moment fini avec l'agitation dans les prisons, s'est montré plus mordant que ces dernières semaines, comme revigoré de se trouver en pays de connaissance, devant des avocats déférents face à celui qu'ils appellent encore « *Monsieur le procureur général* », même s'il les a, sur le fond, peu satisfaits.

En prime, les congressistes, plus préoccupés d'organiser l'avenir de leur profession que de discourir sur les grands principes, ont eu droit à un rappel qui ne peut faire de mal : « *Ce qui constitue la base d'une démocratie, ce sont ses fondements humanitaires, c'est-à-dire son aptitude à faire respecter les droits de l'homme. Or quelle profession est la plus apte à transmettre ce message sinon celle d'avocat ? Je vous demande de ne jamais oublier.* »

AGATHE LOGEART.

Selon un avocat de la partie civile

M. Maurice Papon a été à nouveau inculpé de crimes contre l'humanité

BORDEAUX
de notre correspondante

M. Maurice Papon a été inculpé, en juillet dernier à Bordeaux, de crimes contre l'humanité par M. François Braud, conseiller de la cour, chargé depuis le 4 août 1987 de l'instruction de cette affaire. L'information n'a cependant été rendue publique que le 14 octobre 1988 par Me Gérard Boulanger, avocat d'une partie des familles des victimes de rafles antijuives à Bordeaux sous l'occupation, partie civile contre M. Maurice Papon.

L'ancien préfet de police de Paris fut de 1942 à 1944 secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Entre 1981 et 1983, trente-sept plaintes avec constitution de partie civile avaient été déposées contre lui auprès du parquet de Bordeaux, l'accusant d'avoir contribué à l'arrestation et à la déportation de 1690 juifs de la région bordelaise. M. Jean-Claude Nicod, à l'époque doyen des juges d'instruction bordelais, avait inculpé le 19 janvier et le 8 mars 1984 M. Papon de crimes contre l'humanité. Il avait aussi inculpé M. Jean Legay, ancien délégué en zone occupée du secrétaire général de la police du gouvernement de Vichy.

Cependant, le 11 février 1987, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait annulé tous les actes de procédure et d'instruction postérieurs au 5 janvier 1983, dans la mesure où dès cette date le préfet Maurice Sabatier, supérieur hiérarchique de M. Papon, était susceptible d'être inculpé (*le Monde* des 13 et 14 février 1987). Le jury d'honneur réclamé en 1981 par Maurice Papon avait, en effet, à cette date précisé que « *M. Sabatier, préfet régional, a déclaré assumer l'entière responsabilité de la répression antijuive dans le ressort de sa préfecture* ». La Cour de cassation renvoyait alors le dossier devant la chambre d'accusation de Bordeaux. Cette dernière désignait le 4 août 1987 l'un de ses membres, M. François Baud pour reprendre l'instruction.

M. Braud a, jusqu'à la mi-juillet 1988, entendu les parties civiles. Ce n'est qu'après ces auditions, et alors que le dossier n'était donc plus accessible aux avocats des victimes, qu'a lieu l'inculpation. Elle est restée inconnue, y compris des parties civiles, jusqu'au 14 octobre.

Me Boulanger, qui a révélé cette inculpation sans citer ses sources, dénonce cet « *acte de défiance* ». De son côté, Me Touzet, autre avocat des parties civiles, déclare : « *Je me réjouis de la réinculpation de M. Papon que nous attendions depuis longtemps, mais je proteste contre le défaut de confiance machiavélique du magistrat à notre égard. Non seulement on nous a caché l'inculpation, mais on a menti à nos questions.* »

A la cour de Bordeaux on opposait, le 14 octobre, pour toute réponse aux questions, le secret de l'instruction. « *Je ne confirme ni ne contredis l'inculpation de M. Papon* », indiquait M. Christian Lassalle, le président de la chambre d'accusation.

GINETTE DE MATHA.

RELIGIONS

Les entraves à la diffusion de « la Dernière Tentation du Christ »

Violences autour du film de Scorsese

Un distributeur désabusé, des directeurs de salles découragés, des intégristes qui chantent des cantiques devant les cinémas, de petits groupes d'extrême droite qui, sous leurs yeux, intimident les spectateurs ou perturbent les projections, un épiscopat gêné par ces violences, l'Union des athées qui dénonce « *la terreur religieuse* » : en France mais aussi en Grèce, le film de Martin Scorsese *la Dernière Tentation du Christ* provoque d'étonnantes réactions d'intolérance.

Vendredi 14 octobre encore, trente-deux personnes ont été interpellées à Lyon – et relâchées samedi matin, – après des incidents qui ont opposé une cinquantaine de jeunes d'extrême droite appartenant au Comité de liaison d'action nationaliste (CLAN) et une trentaine de militants du groupe pour les libertés d'expression au voisinage d'un cinéma, le CNP-Odéon, projetant le film de Martin Scorsese. La police, présente comme tous les soirs devant le cinéma, est intervenue pour séparer les deux groupes. Les militants du CLAN étaient armés de poings américains, de battes de base-ball, de billes de plomb et de bombes lacrymogènes.

Cette bagarre, comme les manifestations incessantes depuis la sortie de *la Dernière Tentation du Christ*, le 28 septembre, finissent par dissuader effectivement les spectateurs potentiels du film et les exploitants de salles. Sorti dans soixante-dix salles en France, dont dix-sept à Paris, le film de Scorsese n'est plus actuellement projeté que dans trois salles parisiennes et une quarantaine de cinémas de province.

Après deux semaines et demie d'exploitation, le film ne totalise que 150 000 entrées dans la France entière, alors que son distributeur, United International Pictures (UIP), estime qu'il aurait dû dépasser les 300 000 entrées. Un distributeur désabusé qui remarque que « *le film est sorti en Grande-Bretagne, en Belgique, au Portugal et en Italie – qui sont deux pays très catholiques – sans que rien de comparable ne se soit passé. Les violences, qui accompagnent la projection du film en France sont significatives de la montée d'une intolérance inacceptable* ».

Réaction de l'épiscopat

Une intolérance qui a entraîné le 14 octobre, une mise au point du Père Michel Di Falco, porte-parole de la conférence épiscopale : « *De tels actes sont indignes d'un comportement chrétien.* » Dès l'annonce de la sortie du film, l'épiscopat français avait certes protesté contre *la Dernière Tentation du Christ*, mais avait condamné toute forme de violence à son sujet. Et le cardinal Lustiger, archevêque de Paris avait refusé de « patronner » une cérémonie de prières organisée au Sacré-Cœur le jour de la sortie du film. C'est la première fois que la hiérarchie catholique réagit officiellement par la voix de son porte-parole aux manifestations qui ont perturbé l'exploitation normale du film.

La France cependant, n'a pas le monopole de l'intégrisme et de l'obscurantisme. A Athènes, des incidents avaient eu lieu dès la sortie du film, le 13 octobre. Ils ont repris le lendemain, après la décision de la justice grecque d'autoriser sa projection. Quelque cinq cents personnes accompagnées de popes et de religieuses, brandissant des croix et des icônes, ont lacéré des écrans et mis à sac des salles de cinéma en dénonçant « *ce film blasphématoire qui doit être détruit* ».

A Nantes

Cinq cadavres utilisés pour une expertise balistique

Sur la demande d'un juge d'instruction de Nantes, M. Gilles Dubigeon, cinq têtes de cadavre ont servi de cible, fin décembre 1987, sur un stand de tir de l'armée, près de Nantes, pour une expertise balistique, dans le cours d'une affaire criminelle.

C'est un moniteur de la CRS 42 basée à Saint-Herblain, près de Nantes qui a été chargé de tirer cinq balles de 11,43 dans les têtes des cadavres provenant du laboratoire d'anatomie de Nantes, dont le chef de service, le professeur Jean-Yves Barbin, a affirmé n'avoir pas été mis au courant. « *On aurait dû demander mon autorisation pour les sortir du laboratoire. Mon éthique m'aurait fait dire non.* » Il a annoncé qu'il porterait cette affaire jugée « choquante » dans les couloirs du palais de justice de Nantes, devant le professeur Paul Malvy, doyen de la faculté de médecine, qui « *décidera des éventuelles suites à donner* ».

Les têtes utilisées appartenaient à des personnes ayant fait officiellement don de leur corps à la science. L'expertise avait pour objet de connaître les causes de la mort de Marie-Thérèse Baudry tenancière du bar Le Tropic à Nantes, dont le corps avait été découvert en novembre 1987 au fond d'un puits à Angers sous 3 mètres de béton dans un bain de chaux vive. Le crâne portait deux trous dont il s'agissait de savoir s'ils avaient été provoqués par une balle retrouvée dans le bar ou par la chaux vive.

Pour sa part, le général commandant la IIIe région militaire a fait savoir dans un communiqué que « *l'autorité militaire n'avait pas été alertée, avant qu'il ait eu lieu, sur le caractère particulier de cet exercice* ».

● **Inculpation d'Albert Maltret après son survol des Champs-Elysées.** – Interpellé jeudi peu après son atterrissage sur l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole (*le Monde* du 15 octobre), Albert Maltret, cinquante-deux ans, a été inculpé, vendredi 14 octobre, de « *survol sans autorisation d'une zone interdite* » pour être passé à basse altitude au-dessus des Champs-Elysées à Paris. Placé sous contrôle judiciaire, il devrait comparaître le 10 novembre devant la trentième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Le code pénal prévoit une peine de prison pouvant aller jusqu'à trois mois, 1 800 F à 60 000 F d'amende et la suspension de la licence de pilote.

Nominations de magistrats

Au cours d'une réunion du conseil supérieur de la magistrature, qui a eu lieu jeudi 13 octobre sous la présidence de M. François Mitterrand, ont été nommés conseillers à la Cour de cassation : Mme Jeanine Loreau, premier vice-président au tribunal de grand instance de Paris ; MM. Jean Pinochet et Jean-Claude Aydalot, présidents de chambre à la cour d'appel de Paris ; Gérard Guilloux, avocat général près la cour d'appel de Paris ; François Hanne et Bernard Vigneron, présidents de chambre à la cour d'appel de Versailles et Philippe Waquet, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

En outre, par décret du 13 octobre publié au *Journal officiel* du 14, M. Jean Reygrobellet, procureur général près la cour d'appel de Nancy, est nommé procureur général près la cour d'appel de Lyon, où il succède à M. Pierre Truche nommé, au mois de juillet, procureur général près la cour d'appel de Paris. Le même décret nomme M. Henri Begorre, procureur général près la cour d'appel de Pau, procureur général près la cour d'appel de Versailles en remplacement de M. Jacques Bordas admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Dans un autre décret du 13 octobre, on relève notamment les nominations suivantes : président du tribunal de grande instance d'Evry : M. Philippe Texier, en remplacement de M. Carmet nommé premier vice-président au tribunal de grande instance de Montpellier ; président du tribunal de grande instance de Montpellier : M. Pierre Vittaz, conseiller à la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Bezombes nommé premier président à la cour d'appel de Grenoble ; président du tribunal de grande instance de Melun : Mme Danielle Thoreau, président du tribunal de grande instance de Senlis, en remplacement de M. Texier ; procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bastia : M. Yves Le Bourdon, premier juge des enfants au tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Bot.

● **Augmentation de la solde des appelés du contingent.** – A compter du 1er mars 1989, le prêt des appelés effectuant leur service militaire sera porté mensuellement à 448 francs pour l'homme de rang et à 1 121 francs pour un sergent.

DÉFENSE

La modernisation des missiles du plateau d'Albion

Un sous-marin en Haute-Provence

Le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, n'exclut pas la possibilité d'enfouir, dans les silos du plateau d'Albion, en Haute-Provence, des missiles stratégiques sol-sol dérivés des actuels missiles balistiques mer-sol embarqués à bord des sous-marins. Pour la première fois, il vient d'en convenir devant les sénateurs membres de la commission des affaires étrangères et de la défense, qui l'auditionnaient sur le projet de budget 1989.

Sur le plateau d'Albion, aujourd'hui, sont déployés, dans des silos enterrés, dix-huit missiles S-3 D (D pour « *durci* », c'est-à-dire rendu capable de résister aux effets neutralisants de l'impulsion électromagnétique dégagée par l'explosion en altitude d'une bombe thermonucléaire). Ces missiles S-3 D emportent une charge explosive mégatonnique (l'équivalent de plus de cinquante fois la bombe d'Hiroshima) sur des distances entre 800 et 3 300 kilomètres environ.

En 1986 et 1987, une polémique publique a opposé le président de la République et le premier ministre sur le moyen de moderniser le plateau d'Albion, dont les installations pourraient être dépassées à partir de 1996. M. François Mitterrand a combattu le projet de M. Jacques Chirac de concevoir un missile mobile. Ce programme, baptisé S-4, consistait à stocker de nouveaux missiles sur des semi-remorques banalisés, qui seraient entreposées sur des bases militaires (y compris au plateau d'Albion) et qui, sur l'ordre éventuel du chef de l'Etat, feraient mouvement pour gagner des emplacements de tir. Le premier ministre y voyait un avantage de pouvoir disperser le dispositif de façon aléatoire, pour le rendre moins détectable. Le président de la République y voyait l'inconvénient de déplacer un missile nucléaire « balladeur » parmi les populations que cette manipulation en pleine crise internationale pouvait inquiéter.

Les études sur les S 4 ont, cependant, été lancées au point que son constructeur, la société Aérospatiale, a annoncé en avoir reçu le contrat en avril (*le Monde* du 4 mai). Mais ce contrat de développement ne préjugeait pas du mode de déploiement opérationnel du nouveau système d'arme.

500 têtes nucléaires

Devant les membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, puis devant la presse (*le Monde* des 17 et 24 septembre), M. Chevènement a indiqué, quelques mois après sa nomination au ministère de la défense, qu'il avait réfléchi et que le projet de S 4 ne lui paraissait plus aussi prioritaire. Certes, on continuera les études, à hauteur de 650 millions de francs en 1989. Mais le programme sera ralenti et l'accent mis, plutôt, sur le projet d'un nouveau sous-marin stratégique *le Triomphant*, qui sera prêt pour 1994 et qui, entre-temps, risque d'être si cher qu'il devrait mobiliser l'essentiel des crédits de la dissuasion.

Face aux sénateurs de la commission des affaires étrangères et de la défense, M. Chevènement a été encore plus catégorique, en exprimant son souci d'éviter « *toute redondance* » entre des systèmes d'arme de plus en plus onéreux.

Pour le ministre de la défense, la marine va disposer, à bref délai, de quelque 500 têtes nucléaires, avec la généralisation du missile M 4, puis de sa version améliorée M 45, à bord des sous-marins stratégiques lance-missiles de la classe de l'*Inflexible*. Dans ces circonstances, la réflexion sur la rénovation des 18 missiles S 3 D du plateau d'Albion peut attendre le printemps prochain, lorsque l'actuel gouvernement proposera au Parlement de discuter du contenu d'une programmation militaire jusqu'en 1993.

Mais, M. Chevènement a été plus loin dans les confidences à ces mêmes sénateurs. Il n'a pas exclut, en effet, la possibilité d'entreposer au plateau d'Albion des missiles sol-sol dérivés des missiles mer-sol M 4 ou M 45 à têtes multiples que les sous-marins embarquent ou vont embarquer. Déjà, *l'Inflexible* et *le Tonnant* emportent des M 4, quand, successivement, entre 1989 et 1991, *l'Indomptable*, *le Terrible*, puis *le Foudroyant* en seront équipés. En 1994, *le Triomphant* sera le premier à embarquer des M.45.

Le M.4 transporte sur 5 300 kilomètres six charges nucléaires qu'il répartit, en bout de course, sur des trajectoires différentes, soit en les concentrant dans le temps pour saturer une cible, soit en les dispersant sur une zone de 20 000 kilomètres carrés. Le M.45, qui annonce l'arrivée d'un nouveau modèle de missile, le M.5, prêt pour l'an 2002, aura une capacité accrue de pénétrer les défenses adverses.

Une idée de M. Hernu

En imaginant de concevoir un missile sol-sol dérivé du missile mer-sol, qui puisse, de surcroît, s'adapter aux silos de Haute-Provence, le ministre de la défense reprend *grosso modo* une proposition de l'un de ses prédécesseurs, M. Charles Hernu, après qu'il eut quitté ses responsabilités (*le Monde* du 9 avril 1986). A l'époque, l'ancien ministre y voyait l'avantage de disposer sur le plateau d'Albion de l'équivalent (en puissance de destruction nucléaire instantanée) d'un septième sous-marin stratégique moderne.

Si elle était définitivement retenue, cette idée de déployer en Haute-Provence des M.4 ou des M.45 nouvelle formule devra être approuvée par le chef de l'Etat, qui, au début de la semaine, a souhaité qu'on modernise le plateau d'Albion.

JACQUES ISNARD.

SCIENCES

Une mission d'évaluation de la recherche confié à M. Pierre Papon

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, vient de confier à M. Pierre Papon, ancien directeur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), une mission portant sur la création d'un observatoire de l'activité de la science et de la technologie. Cette mission aura pour tâche de concevoir des indicateurs permettant de disposer d'une connaissance approfondie et permanente de l'état potentiel de la recherche, d'en surveiller l'évolution, et de la situer au sein de l'effort européen et mondial.

● **Superphénix : une décision à la mi-novembre.** – C'est à la mi-novembre que les experts du service central de sûreté des installations nucléaires (SCSIN) donneront leur avis sur le redémarrage éventuel du surgénérateur Superphénix, arrêté au printemps 1987 à la suite d'une fuite de sodium découverte dans son barillet de stockage de combustible. Fort de cet avis technique relatif à la sûreté d'ensemble de la centrale, le gouvernement pourra alors se prononcer sur la remise en route du réacteur sans son bariller.

Culture

THÉATRE

« Sophonisbe » de Corneille

Déjà l'Algérie

Une tragédie « coloniale » de Corneille qui se déroule en 203 avant Jésus-Christ.

Corneille, en 1663 (il a cinquante-sept ans), donne la tragédie de *Sophonisbe*. L'action a lieu à Constantine, elle oppose les Numides, les Carthaginois, les troupes romaines. C'est une pièce « coloniale ».

Y a-t-il pour nous une actualité coloniale, en 1663, en Afrique du Nord ? Non. Nos échanges continuent, calmes, avec le Maroc. Avec l'Algérie et la Tunisie, la situation reste bloquée, gênée par les pirates, et par les conduites pas claires de l'export-import marseillais.

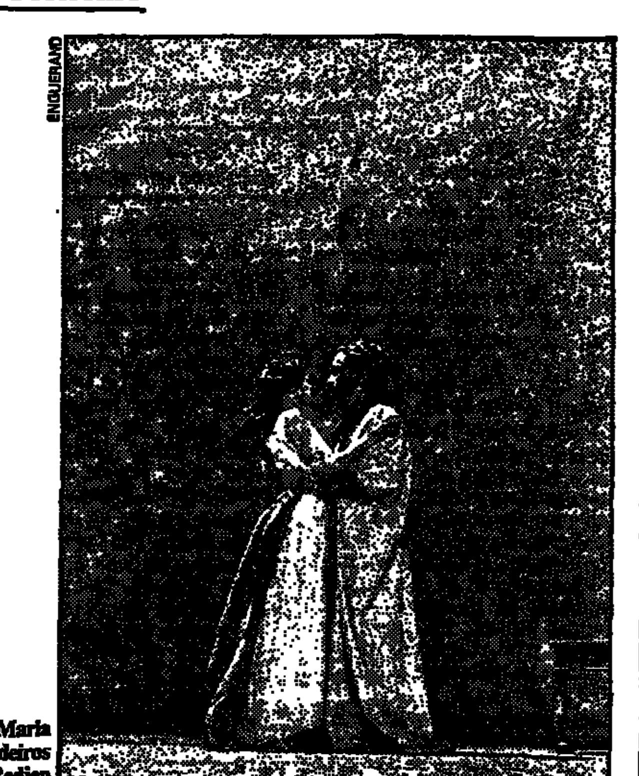
Au lendemain de *Sophonisbe*, en juillet 1664, des Français débarqueront à Djidjelli, sur la côte algérienne, mais devront se réembarquer devant une contre-attaque des Turcs. En 1665, nous signerons un traité avec la Tunisie, puis, en 1666, avec l'Algérie après avoir canonné à la paresseuse Alger et Cherchell. Mais ces traités ne valent pas grand-chose. Quoi qu'il en soit, lorsque Corneille écrit sa pièce, rien n'a lieu au Maghreb, nos colons sont loin, au Québec, à Saint-Domingue, à la Guadeloupe, à Madagascar...

Sophonisbe, c'est aussi, une fois de plus chez Corneille, une pièce « romaine ». Se sentant moins jeune, Corneille a-t-il voulu rendre hommage à l'homme qui a été, en 1634, juste un an avant *le Cid*, l'inventeur de la grande tragédie française, avec une pièce appelée, elle aussi, *Sophonisbe*, Jean Mairet ? Et l'étrange est que Mairet inaugurait, avec sa *Sophonisbe*, le choix de l'histoire de Rome, qu'allaient si souvent reprendre Corneille et Racine.

Quand Corneille fait jouer, le 12 janvier 1663, à l'hôtel de Bourgogne (à l'emplacement du 29, rue Etienne-Marcel), *Sophonisbe*, la pièce de Mairet est encore jouée de temps à autre, tant son succès a été grand. Et comme le propos qu'expose Tite-Live est précis, les deux pièces se ressemblent beaucoup. En 203 avant Jésus-Christ, le roi Syphax, allié de Carthage, est vaincu par Massinisse, allié de Rome. Pour éviter à Sophonisbe, épouse de Syphax, la honte de l'esclavage, Massinisse l'épouse sans attendre (elle est très attachante). Scipion exige de Massinisse la rupture de cette union. En guise de mot d'adieu, Massinisse envoie à Sophonisbe un flacon de poison. Elle se tue.

La pièce de Corneille est très belle, l'analyse politique des rapports de force est creusée. Une mise en scène magnifique en avait été présentée en juin 1982 à La Rochelle par Jean-Marie Villégier. Brigitte Jaques la propose à son tour, à Chaillot.

Le décor d'Emmanuel Peduzzi, deux simples murs courbes, est sobre, et ses costumes sont amusants, en particulier ceux des soldats romains. Le spectacle repose avant tout sur l'art fiévreux, original, souvent très beau, de Redjep Mitrovitsa, dans le rôle de Massinisse. Marie-Armelle Deguy a beaucoup de tenue dans celui de la reine Eryxe. Eric Vigner, lieutenant romain, est parfait. La présentation reste tout de même déconcertante, tant le premier rôle, celui de la reine Sophonisbe, tenu par Maria de Medeiros, fait défaut : l'actrice apparemment n'est pas à l'aise dans ce rôle, elle prend les choses à contresens, volontairement semble-t-il, elle cherche aussi à s'échapper, par des voies distinctes. Confusion, maladresse, artifice, excès de cérébralité, disparaissent comme par enchantement dès que Redjep Mitrovitsa reprend la parole.



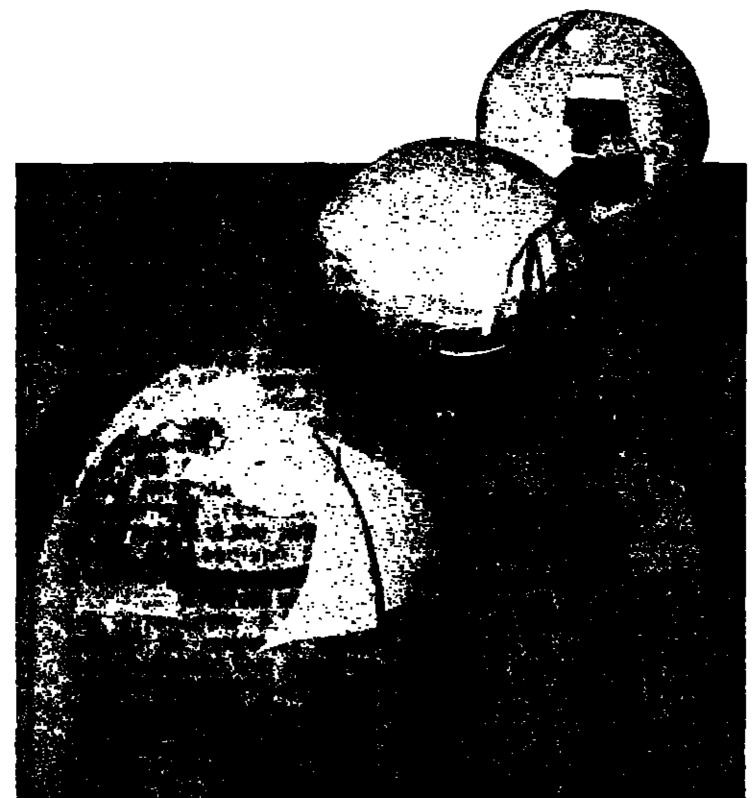
ENGUERAND

Maria de Medeiros et Redjep Mitrovitsa

MICHEL COURNOT.

★ Salle Gémier, 20 h 30.

AVANCEZ AVEC L'ANDALOUSIE



L'INSTITUTO DE FOMENTO DE ANDALUCIA*

offre les moyens à sa disposition:

▲ Pour que votre projet réussisse, nous mettons à votre disposition des concours techniques et financiers.

▲ Nous appuyons votre gestion industrielle et commerciale.

▲ Nous vous apportons l'information necessaire et vous conseillons convenablement.

▲ En unissant nos efforts, votre entreprise avancera avec nous avons misé sur le développement socio-éconòmique de l'Andalousie pour que nous soyons tous gagnants.





*L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANDALOUSIE

Le président de la République a inauguré la pyramide du Louvre

Accompagné du premier ministre, M. Michel Rocard, et de MM. Bérégovoy, Dumas, Lang et Biasini, M. François Mitterrand a emprunté le vendredi 14 octobre le passage Richelieu avant de gagner la cour Napoléon où la pyramide de Ieoh Ming Peï étincelait sous le soleil. La garde républicaine jouait une marche de Berlioz. Le cortège officiel contournait prudemment les jets d'eau et les bassins débordants avant de gagner les sous-sols. Le président de la République arpenta les fossés de l'ancienne forteresse de Philippe-Auguste avant de se rendre dans le nouvel amphythéâtre, où il improvisa une courte allocution. *« Vous êtes venus voir la pyramide et ses alentours, la manière dont elle s'imbrique au palais du Louvre »*, a-t-il déclaré.

Après avoir rappelé l'histoire compliquée du vieux palais, il a souligné que *« la pyramide a une signification pratique : rendre l'accès du musée plus confortable »*. Il a évoqué le passé récent de la cour Napoléon et indiqué que son nouvel aménagement était nécessaire : *« On trouvait là un square désolant, un parking en désordre et, dès que le soir tombait, un coupe-gorge. Aujourd'hui, voyez comment se sont organisées les formes autour d'une esthétique rendue vivante par la lumière et les jets d'eau. »* Enfin, après avoir précisé que les difficultés provisoires avec le ministère des finances étaient *« du passé »* et que, grâce au départ des fonctionnaires de cette administration vers Bercy, le Musée du Grand Louvre allait pouvoir annexer bientôt l'aile Rivoli, il a conclu : *« Ce qui a été reconquis représente une avancée très importante pour l'ensemble du patrimoine français. »* Puis il est ressorti à l'air libre en passant devant le socle où se posera sans doute la *Diane* d'Anet ou *le Penseur* de Rodin. Dehors, la garde républicaine jouait un cancan endiablé d'Offenbach.

E. de R.

Le Marché des arts de la scène à La Villette

Meilleure exportation de la chanson française

Le second Marché international des arts de la scène (MARS) s'ouvre jusqu'au samedi 15 octobre à la Grande Halle de La Villette. L'objectif de ce salon est de favoriser le développement des circuits internationaux de commercialisation du spectacle vivant en réunissant créateurs et acheteurs de spectacles, venus d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon.

Contrairement à sa réputation, la chanson française recommence à s'exporter. La championne incontestable en ce domaine est Desireless : un million de copies du 45-tours *Voyage, voyage* vendus hors de France, dont six cent mille en République fédérale d'Allemagne. Viennent ensuite : Mory Kante, artiste malien, certes, mais produit en France par Barclay, qui, avec la chanson *Yeke Yeke*, double, avec un million d'exemplaires, son chiffre de ventes dans l'Hexagone ; Vanessa Paradis, avec plus de cinq cent mille 45-tours de *Joe le taxi ;* Guesch Patti, avec près de 300 000 45-tours de *Etienne, Etienne ;* Caroline Loeb, avec 210 000 45 tours de *C'est la ouate ;* France Gall, avec 200 000 45-tours de *Elle l'a, Ella*, essentiellement vendu en Allemagne ; Indochine, avec 130 000 albums de l'enregistrement de son dernier concert distribué au... Pérou, et Rita Mitsouko, avec 50 000 albums de *No comprendo* en République fédérale d'Allemagne.

Ce « hit-parade » des ventes indique que la République fédérale d'Allemagne est le pays européen non francophone le plus réceptif à la chanson française : Desireless et France Gall viennent d'être « numéro un » des ventes. L'Espagne, l'Autriche, la Hollande et, dans une moindre mesure, l'Italie, sont également sensibles à nos produits. Cependant, à l'exception de Vanessa Paradis avec 200 000 45-tours vendus de *Joe le taxi*, la Grande-Bretagne reste imperméable à nos artistes : pis, les Britanniques, affirment les producteurs français, continuent à manifester un mépris traditionnel pour la chanson française. Ils ne sont pas loin de nous considérer comme un Etat membre du Commonwealth et à revendiquer la position d'unique créateur de musique pop en Europe.

Pour combattre cet état d'esprit, des producteurs français, allemands, hollandais et italiens envisagent la constitution d'un front européen qui consacrerait à la production des sommes équivalentes à celles habituellement investies par les Britanniques.

C. F.

EXPOSITION

A la librairie La Hune

« Les graveurs des années 50 »

Une exposition consacrée à la gravure des années 50 montre que des techniques qui sont les mêmes depuis des siècles peuvent se plier, sans dommage, aux exigences de la création contemporaine.

Aurait-on oublié la gravure dans le recensement, qui en ces temps-ci fait fureur, des années 50 ? On assistait alors pourtant – l'exposition de La Hune est là pour le confirmer – à un regain de faveur de l'estampe originale auprès d'un public renouvelé.

Bernard Gheerbrand n'a eu qu'à se pencher sur son passé de libraire-éditeur pour nous offrir une sélection des œuvres déjà choisies il y a près de quarante ans et qui ont fait, en 1958, l'objet d'une première rétrospective. Les gravures et les lithographies de deux douzaines d'artistes qui ont compté et comptent toujours dans l'histoire de ces « années fertiles » passionnément revécues par Geneviève Nonnefoi sont donc réparties en deux tranches, vu l'exiguïté de la galerie.

Témoins réels d'un musée imaginaire de l'estampe, les pièces de valeur abondent autour de l'inéluctable Picasso aux mues perpétuelles, dont il serait injuste d'annuler la présence (annoncée) puisque précisément en l'année 50 La Hune présentait ses lithographies les plus récentes, les plus provocantes aussi.

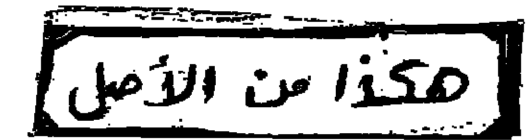
Aux côtés des fêtes nocturnes d'Henri-Georges Adam, « burins, formes découpées » aux contrastes puissants, sont exhumées les planches les plus rares : par exemple un bois original de Hans Arp, *Point et Contrepoint* (1950) ; de Jean Dubuffet *Fougère au chapeau*, lithographie en trois couleurs de 1952, ou les trois versions de *Corps de Dame*, encre de Chine reportée sur pierre lithographique, tirées en trois exemplaires ; la fantastique *Chauve-Souris* de Germaine Richier ; une des toutes premières lithos d'Henri Michaux (1948) – Michaux qui, avec son poème *Lecture* consacré à Zao Wou-Ki et exposé à La Hune en 1950, fut l'un des découvreurs du jeune peintre chinois fraîchement arrivé dans la capitale. Zao Wou-Ki d'ailleurs, à l'occasion de quatre ouvrages, et d'une réimpression, publiés sur lui, a droit rue de l'Abbaye à un traitement de faveur : on ne revoit pas sans émotion ses lithos encore très figuratives des années 1952-1953 : *les Poissons, Marine, la Ville engloutie...*

Les tendances majeures, les principaux courants, et les personnalités assez fortes pour se passer d'étiquette sont ainsi reflétés dans cet échantillonnage rassemblé au départ par l'éclectisme d'un goût très sûr, depuis les graveurs à part entière (ou presque) surpris au seuil de l'abstraction, comme Hayter et son cheval, Friedlaender et ses oiseaux, qui enrichit, entre autres livres, de treize eaux-fortes *la Saison des amours* d'Eluard ; depuis la « sainte trinité » de l'abstraction lyrique : Gérard Schneider et sa brève et éclatante incursion dans l'aquatinte, Hans Hartung qu'on n'a pas séparé d'Anna-Eva Bergmann, Pierre Soulages ; jusqu'aux surréalistes Miro, Masson, Max Ernst dont la litho *l'Oiseau à l'œil rouge* est datée 1951-1954. Sans omettre Prinner, Messagier, Prassinos, Singier et la grande Vieira da Silva, pour qui depuis longtemps le burin, l'eau-forte, voire la sérigraphie n'ont plus de secrets.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ A La Hune, 14, rue de l'Abbaye, 75006 Paris, jusqu'au 1er novembre.





Culture

MUSIQUES

Fayrouz à Bercy

La « septième colonne du temple »

La plus arabe de toutes les voix orientales chante aussi bien la messe que La Mecque. Elle se veut aussi « mainteneuse du Liban ».

La chanteuse libanaise Fayrouz se produira au palais de Bercy, dimanche 16 octobre, à 18 heures, pour le deuxième récital parisien de sa carrière (le précédent se déroula à l'Olympia en 1979).

Mais, d'abord, quelle folie technique, quel manque total de connaissance de l'Orient (pourtant supposé proche), et en particulier du public, et du style de Fayrouz que de condamner cette voix — qui fit croire un jour au poète Georges Schéhadé qu'il entendait les anges — à s'élever dans le bastringue industriel de Bercy, chef-d'œuvre peut-être du chiraquisme architectural, mais éprouvant pour les plus beaux timbres.

Fayrouz, de toute façon, si c'est une voix, ce n'est pas seulement une voix ; c'est également un spectacle, sans un pli ; des mots dont elle dit : *« je suis responsable de chacun »*, même s'ils ont été d'abord proposés par les poètes Saïd Akl ou Nizar Kabbani (1) ; une musique arabe débarrassée de tout clin d'œil en dessous de la ceinture (pour une fois, ça repose...) ; un visage mat, venu de Palmyre ou de Babylone et dont on ne sait pas l'âge, mais qui ne le paraît pas ; un symbole, enfin, culturel et aussi politique, très politique au meilleur sens du terme, si cela se peut.

Car, *« mainteneuse du Liban »*, elle se veut, et elle est, loin pourtant de tout libanisme étroit. Fayrouz, dont le plus poignant succès, en pleine guerre, a été *Bahebek ya Loubnan ! (Je t'aime, ô Liban !)*, est en même temps la plus arabe, incontestablement, de tous les chanteurs arabes de notre époque. Et c'est là qu'il faut en finir avec cette comparaison récurrente avec Oum Kalsoum ; comparaison absurde, car cette dernière était essentiellement égyptienne, pharaonique, islamique, faroukienne, nassérienne, avec tout le grandiose à la Verdi dans l'organe et dans la musique, propre à l'Egypte, et d'ailleurs superbe.

Fayrouz, au contraire, est légère comme un nuage, discrète telle un myosotis — mais c'est une si fine mouche politique que, si les femmes étaient admises à gouverner en Orient, il faudrait immédiatement lui confier la présidence libanaise.

Au cœur de l'arabisme

Toujours fidèle au poste, avec une demeure à Beyrouth-Ouest, une autre à Beyrouth-Est (elle peut d'ailleurs se le permettre : le cachet de son unique récital parisien serait, selon le téléphone arabe, de 700 000 francs...) ; adulée par les chrétiens (ses coreligionnaires : elle est née d'un père syriaque-orthodoxe et d'une mère maronite) pour lesquels elle chante la messe en latin ou en araméen, autant que par les musulmans, auxquels elle a dédié une chanson sur cette Mecque où elle ne pourra jamais aller ; réclamée par émirs et présidents de tous bords, quoique ayant toujours refusé l'usage régional, bien ancré parmi les artistes, de louanger les dirigeants, elle fait l'unanimité dans ce Levant *« où bat le cœur de l'arabisme »* et où, en même temps, l'Occident avait réussi une de ses plus belles greffes outre-mer.

Longtemps, on prétendit que la *« recette Fayrouz »* devait presque tout à son mari, un Libanais grec orthodoxe (Assi Rahbani), et à sa famille, pépinière d'auteurs-compositeurs. Elle est veuve, et rien n'a changé, même si on peut remarquer que c'est leur fils, Ziad, qui fait maintenant équipe avec elle, sur fond de vingt-cinq musiciens triés sur le volet dans une obsession de perfectionnisme finalement payante.

Sur les vingt chansons que Fayrouz fera entendre à Bercy, les trois inédites sont de son fils. Contrairement à la plupart des autres chanteurs arabes, elle n'affectionne pas ces morceaux interminables qui firent les beaux jours d'Oum Kalsoum, et qui peuvent durer une heure ou deux, sans interruption, de peur que le charme ne se brise entre deux titres.

Fayrouz, elle, est assez sûre de son pouvoir pour affronter les silences du haut des cothurnes que ce petit bout de femme doit enfourcher pour paraître en scène.

JEAN-PIERRE PERONCEL-HUGOZ.

(1) Les premiers poèmes traduits en France de ce grand écrivain syrien, né en 1923, viennent précisément de sortir à Paris chez Arfuyen, en version bilingue préparée par Mohamed Oudaimah. 50 p. 50 F.

★ Rés., tél. : (1) 42-46-47-56. Places à partir de 200 F.

Ruée vers l'art

La Ruée vers l'art, grande fête organisée par la délégation aux arts plastiques, permet au grand public de découvrir la création d'aujourd'hui et d'avoir un meilleur accès aux musées français, grands et petits. En outre, les écoles d'arts organiseront du 21 au 22 octobre des journées « portes ouvertes » dans toutes les villes. A voir en particulier : à Grenoble, le Magasin, qui expose, dans la halle construite par Gustave Eiffel, les affiches lacérées de Villéglé et les photos détournées de Richard Prince ; au parc de Kerguéhennec, les sculptures de l'artiste hollandais Carel Vissier ; à Dijon, les sculptures et les photos des New-Yorkais Allen Mac Collum et Louise Lawler ; à Rennes, l'installation de Jean-Marie Krauth et à la villa Arson de Nice, des œuvres de Sarkis, Varini et Verjux conçues spécialement pour cet espace. Enfin, des colloques publics seront organisés un peu partout dans l'Hexagone, ainsi qu'un référendum pour déterminer l'œuvre favorite des visiteurs dans chaque musée.

★ **La Ruée vers l'art : du 15 au 23 octobre. Le calendrier détaillé de ces manifestations est consultable sur minitel : 36-15 puis CNAP.**

Communication

L'ouverture du 4e MIPCOM

Inauguré par Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, le quatrième MIPCOM (Marché international des films et des programmes pour la télévision, la vidéo, le câble et le satellite) a ouvert ses portes vendredi 14 octobre à Cannes. Avec ses 5 500 professionnels, 510 stands et 3 nouveaux pays représentés, — l'Argentine, l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie, — cette manifestation a été pour Mme Catherine Tasca l'occasion d'inciter Européens et Français à prendre toute leur place dans le marché international des programmes. Un défi pour lequel le ministre délégué à la communication a fixé trois priorités. D'abord la recherche d'*« un meilleur équilibre »* et d'*« une séparation rationnelle »* entre les fonctions de producteur et de diffuseur. Ensuite, la mise en place par les industries de programmes, de véritables *« budgets de recherche-développement »* en faveur de l'écriture de scénarios. Enfin, une action concertée des Etats européens s'accompagnant d'*« un minimum de règles communes »*. Le ministre a également annoncé l'ouverture prochaine d'*« une réflexion opérationnelle »* sur la distribution internationale de programmes. Sans attendre, en tout cas, les producteurs indépendants du Vieux Continent ont fait une entrée remarquée au MIPCOM, en se regroupant sous la bannière d'Euro-AIM. Cette organisation européenne pour un marché indépendant de l'audiovisuel, qui réunit plus de deux cents petits producteurs, occupe un des plus grands stands du marché.

Evoquant enfin le dossier du satellite TDF1, Mme Tasca estime que *« les candidats potentiels arrivent au terme de leurs études axées principalement sur des programmes consacrés à l'enfance et à la jeunesse, au sport et à la musique »*. Mme Tasca présentera *« dans les prochains jours »* au premier ministre le résultat de ses consultations sur l'utilisation des cinq canaux de télévision de ce satellite français.

Les nouveaux émetteurs de la Cinq et de M 6 en difficulté au Conseil d'Etat

S'il suit les recommandations du commissaire du gouvernement, M. Fornacciari, le Conseil d'Etat pourrait, dans les jours qui viennent, annuler plusieurs dizaines de décisions de la CNCL accordant de nouveaux émetteurs à la Cinq ou M 6. Ces décisions, prises à un rythme accéléré depuis l'été 1987, ont permis aux deux chaînes d'accroître nettement leur zone de diffusion. Cela a amené TF 1 à les contester devant le Conseil d'Etat, qui examinait six recours vendredi 14 octobre.

Sans retenir complètement l'argumentation de TF 1 sur le fond, qui prétendait, par la voix de Me Boré, que *« le dirigisme incessant de la CNCL fausse la concurrence »*, les conclusions du commissaire du gouvernement (souvent suivies, mais qui peuvent être modifiées par la section du contentieux) tendent à l'annulation de la quasi-totalité des décisions de la CNCL, pour des raisons de forme. Dans la plupart des cas, la CNCL avait lancé des appels de candidatures pour de nouvelles fréquences destinées à des services de télévision *« à vocation nationale)*, réservant ainsi de fait ces appels à la Cinq et M 6. Cette procédure n'a pas de base légale, estime M. Fornacciari, car elle opère une distinction préalable entre les candidats potentiels à ces fréquence.

Dans les cas où la CNCL a attribué des fréquences sans appel à candidatures, le commissaire du gouvernement distingue quatre hypothèses. Il estime valides les décisions qui ne changent pas significativement la zone géographique de diffusion des chaînes concernées (simple augmentation de puissance d'émetteurs, ou meilleure couverture des zones d'ombre, en région parisienne par exemple). En revanche, il refuse l'attribution, sans appel à candidatures, de fréquences à M 6 là où La Cinq était diffusée (ce fut le cas au Mans, la CNCL plaidant le principe d'égalité *« en violation patente de l'article 30 de la loi sur l'audiovisuel de 1986 »)*. Et il n'admet pas plus un changement de site d'émission permettant de couvrir une zone élargie par rapport aux autorisations initiales.

Le Conseil d'Etat n'examine pour l'instant que quelques recours « exemplaires » sur plus de cent cinquante déposés par TF 1. Mais ils feront certainement jurisprudence, puisque les procédures suivies étaient répétitives. Si l'arrêt mis en délibéré suit les conclusions de M. Fornacciari, la plupart des nouveaux émetteurs de La Cinq et M 6 n'auront bientôt plus d'existence légale. La CNCL, qui montre ainsi qu'une assemblée comprenant des juristes n'est pas à l'abri de fautes de droit, devrait reprendre tous ses appels à candidature en respectant les formes. TF 1 aurait ainsi atteint en partie son but, qui est d'entraver l'expansion rapide d'une concurrence dont Me Boré estime que la CNCL lui accorde *« des subventions déguisées »*. *« Poudre aux yeux ! »*, a plaidé Me Lyon-Caen pour La Cinq et M 6, en adjurant le Conseil d'Etat de ne pas *« tirer quelques balles en caoutchouc contre une CNCL déjà moribonde »*.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

● **Tractebel vend sa participation dans Havas.** — Tractebel, filiale à 34 % de la Société générale de Belgique, a annoncé son intention de revendre les 5 % qu'il détient dans le capital d'Havas depuis la privatisation du groupe de communication. L'affaire semble avoir été conclue entre la société belge et le groupe d'actionnaires réunis par M. André Rousselet pour rééquilibrer le capital d'Havas. Ce groupe comprend Canal Plus, la BNP, BSN, la Garantie mutuelle des fonctionnaires et devrait à terme détenir 24 % du capital d'Havas.

La vente par Tractebel de ses actions met un terme à l'offensive de M. Robert Maxwell sur le groupe de communication français. L'homme d'affaires britannique avait au printemps conclu un accord avec la Société générale de Belgique dans le domaine de la communication. En échange de son entrée au capital de la SGB, M. Maxwell espérait contrôler Tractebel et ajouter la participation détenue par la société belge dans Havas aux 5 % d'actions qu'il avait déjà « ramassés » sur le marché.

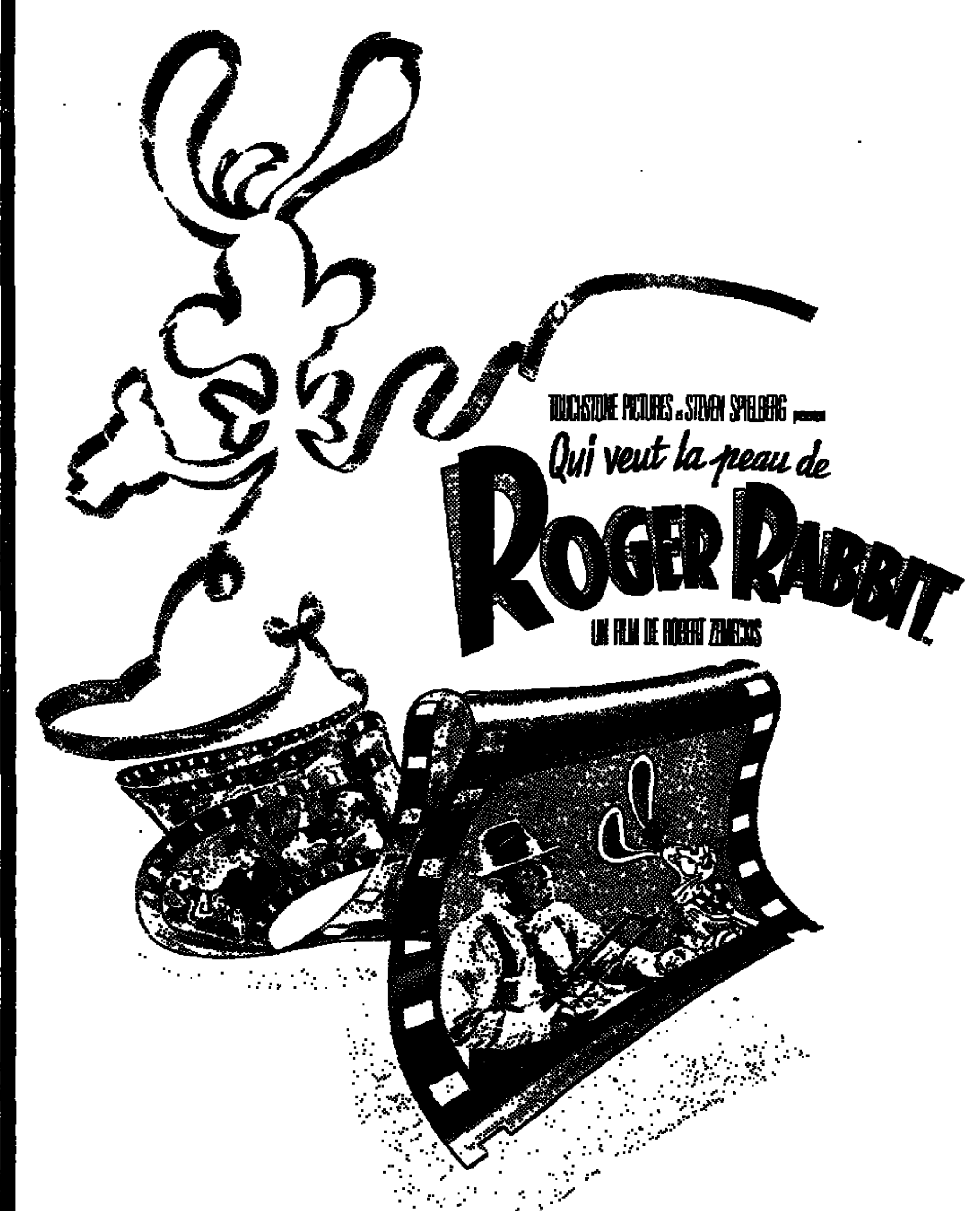
"UNE DATE DANS L'HISTOIRE DU CINEMA"
PREMIERE

"APRES 1 h 36 mn DE BONHEUR, VOUS REPRENDREZ LA FILE D'ATTENTE POUR SAVOURER LE FILM UNE DEUXIEME FOIS"
L'EXPRESS

"UN FILM HILARANT ET ESPIEGLE"
LE NOUVEL OBSERVATEUR

"ROGER RABBIT EST UN SOMPTUEUX JOUET POUR PETITS ET GRANDS"
LE FIGARO

"VOUS N'AVEZ JAMAIS VU ÇA... UN TOUR DE FORCE INOUI"
ROCK AND FOLK



UGC NORMANDIE PRESTIGE : 70 mm V.O. GRAND REX EN GRAND LARGE : V.F.
V.O. : MIRAMAR - UGC DANTON - FORUM HORIZON - 14 JUILLET BEAUGRENELLE
V.F. : PARAMOUNT OPERA - UGC MONTPARNASSE - NATION - GAMBETTA
UGC LYON BASTILLE - UGC CONVENTION - UGC GOBELINS - MISTRAL - UGC MAILLOT
3 SECRETAN - PATHE WEPLER
ET DANS LES MEILLEURES SALLES DE LA PERIPHERIE.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'HABIT DES LETTRES. Espace Acteur (42-62-35-00). Sam. à 20 h 30 ; dim. à 17 h.

LES KINKAS. Théâtre du Bec Fin (42-96-29-35). Sam. à 20 h 30.

LES ANCIENNES ODEURS. Essaïon de Paris. Salle I (42-78-46-42). Sam. et dim. à 18 h 30.

PARIS-NORD, ATTRACTIONS POUR NOCES ET BANQUETS. Jardin d'hiver (42-62-59-40). Sam. à 21 h ; sam. à 16 h.

AEROLISTOS. Lucernaire Forum (45-44-57-34). Sam., dim. à 18 h.

LE MINOTAURE. Théâtre des Petits Mathurins (42-65-90-00). – Sam. à 19 h ; à dim. à 16 h.

JE ME SOUVIENS. Opéra-Comique (42-96-06-11). Dim. à 15 h (dern.).

LA VIEILLE DAME INDIGNE. Vincennes. Théâtre Daniel Sorano (48-08-60-83). Dim. à 18 h.

LE CABARET DE L'ŒUF BRISE. Montreuil. Studio Berthelot (48-57-06-55). Sam. à 20 h 30 ; dim. à 16 h 30.

LE LIEUTENANT GUSTEL. Vanves. Théâtre (46-45-46-47). Sam. à 20 h 30.

GERARD SETY. Théâtre de Dix heures (42-64-35-90). Sam. à 20 h 30.

LE PARIS D'ARAGON. Maison de la Poésie (42-36-27-53). Sam. et dim. 20 h 30.

AVANTI. Théâtre Antoine-Simone Berriau (42-08-77-71). Sam. à 17 h 30 et 21 h ; dim. à 15 h 30.

ANTOINE M'A VENDU SON DESTIN. Saint-Denis. Théâtre Gérard-Philipe (42-43-17-17). Sam. à 21 h ; dim., 16 h.

LE ROI SE MEURT. Bouffes du Nord (42-39-34-50). Sam. à 15 h et 20 h 30 ; dim., 16 h.

FIN DE PARTIE. Comédie-Française. Salle Richelieu (40-15-00-15). Sam. à 21 h ; dim. à 15 h.

UNE SOIRÉE PAS COMME LES AUTRES. Charenton-le-Pont. Théâtre (43-68-55-81). Sam. à 20 h 45.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Bulle ou la voix de l'océan : 20 h 30, 14 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Le Motif et la Crique : 20 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Le Timide au palais : 16 h et 20 h 30, dim. 16 h.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Souvenirs assassins : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Simplement compliqué. Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Notes en duo : 20 h. La Trilogie du mythe (en entier) : 22 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Zone : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Trakiniai : 20 h 30, dim. 15 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Cami, drames de la vie courante : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Je ne reviendrai jamais, Festival d'automne à Paris 1988 : 15 h et 21 h, dim. (dernière) 15 h. Diverses Conférences : 16 h.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). L'Ombre de la vallée : 21 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (42-66-20-75). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Fin de partie : 21 h, dim. 15 h. ➡ Dim. Esther : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ➡ Dim. La Serva Padrona : 18 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Glengarry Glen Ross : 21 h, dim. 15 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). L'Habit des lettres : 20 h 30, dim. 17 h.

ESSAÏON DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 18 h 30. Voyance : 21 h, dim. 16 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthiah : 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). L'Homme prudent : 17 h et 21 h, dim. (dernière) 15 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 15 h et 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). Le Naufragé : 15 h 30, dim. 15 h 30, mer., ven., lun., mar. 19 h.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Le Merle blanc : 20 h 30, dim. 18 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. Délire à deux : 20 h 30.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-40). Paris-Nord, attractions pour noces et banquets : 16 h et 21 h.

JARDIN DES PLANTES (AMPHITHÉATRE DE PALÉONTOLOGIE) (43-57-57-89). Le Buffon des familles : 15 h 30 et 18 h 30, dim. (dernière) 15 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Temporairement épuisé : 19 h 30. Le Criminel, Festival d'automne à Paris 1988 : 21 h, dim. 17 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h, mer. 18 h 30.

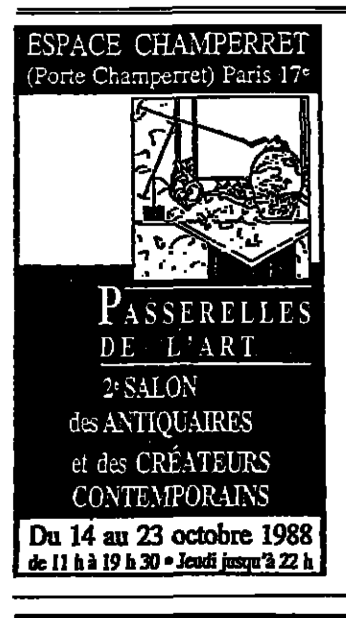
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Aérolistos : 18 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). Le Paris d'Aragon : 20 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Le Grand Invité : 20 h 30.

ESPACE CHAMPERRET
(Porte Champerret) Paris 17e



PASSERELLES DE L'ART
2e SALON des ANTIQUAIRES et des CRÉATEURS CONTEMPORAINS
Du 14 au 23 octobre 1988
de 11 h à 19 h 30 • Jeudi jusqu'à 22 h

Samedi 15 - Dimanche 16 octobre

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. Monologues de Jean Cocteau : 20 h 30. Sept Contes cruels : 22 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Si c'est pas Montagné, j'en veux pas : 18 h et 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 16 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 19 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MUSÉE DE CIRE HISTORIAL DE MONTMARTRE (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30, dim. 16 h et 14 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Paris accordéon, Fêtes d'automne du Ve arrondissement : 15 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (43-25-70-32). Les Exilés : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Toile de fond : 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME (47-42-45-45). La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : 20 h 15.

OPÉRA - PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Jules César : 19 h 30. ▷ Dim. Rigoletto : 19 h 30.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-96-06-11). ➡ Dim. Je me souviens Festival d'automne à Paris 1988 : 15 h.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 16 h et 21 h, dim. 16 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 15 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Lavoir : 20 h 30, dim. 15 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

SQUARE RÉJANE (43-79-90-90). Baroque II : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34). Une petite sirène : 21 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascension d'Arturo Ui : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (43-26-29-61). Le Monologue de Molly Bloom, d'après Ulysse : 21 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 21 h 15, dim. 19 h 30. Salle II. L'Ecume des jours : 21 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Cage, d'après Communication à une académie : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Les Eaux et Forêts : 20 h 30, dim. 16 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). La Dame de Bayreuth : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Théâtre Gémier. Sophonisbe : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Réveille-toi, Philadelphie : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert, Festival d'automne à Paris 1988 : 17 h et 20 h 30, dim. 17 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h 30. Barthélémy : 19 h. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30 et 22 h 45.

TOURTOUR (48-87-82-48). Identités : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 16 h et 21 h. ➡ Dim. Toi et moi... et Paris : 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 21 h 15.

cinéma

Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

La Danse de mort (1946), de Marcel Cravenne, 15 h ; Heureux Mortels (1944, v.o.), de David Lean, 17 h ; la Grande Aventure (1945, v.o.), de John Boulting, 19 h 15 ; la Pirate (1983), de Jacques Doillon, 21 h 15.

DIMANCHE

Pour une nuit d'amour (1946), d'Edmond T. Gréville, 15 h ; le Chemin des étoiles (1945, v.o.), d'Anthony Asquith, 17 h ; Fame is the Spur (1947, v.o.), de Roy Boulting, 19 h 15 ; les Visiteurs (1972, v.o.s.t.f.), d'Elia Kazan, 21 h 30.

CENTRE POMPIDOU GRAND FOYER

Vidéodanse : 200 vidéos en non stop, un panorama de la danse contemporaine depuis dix ans. Jusqu'au 21 novembre, tous les jours de 14 h à 21 h - gratuit.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma français des années cinquante : Tu m'as sauvé la vie (1950), de Sacha Guitry, 14 h 30 ; Une histoire d'amour (1951), de G. Lefranc, 17 h 30 ; le Carrosse d'or (1952), de Jean Renoir, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : les Misérables (1957), de Jean-Paul Le Chanois, 14 h 30 ; les Misérables (1957), de Jean-Paul Le Chanois, 17 h 30 ; Paris nous appartient (1960), de Jacques Rivette, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Jacques Brel à la Vidéothèque de Paris : Actualités anciennes, 12 h 30 ; Brel (1982) de Frédéric Rossif, 14 h 30 ; Brel des années 60 : Jacques Brel (1964) de Denise Glaser, Jacques Brel (1966) de Roger Pradines, 16 h 30 ; Hommage télévisé à Jacques Brel : Jacques Brel (1985) de Jacques Brialy, 18 h 30 ; la Bande à Bonnot (1968) de Philippe Fourastier, 20 h 30.

DIMANCHE

Jacques Brel à la Vidéothèque de Paris : Mon Oncle Benjamin (1959) d'Edouard Molinaro, 14 h 30 ; l'Emmerdeur (1973) d'Edouard Molinaro, 16 h 30 ; la Bande à Bonnot (1968) de Philippe Fourastier, l'Aventure c'est l'aventure (1971) de Claude Lelouch, 18 h 30.

Les exclusivités

A GAUCHE EN SORTANT DE L'ASCENSEUR (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ADA DANS LA JUNGLE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'AUTRE NUIT (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

BIG (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CHOCOLAT (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

COLORS (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE COMPLOT (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ENCORE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'ETUDIANTE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LA GUERRE D'HANNA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HOMEBOY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'HOMME QUE J'AI TUÉ (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

IRONWEED (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA LECTRICE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MA VIE DE CHIEN (Su., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MASQUERADE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES MODERNES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PRESIDIO (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PUBLIVORE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE REPAS DU DRAGON (All., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

LES FILMS NOUVEAUX

PRISONNIÈRES. Film français de Charlotte Silvera : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? Film américain de Robert Zemeckis, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

STORMY MONDAY (Brit.-A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROIS SŒURS (It.-Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 16 OCTOBRE

« L'hôtel de la Païva », 9 h 30, 25, avenue des Champs-Elysées (E. Romann).

« Ateliers et cités d'artistes à Montmartre », 10 h 30, métro Abbesses (M. Banassat).

« L'Opéra », 11 heures, et 14 h 30, hall d'entrée (Marie-Christine Lasnier).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande », 14 h 30, métro Saint-Paul (Evelyne Bourdais).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Christine Merle).

« Salons du ministère de la marine », 14 h 45, 2, rue Royale (Paris livre d'histoire).

« Le Grand Louvre », 15 heures, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Tourisme culturel).

« Académie française et Institut », 15 heures, 23, quai Conti (Michèle Pohyer).

« L'ancienne Cour des Miracles et la rue Montorgueil », 15 heures, sortie métro Sentier (Résurrection du passé).

« L'hôtel du Châtelet », 15 heures, 127, rue de Grenelle (Arcus).

« L'abbaye Sainte-Geneviève », 15 heures, 23, rue Clovis (Paris et son histoire).

« Les salons du ministère des finances », 17 heures, 93, rue de Rivoli, carte d'identité (Mme Cazes).

MONUMENTS HISTORIQUES

« L'état-major de la marine dans l'ancien garde-meuble royal », 10 h 30, 2, rue Royale, carte d'identité.

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

LUNDI 17 OCTOBRE

« Le Musée Picasso », 14 h 30, 5, rue de Thorigny, dans la cour, près des caisses (Didier Bouchard).

« Le Marais, de l'hôtel de Soubise à la place des Vosges », 10 h 30, sortie métro Saint-Paul (Evelyne Bourdais).

« Versailles : le parc du château à l'heure de la Révolution », 14 h 30, cour d'honneur du château, sous la statue de Louis XIV (Office de tourisme).

« L'hôtel de Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou. Téléphoner le matin au 45-74-13-31 (E. Romann).

« Mystérieuse Egypte au Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre (Isabelle Hauller).

« Montmartre, ses jardins d'artistes », 14 h 30, sortie métro Abbesses (Approche de l'art).

« La pyramide et l'aménagement du Grand Louvre », 14 h 30, métro Tuileries (C.-A. Messer).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 45, 2, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« Cités d'artistes du quatorzième arrondissement », 15 heures, 2, place Denfert-Rochereau (Paris et son histoire).

« Salons de l'hôtel de Custine, de celui de Mlle Mars et d'une maison particulière », 14 h 45, métro Notre-Dame-de-Lorette (M. Banassat).

MONUMENTS HISTORIQUES

L'hôtel de Bourrienne », 14 h 30, 58, rue d'Hauteville.

« Le quartier de la Défense et son arche », 15 heures, hall de la station RER La Défense, sortie L.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 16 OCTOBRE

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « Venise et son carnaval » ; 16 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « Florence », par M. Brumfeld (Rencontre des peuples).

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Où va le monde, d'après les prophètes et les voyants ? », par Natya ; « Expériences de voyance », par François Gallice.

18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Mexique » ; 16 heures : « Afrique interdite » ; 17 h 30 : « Brésil de tous les rêves », par Charles Cousin.

LUNDI 17 OCTOBRE

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « Egypte pharaonique : les bâtisseurs » (Arcus).

78, boulevard Malesherbes, 20 h 30 : « Les chakras, portes de l'homme », par le docteur Atlan (L'homme et la connaissance).

TGP
LE THEATRE GERARD PHILIPE
présente du 14 au 25 octobre
LE ROCADO ZULU THEATRE
dans
ANTOINE M'A VENDU SON DESTIN
mise en scène D. Mesguich et S. Labou Tansi
Location, Renseignements 42.43.17.17 - Agences et FNAC - Pl. 100 F et 50 F.





DANS LE CADRE DES ORALIES DE HAUTE-PROVENCE
1er FORUM DU LIVRE SONORE
A GRÉOUX-LES-BAINS
(Livres, cassettes et laser)
SOUS LA PRÉSIDENCE D'ANTOINETTE FOUQUE
Les 28 et 29 octobre 1988
RENSEIGNEMENTS : THERMES DE GRÉOUX-LES-BAINS, 04800.
Tél. : 92-74-23-61.

هكذا من الأصل

[هكذا من الأمل]

18 milliards de francs de « grands projets » pour affronter l'Europe

Lyon la Nouvelle

AUTANT dire Lyon demain. Des tours nouvelles tiennent compagnie au fameux « crayon » de 140 mètres de hauteur planté dans les années 70 au cœur du quartier de la Part-Dieu. Elles abritent les sièges de plusieurs sociétés européennes. A leur pied, la navette régulière entre l'aéroport international de Satolas et la gare centrale débarque son flot de passagers en transit : Allemands, Italiens, mais aussi Africains, Chinois et Américains. Les uns viennent participer aux sixièmes Rencontres internationales de biotechnologie, qui se tiennent au Palais des congrès bâti quinze ans plus tôt par Renzo Piano le long du Rhône, sur la frange nord du parc de la Tête-d'Or.

Les autres ne sont là que pour le plaisir : la quatorzième Biennale internationale de la danse, la plus prestigieuse manifestation mondiale dans cette discipline artistique, réunit des milliers de personnes venues de tous les continents. Une concentration telle que les vingt-sept « quatre-étoiles » – luxe ou non – construits en partie pour les Jeux olympiques d'hiver de 1992 ou plus tard affichent complet dans un rayon de 30 kilomètres. Le soir venu, chercheurs et chorégraphes, scientifiques et artistes se côtoient aux balcons de l'Opéra, dont les superstructures de verre, créées par Jean Nouvel au début des années 90, illuminent depuis près de vingt ans le cœur de la cité ancienne.

Douce rêverie ? Pour une part, sans doute. Imaginer l'agglomération lyonnaise dans vingt ans est, pourtant, moins difficile qu'on ne le croit. *« La ville de 2010 s'étale déjà au moins aux trois quarts sous nos yeux »*, observe Jean Frébault, directeur de l'agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon (COURLY). Il corrige aussitôt : *« Mais ces 75 % du tissu urbain déjà en place connaîtront aussi des transformations très importantes. »* Quoi qu'il en soit, concevoir dès maintenant les grandes lignes des projets qui transformeront radicalement, demain, le cadre de vie des Lyonnais constitue un exercice excitant. C'est celui que dix-neuf élus, regroupés dans le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), accomplissent, avec l'appui de techniciens, depuis trois ans pour proposer une réécriture du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) approuvé en 1978 mais jugé très vite dépassé.

En suivant une méthode totalement novatrice, exemplaire à bien des égards – plus de cent cinquante experts et personnalités extérieures ont participé à une ou plusieurs séances de travail, – l'agence d'urbanisme de la COURLY, avec l'appui de nombreux partenaires (1), a réalisé, sous le contrôle du SEPAL, une étude prospective, *Lyon 2010, un projet d'agglomération pour une métropole européenne*, qui synthétise les études préparatoires au nouveau SDAU.

Deux cents pages de texte, cinquante schémas et cartes en couleurs pour analyser les atouts et les faiblesses de la ville, et esquisser les axes du développement de l'agglomération dans les deux prochaines décennies. *« C'est un travail à la fois prospectif et réaliste, éminemment politique, mais souple et très ouvert, sur l'intérieur comme sur l'extérieur du périmètre concerné »*, a indiqué Jean Rigaud, député (UDF), maire d'Ecully et président du SEPAL, au cours de la présentation, le 10 octobre, de ces études. Celles-ci constituent désormais *« une référence indispensable à tout projet et à toute action pour le développement de Lyon »*, a ajouté dans la foulée Francisque Collomb, sénateur (non inscrit), président de la communauté urbaine et maire de Lyon. Elles serviront de base aux débats thématiques – organisés dès la semaine prochaine, avec les responsables de tous les secteurs socio-économiques de l'agglomération – ou géographiques, notamment avec les élus des petites communes.

On jugera mieux de l'enjeu de cette réflexion si l'on sait que le coût des « grands projets » imaginés aujourd'hui – ceux qui changent spectaculairement l'image d'une ville – a été évalué à 18 milliards de francs ! En comparaison, la principale collectivité concernée, la COURLY, n'a affecté, en 1987, que 70 millions de francs (10 % de son budget général d'investissement) à la réalisation de « grands projets ».

Les experts ne cachent d'ailleurs pas que, dans ces conditions, le financement de l'intégralité du programme sera *« difficile, voire problématique »*. Pour y parvenir, ils proposent, outre les solutions classiques (élargissement des bases fiscales par le développement économique, réduction des dépenses de fonctionnement laissant aux collectivités une marge plus grande pour les investissements), de recourir plus largement au partenariat privé, et surtout de demander davantage à l'Etat, *« qui ne pourra pas continuer à agir comme s'il n'y avait de grands et bons projets qu'à Paris »*, ainsi qu'aux partenaires publics territoriaux – région, départements, syndicats communautaires. Ce pari, ambitieux, de l'aménagement harmonieux d'une communauté de plus d'un million d'habitants sera donc difficile à tenir. Mais le document publié a l'avantage d'exposer clairement les enjeux et de proposer des pistes dans tous les domaines, y compris politique.

BERNARD ELIE.

(1) La direction départementale de l'équipement et la direction départementale de l'agriculture et des forêts du Rhône, notamment.

Une métropole généraliste

SI la gastronomie a longtemps servi la promotion de la ville, et si la tradition doit être respectée, voire développée, Lyon possède bien d'autres atouts, autrement plus importants pour jouer à la table européenne : la chimie et la parachimie, la santé et le génie médical, les sciences de la vie, les matériaux nouveaux développés parfois à partir de techniques anciennes comme le tissage de la soie, les techniques urbaines et les transports. Elle est fondée, aussi, à vanter sa position géographique qui en fait, après Paris, l'agglomération la plus accessible du territoire français. Elle peut s'enorgueillir des communications privilégiées, par TGV, avec la capitale qui la rendent apte à accueillir des fonctions supérieures nationales.

Disposant de pôles d'excellence plus nombreux et plus forts que beaucoup d'autres villes, Lyon peut prétendre promouvoir une image forte dans le paysage européen. *« Nous proposons une transformation de l'agglomération plus qualitative que quantitative »*, explique Jean Rigaud. Faire de Lyon *« une métropole européenne agréable à vivre »* suppose à la fois, cependant, que soient créées ou développées des fonctions urbaines de niveau européen qui lui font gravement défaut aujourd'hui, et que soit préservée la dimension humaine de la ville.

Pour faire de Lyon cette agglomération *« attractive, ouverte et équilibrée »* digne de ses ambitions européennes, les études préparatoires au SDAU prônent trois grands types de projet : ceux qui doivent continuer à structurer l'agglomération, ceux qui participeront à son rayonnement économique, ceux, enfin, qui assureront la qualité de la vie indispensable.

Dans la première catégorie, il s'agit, évidemment, de poursuivre la construction des infrastructures routières et autoroutières déjà projetées. Le contournement de l'agglomération par l'est devrait contribuer à faire disparaître le fameux bouchon de Fourvière et, plus encore, la déplorable image qu'il a créée. Ce contournement, présenté comme *« une voie rapide urbaine à caractéristiques autoroutières »*, soulève de très vives oppositions dans plusieurs communes traversées. Ses adversaires soulignent, notamment, qu'il existe un autre projet de contournement autoroutier encore plus à l'est, par Satolas (A-46 E), qui drainerait tout aussi bien la circulation internationale transitant actuellement par Lyon, et que, par conséquent, le projet actuel – dont la réalisation a commencé – est inopportun.

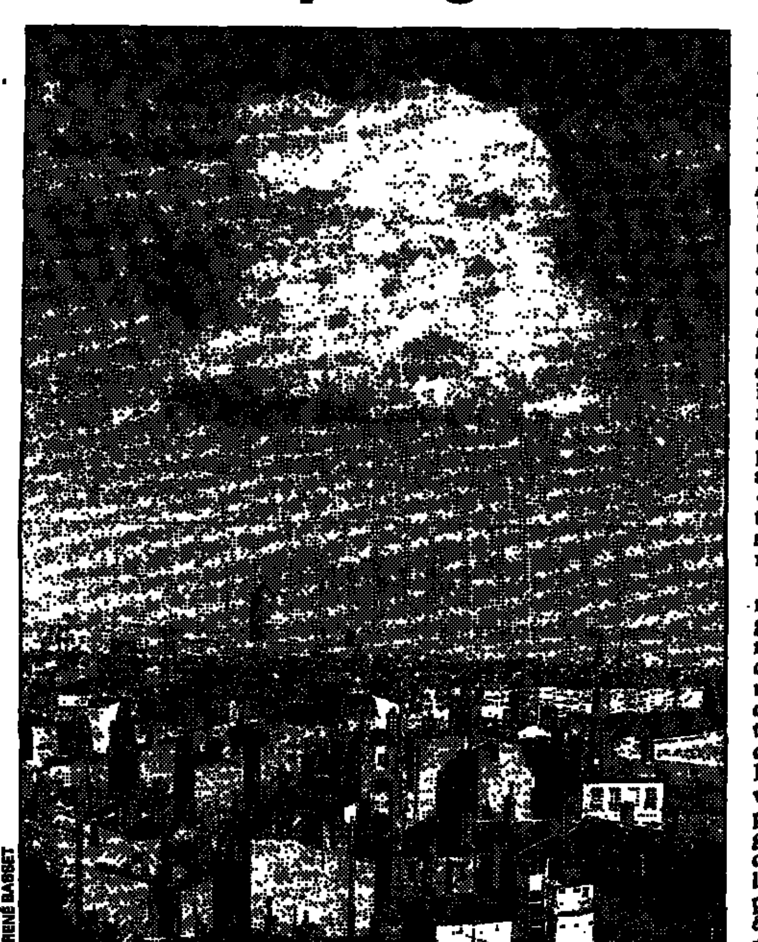
La réalisation d'un maillon d'une soixantaine de kilomètres de l'itinéraire Genève-Clermont-Ferrand-Bordeaux (entre les autoroutes A-6 et A-72) contribuera, elle aussi, à désengorger Lyon dans l'avenir. On peut regretter, en revanche, que ce renforcement en étoile du réseau autoroutier ne soit complété par une rocade ceinturant l'agglomération, contrairement au schéma adopté par la plupart des capitales européennes. Le projet de cette autoroute de contournement par l'ouest, qui figurait sur le premier SDAU approuvé le 20 mars 1978, a été abandonné aussitôt que connu. La révision du schéma directeur n'était-elle pas une bonne occasion de proposer le bouclage de la rocade par l'ouest, même si ce projet n'a pas les faveurs – on s'en doute – des populations et des élus de ce secteur ? Le centre de gravité de l'agglomération se déplaçant sensiblement vers l'est – et les études préparatoires au SDAU en apportent la confirmation, – ce déséquilibre au niveau des liaisons avec les futures zones de développement économique peut constituer, à terme, un handicap pour la cité tout entière et particulièrement pour la population résidant dans le secteur préservé de l'Ouest.

Un nœud européen de communications

Les liaisons ferroviaires occupent, aussi, une place très importante dans le rapport. Au cours des quinze dernières années, Lyon a découvert à la fois le métro et le TGV. Et a pris conscience des avantages que les deux modes de transport lui apportaient. Avec l'ouverture, en 1991, d'une troisième ligne de 13 kilomètres entre le quartier nord de Vaise et la ville de Vénissieux, Lyon disposera alors d'un réseau de métro opérationnel. Pourra-t-elle le développer encore ? Sans doute, mais pas au même rythme – le coût des investissements a, en effet, réduit à néant pour plusieurs années ses capacités de financement dans ce domaine – et à condition d'innover dans des technologies nouvelles pour certaines liaisons.

Mais Lyon et la région parient, plus fondamentalement encore, sur les retombées du prolongement du TGV vers Valence, et ultérieurement vers la Méditerranée. Le tracé, qui passe aussi à l'est de l'agglomération, est fixé. L'enquête d'utilité publique, retardée pour cause d'élections, devrait démarrer avant la fin de l'année, permettant, en principe, l'ouverture, pour les Jeux olympiques d'hiver de 1992, d'un tronçon symbolique entre l'aéroport international de Satolas et la voie ferrée classique Lyon-Grenoble.

Ce projet d'intérêt général a entraîné deux décisions sur le plan


RENÉ BASSET

régional : d'une part, la construction d'une gare à hauteur de l'aéroport international ; d'autre part, l'étude d'une liaison nouvelle entre ce que les spécialistes nomment déjà la *« plate-forme multimodale »* de Satolas – où pistes aériennes, autoroute, voies de chemin de fer régionale et nationale se côtoieront – et le centre de Lyon. Là ne s'arrêtent d'ailleurs pas les ambitions de ses membres : des études seront lancées pour une liaison TGV directe avec la Suisse et l'Allemagne fédérale, voire l'Italie, l'idée étant de faire de la région Rhône-Alpes en général, et de Satolas en particulier, un nœud de communications européen exceptionnel.

Au chapitre de l'économie, moteur du développement futur, les rédacteurs du projet se montrent prudents. Le passé leur a servi de leçon. Ils ne prétendent donc pas agir sur les activités économiques – qui répondent à des impulsions nationales et surtout internationales – mais créer un *« environnement favorable »* à leur développement. Au premier rang des projets, la construction d'un centre international de congrès. Celui-ci devrait être intégré à la cité internationale prévue en bordure du Rhône, et dont l'immeuble d'Interpol, pratiquement achevé, constitue, avec le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) plus ancien, les éléments tangibles de l'internationalisation de la cité.

La volonté de faire de Lyon un nœud européen de communications devrait entraîner la création de plusieurs équipements en rapport avec les transports : centre de douanes, centre régional de fret, nouveau marché d'intérêt national – dont le départ libérera des terrains dans la presqu'île, – restructuration des sites portuaires. A côté d'un centre d'affaires renforcé, s'appuyant sur le centre-ville (quartiers de la Bourse, de la Part-Dieu et future cité internationale), les vocations de technopôles de plusieurs sites, centraux ou péricentraux, sont confirmées : le quartier de Gerland au sud, de la Doua à Villeurbanne, le secteur Vaise-Ecully à l'ouest, le pôle santé à l'est. Tenant compte des ambitions futures, les rédacteurs du projet proposent de *« réserver quelques grands sites stratégiques nouveaux en périphérie »*. Celui des « îles du Rhône », par exemple, s'appuyant sur le parc de loisirs de Miribel-Jonage, pourrait devenir, ainsi, *« le parc européen d'affaires qui manque aujourd'hui et qui doit répondre aux critères des quartiers généraux internationaux, la vocation de loisirs restant dominante »*. D'une manière générale, conclut le rapport sur sur ce chapitre, il faut offrir des sites en plus grand nombre et plus diversifiés qu'aujourd'hui. Parmi les moyens proposés pour vendre la ville aux sociétés, les experts proposent le *« concept de téléport »* offrant, à partir de plusieurs sites, des infrastructures et des services de communication *« de très haute qualité »*.

Liés directement au développement économique, les universités, grandes écoles et laboratoires de recherche, qui, théoriquement, font de l'agglomération le deuxième pôle universitaire français après Paris, devraient être l'objet de soins attentifs, le rapport reconnaissant que cette image de Lyon reste *« faible »*. La ville est en effet coupée de ses universités depuis plusieurs années, et pas seulement pour des raisons géographiques. Dans la perspective d'une augmentation des effectifs de l'enseignement supérieur (Lyon pourrait compter environ cent mille étudiants en l'an 2000, soit vingt-cinq mille de plus qu'aujourd'hui), le plan prévoit donc de renforcer les liaisons entre les sites universitaires actuels (une demi-douzaine très dispersés), et également, de pousser, sans précisions autres, à la formation d'un véritable « quartier universitaire » au centre de Lyon, prenant appui sur Gerland (Ecole normale supérieure et lycée international), le quai Claude-Bernard (Lyon-II, Lyon-III, rectorat) et Bellecour (facultés catholiques). Il faut veiller aussi, selon les rédacteurs du document, à tenir pour des *« secteurs stratégiques »* les zones environnant les grandes écoles et les facultés, afin de permettre de les affecter, *« prioritairement »*, à des activités ou à des services en rapport avec la vie universitaire.

Le dernier groupe d'actions envisagé doit tendre à préserver ou améliorer la qualité de la vie. C'est un des grands mérites du précédent SDAU que d'avoir été le gendarme des espaces verts, agricoles ou naturels. Aujourd'hui, les Lyonnais peuvent se détendre dans deux grands parcs – Lacroix-Laval à l'ouest et Miribel-Jonage au nord-est – qui sont venus s'ajouter ces dernières années à ceux, plus urbains, de la Tête d'Or et de Bron-Parilly. Cette politique se trouve renforcée dans le projet à l'étude.

L'effort devrait être porté dans l'est de l'agglomération – où le rapport propose de *« composer un grand paysage »* – pour tenter de redonner à cette partie de l'agglomération déformée par les voiries, les lignes de chemin de fer et les zones industrielles un aspect plus avenant. Le document du SEPAL insiste aussi sur le traitement des entrées de la métropole, qui sont souvent, pour des visiteurs étrangers, la source des premières impressions.

A cet égard, soulignant le rôle important – que Lyon a souvent ignoré – du Rhône et de la Saône dans la composition urbaine du centre, le groupe de travail propose que la ville réalise, pour une bonne part, son développement futur autour des voies d'eau. Un choix qui suppose une valorisation des espaces fluviaux, notamment des berges, et qui va pleinement dans le sens de la mission nationale donnée, récemment, par le gouvernement à l'architecte Michel Cantal-Dupart. Deux ports pour la navigation de plaisance pourraient ainsi être aménagés, au sud, dans le quartier de Gerland, et, au nord, près du barrage de la Feyssine, dans le cadre de l'aménagement du Rhône amont.

Volonté politique et moyens financiers

Mais amélioration des espaces verts, réhabilitation des grands ensembles immobiliers ou de l'habitat ancien, maintien d'une production de logements résidentiels et extension dans le secteur social avec une meilleure répartition dans toute l'agglomération et rééquilibrage du parc immobilier pour mieux répondre à la demande des générations, ne constitueraient pas un cadre de vie suffisamment attractif sans un environnement culturel de haut niveau. Lyon, sur ce plan, n'est pas désarmé : son patrimoine archéologique, religieux, artistique et architectural est, à bien des égards, prestigieux, même s'il n'a pas toujours été mis en valeur ; théâtres et musées sont en nombre.

Le Conservatoire national de musique, installé dans un bâtiment historique, restauré à grands frais, et la Maison du Livre, de l'image et du son, à Villeurbanne, œuvre de l'architecte Mario Botta et inaugurée ce samedi par M. François Mitterrand, sont venus compléter les équipements culturels de l'agglomération. L'Opéra, après bien des tergiversations, sera, d'ici à 1992, pratiquement reconstruit à l'intérieur de son enveloppe de pierre et sur le lieu qu'il occupe aujourd'hui. La grande halle Tony-Garnier, sauvée de la destruction il y a plusieurs années, s'ouvre, après une première tranche de travaux, aux activités ludiques cet hiver, en attendant de devenir peut-être un jour une « Villette-*bis* » consacrée au mouvemenent (1).

Si l'on ajoute que le « projet d'agglomération » propose encore de développer la « culture jeune » (rock, design, mode, BD, vidéo) par l'aménagement d'espaces pour la création ou la diffusion de celle-ci, on serait tenté de conclure que les Lyonnais vont être comblés dans les vingt années à venir. Reste cependant à savoir si la volonté politique d'une part, les moyens financiers d'autre part, seront suffisants pour que cette étude prospective, foisonnant de propositions, ne reste pas un catalogue de vœux.

B. E.

(1) *Le Monde* du 7 juin 1988.

Y a-t-il un pilote dans l'agglomération ?

DANS l'étude prospective *Lyon 2010, un projet d'agglomération pour une métropole européenne*, présentée comme *« plus politique que technocratique »* – la première de cette nature et de cette importance réalisée en France, – deux éléments frappent l'attention. La plus petite ville-centre de toutes les grandes agglomérations européennes est invitée, pour corriger cette faiblesse quantitative, à regarder, enfin, au-delà du Rhône et de Fourvière. Vers les communes de la première couronne, qui se fondent déjà dans le tissu urbain, mais aussi vers ces pôles de développement plus éloignés que sont la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau (à 30 kilomètres dans l'Isère) ou la zone industrielle de la Plaine de l'Ain (45 kilomètres dans cet autre département limitrophe). Bref, le Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) recommande de prendre en compte la région urbaine, actuellement symbolisée par une association – la RUL (Région urbaine de Lyon) – dans laquelle siègent des représentants des collectivités concernées (COURLY, Ain et Isère). Mais il pousse aussi Lyon à prendre en compte dans sa stratégie de développement international les autres villes de la région, notamment Grenoble, et même Genève. Honnie pendant des années parce que jugée comme une rivale dangereuse, voilà la cité de Calvin élevée au rang d'une partenaire tout à fait acceptable, au même titre que les autres « eurocités » avec lesquelles des liens plus étroits se sont tissés récemment (1). Si la complémentarité régionale est réellement appliquée, elle devrait déboucher sur un renforcement mutuel des villes, tout en contribuant à faire de Rhône-Alpes *« un ensemble solide, organisé en réseau urbain autour d'un pôle fort et reconnu »*, Lyon.

Ce *« changement d'échelle »*, nécessaire selon les experts, pour que l'agglomération atteigne la masse critique (2), ouvre un débat autrement plus polémique : quelle institution sera chargée de la gestion et de la mise en œuvre de ces projets communautaires, dès lors qu'on sort des limites de compétence de la COURLY ? Plus que toutes les autres communes peut-être, Lyon souffre actuellement d'une superposition des institutions : arrondissement, commune, communauté urbaine, département, région et Etat, auxquels s'ajoutent des syndicats à vocation restreinte mais non moins importante (comme le Syndicat des transports, par exemple), se partagent le pouvoir d'une manière complexe, parfois incohérente et sûrement coûteuse. Des voix, à droite comme à gauche, se sont élevées pour réclamer une réorganisation du pouvoir d'agglomération. Tout en sachant très bien que la question ne pourra être tranchée que nationalement, le SEPAL propose, en ce qui concerne ce « projet d'agglomération », que la cohérence en soit assurée par la RUL. *« Il ne s'agit que d'une instance de coordination, pour commander des études, établir un ordre de priorité ou assurer le suivi des projets, et en aucun cas un échelon nouveau de décision »*, s'empresse de préciser Jean Rigaud (3). *« Ce sont toujours les communes qui décideront en dernier ressort »*, précise-t-il. A moins de six mois des élections municipales, la proposition est apparue comme un pavé jeté dans le marigot politique. Pourtant, si le devenir de l'agglomération et la réforme des institutions doivent alimenter la campagne, ce ne serait pas le moindre mérite de *Lyon 2010*.

B. E.

(1) Milan, Barcelone, Stuttgart, notamment.

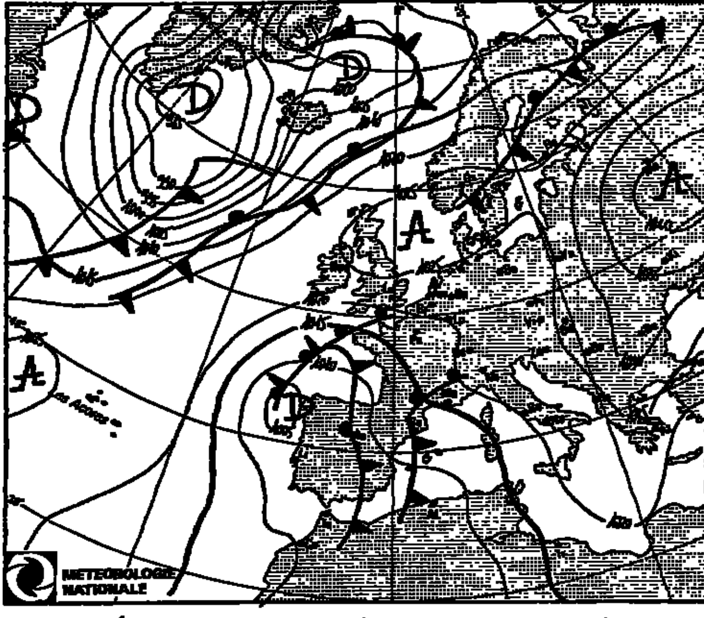
(2) La région urbaine de Lyon englobe dans son périmètre, 1,7 million d'habitants. A titre de comparaison, les régions urbaines de Milan et de Francfort représentent respectivement 4 et 2,2 millions d'habitants, Barcelone 3,1 millions.

(3) M. Jean Rigaud est l'auteur de la tribune « Le département, c'est fini ! » publiée dans notre page « Débats » (*le Monde* du 6 octobre 1988).

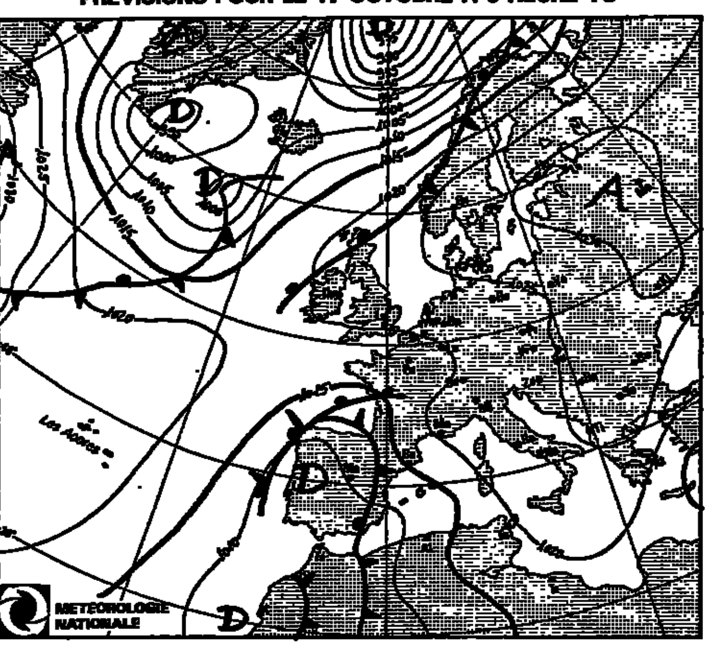
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15 OCTOBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 17 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 15 octobre à 0 heure et le dimanche 16 octobre à 24 heures UTC.

La dépression située aujourd'hui sur le Portugal descendra vers le Maroc en se comblant. La perturbation associée à ce minimum ne concernera que l'Espagne et les Pyrénées. Mais les régions du Sud-Est subiront encore l'influence des remontées d'air chaud.

Dimanche : des orages de plus en plus rares sur le Sud-Est. Ailleurs le ciel sera généralement voilé.

On ne verra que peu de soleil dimanche matin. En effet, sur le Pays Basque et les régions méridionales, les nuages seront très nombreux. Des petites pluies tomberont près du Golfe de Gascogne. En Méditerranée, quelques averses orageuses se produiront encore, mais sans comparaison avec les jours passés.

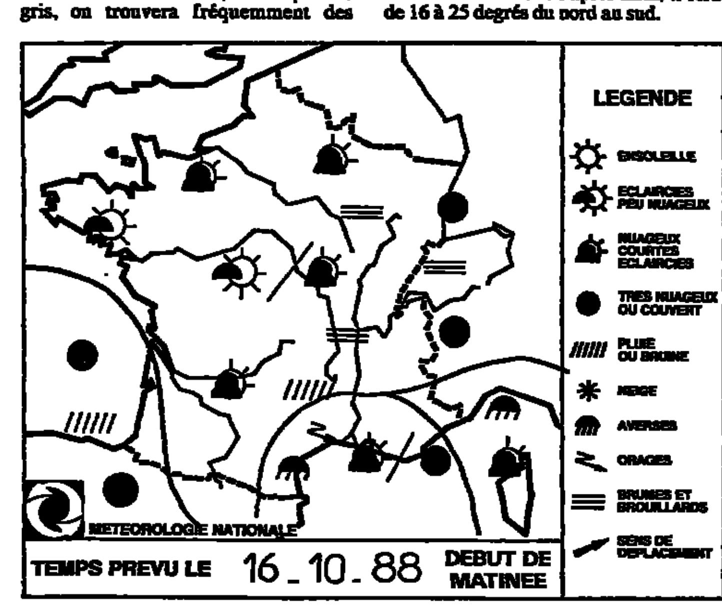
Du nord au nord-est, le temps sera gris, on trouvera fréquemment des brouillards. Sur le reste du pays, c'est un ciel voilé qui régnera.

Dans la journée, le ciel restera très nuageux de la Corse aux Alpes, aux Cévennes et au Languedoc. Les ondées orageuses seront de plus en plus isolées. Le vent de sud-est sera fort dans le golfe du Lion.

L'Aquitaine gardera ses nuages jusqu'au soir, mais il ne devrait pas pleuvoir. Les autres régions de la moitié ouest profiteront d'une journée agréable malgré un voile nuageux.

Sur le quart nord-est, des éclaircies se développeront, elles seront toutefois moins fréquentes près des frontières.

Au lever du jour, le thermomètre variera entre 8 et 19 degrés sur tout le pays. C'est du Centre à l'Alsace qu'il fera le plus frais. Les températures les plus douces se produiront près de la Méditerranée. Dans l'après-midi, il fera de 16 à 25 degrés du nord au sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-10-1988 à 6 heures TU et le 15-10-1988 à 6 heures TU — le 15-10-1988

FRANCE			
AJACCIO	25	21	N
BIARRITZ	24	14	N
BORDEAUX	23	11	D
BOURGES	23	11	N
BREST	17	12	D
CAEN	20	8	B
CHERBOURG	16	13	N
CLERMONT-FERR.	21	8	C
DIJON	19	11	C
GRENOBLE St-M-H	24	11	C
LILLE	19	11	B
LIMOGES	20	12	D
LYON	22	12	C
MARSEILLE-MAR.	24	18	O
NANCY	15	11	B
NANTES	22	12	D
NICE	22	19	N
PARIS-MONTS.	20	11	D
PAU	22	9	D
PERPIGNAN	23	17	A
RENNES	21	9	B
ST-ÉTIENNE	21	9	P
STRASBOURG	15	12	B
TOURS	22	10	N
TOULOUSE	23	16	C
POINTE-A-PITRE	32	23	D

ÉTRANGER			
ALGER	26	21	C
AMSTERDAM	18	12	C
ATHÈNES	25	8	N
BANGKOK	32	26	N
BARCELONE	23	17	C
BELGRADE	23	12	D
BERLIN	19	12	B
BRUXELLES	18	11	B
LE CAIRE	28	17	C
COPENHAGUE	12	10	P
DAKAR	32	24	D
DELHI	33	19	D
DJERBA	35	25	N
GENÈVE	18	9	N
HONGKONG	25	22	D
ISTANBUL	22	14	D
JÉRUSALEM	25	11	D
LISBONNE	19	11	D
LONDRES	18	12	C
LOS ANGELES	21	16	D
LUXEMBOURG	14	9	B
MADRID	12	12	P
MARRAKECH	27	14	C
MEXICO	23	8	B
MILAN	19	16	P
MONTRÉAL	12	-1	A
MOSCOU	9	1	N
NAIROBI	26	15	D
NEW-YORK	14	4	D
OSLO	10	7	C
PALMA-DE-MAL.	25	20	N
PÉKIN	23	6	C
RIO-DE-JANEIRO	24	18	C
ROME	25	19	P
SINGAPOUR	29	26	C
STOCKHOLM	11	3	B
SYDNEY	28	20	C
TOKYO	21	14	N
TUNIS	29	20	C
VARSOVIE	19	6	D
VENISE	19	14	C
VIENNE	22	13	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4853

HORIZONTALEMENT

I. C'est quand elles sont fines que ça nous fait une belle jambe. Paraît très sombre quand il est bouché. – II. Des plaisanteries pas toujours bien entendues. Vraiment pénible. – III. Une vieille plainte injustifiée. Pour la faire marcher, il faut beaucoup d'essence. – IV. Préposition. Comme Philippe. Naturels, en Amérique. Endroit où l'on peut faire des exercices. – V. Digne d'un empereur. Utile pour faire des projets. Lie. VI. Qui est resté sans relations. Se comportera comme un écraseur. – VII. A une tête bien ornée. Il n'y a que ses bonnes feuilles qu'on met au panier. – VIII. Des sacs membraneux. Ancien souverain. – IX. Entre deux propositions. D'un auxiliaire. Adverbe indiquant qu'il ne faut pas s'endormir. – X. Ne durent qu'un temps. Quand on n'en a pas un, c'est qu'il n'y a plus d'oseille. – XI. Convenu. Regardent de très près. Prouver qu'on est bien là. – XII. Enzyme. Peut être assimilé à une portion de tripes. Un dieu cananéen. – XIII. Mesure... Pièce. C'est parfois montrer du doigt. – XIV. Qui a donc un grand col. Vaut de l'or. Souvent réclamée à grands cris. – XV. Pronom. Utile pour accrocher. Peut être le cri de celui qui bondit. Symbole.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II											■				
III						■		■							
IV			■				■					■			
V									■						■
VI			■		■	■							■	■	
VII	■								■						
VIII										■					
IX		■	■			■			■		■				
X							■	■						■	
XI				■					■						
XII				■						■					■
XIII			■				■								
XIV							■			■					
XV			■					■			■			■	

VERTICALEMENT

1. Circule difficilement quand il y a beaucoup de rats. Sont capables de briser le tympan. – 2. En Belgique, c'est une femme qui ne nous dit vraiment rien. Pas occupée. – 3. Est généralement moins précis quand on n'a pas fermé l'œil. En France. Ordre de départ. – 4. Fournit une résine aromatique. Pas innocent. – 5. Fut critiqué par Aristophane. Ont une crête sur le front. – 6. Interjection. Dans une série d'interdictions. Qui a donc pu nous enrichir. Qui peuvent nous faire rougir. – 7. Légumineuses. Lu comme par un débutant. Dans les règles. – 8. Terme musical. Certaines apportent un soutien. Boisson. – 9. Endroit où l'on voit le jour. Un impair pour celui qui veut faire ses preuves. – 10. Des gens qui ne sont évidemment pas de la « partie ». Vert, dans l'Atlantique. – 11. Un grand col. Tout ce qui est dû. – 12. Vulgaire depuis qu'elle est chrétienne. Des opérations qui ne se font pas sans frais. – 13. Garde en Angleterre. Pleine de vertus. – 14. Curiosité dans un village. Fut obligé. Patrie de philosophes. – 15. Pas imaginaire. Un homme de poids. Imite une bête.

Solution du problème n° 4852

Horizontalement

I. Méchoui. – II. Ameute. Su. – III. Ré. Malice. – IV. Mutinerie. – V. Il. Ré. – VI. Titi. Reno. – VII. Erras. Ecu. – VIII. Oeta. Let. – IX. An. Ile. – X. Ri. Ouléma. XI. Ceintures.

Verticalement

1. Marmite. Arc. – 2. Emeu. Ironie. – 3. Ce. Titre. – 4. Humiliation. – 5. O.T.A.N. Salut. – 6. Uélé. Elu. – 7. Irréel. Er. – 8. Science. Me. – 9. Nuée. Outras.

GUY BROUTY.

Sports

FOOTBALL : championnat de France

La pyramide du Parc

En match avancé de la seizième journée du championnat de France de football, le Paris-Saint-Germain a battu le Matra-Racing de Paris (2-0). Une nouvelle fois, la tactique mise en place par Tomislav Ivic, l'entraîneur du PSG, s'est révélée efficace.

Le Parc des Princes en pince encore pour le Paris-Saint-Germain. Pourtant, beaucoup prédisent que le PSG perdra bientôt sa cote d'amour au profit d'un rival plus brillant. Les dribbles d'Enzo Francescoli et d'Aziz Bouderbala ont en effet de quoi séduire plus d'un spectateur d'autant qu'ils s'intègrent dans un ensemble à vocation offensive. Mais les bonnes intentions des Racingmen ont été brisées par deux buts réussis par Daniel Xuereb sur corner et par Christian Perez sur contre-attaque.

Comme neuf autres équipes auparavant, ils se sont heurtés au nouveau système défensif érigé par les Sangermanois.

Il ne faut pas chercher plus loin que le banc de touche pour trouver le responsable de l'évolution du PSG. Tomislav Ivic, entraîneur et globe-trotter yougoslave, a imposé un schéma tactique identique à toutes les équipes qu'il a dirigées. Il a ainsi enseigné les mêmes préceptes à Split (Yougoslavie) qu'à Anderlecht (Belgique), à Avellino (Italie) qu'à Porto d'où il est arrivé en juillet dernier.

Dans les années 70, il inculqua aux joueurs de l'Hadjuk Split, l'un des plus grands clubs de son pays, les vertus de la pyramide. Devant le gardien de but, cinq hommes constituent la base de l'édifice. Les trois piliers centraux s'occupent de tout adversaire entrant dans leur zone. Les formations n'évoluant plus de nos jours qu'avec deux attaquants, l'un des trois défenseurs, libérés à tour de rôle de tout marquage, couvre ses deux partenaires. Les arrières latéraux jouent le rôle de piston sur les deux flancs. Pour consolider le tout, le milieu défensif en l'occurrence le capitaine Omar Sène, s'est placé très près de sa charnière centrale contre le Matra-Racing. Il suffit alors de trois milieux vifs et clairvoyants, d'un attaquant très rapide, ici Daniel Xuereb, pour recouvrir le tout.

Cimentée par une pression qui ne laisse jamais de répit au porteur du ballon, cette architecture fait ses preuves en France comme dans les quatre autres pays où Ivic a déjà mené son équipe à un titre national.

Deux défauts apparaissent cependant dans la cuirasse. Mais Jean-Marc Pilorget, l'un des trois piliers de la défense les réfute. « *Ce système est économique pour les défenseurs. Quand nos avants – pour lesquels il est plus usant – sont fatigués, nous possédons les ressources pour tenir derrière. Quant à ceux qui estiment que notre jeu n'est pas spectaculaire, ce ne sont pas des gagneurs. Il n'y a pas de grandes équipes sans bonne défense.* » Avec le plus petit nombre de buts encaissés depuis le début du championnat (11) Paris-Saint-Germain n'a peut-être pas fini de croître et d'embellir.

THIERRY CERINATO.

● **AUTOMOBILISME : rallye de San-Remo.** – En remportant la trentième édition du rallye de San-Remo, l'Italien Massimo Biasion est devenu champion du monde des pilotes de rallye au volant de sa Lancia. Il est le premier Italien à conquérir ce titre depuis sa création en 1979.

SOLDES

Lundi 17 octobre.
Mardi 18 octobre.
Mercredi 19 octobre.
Jeudi 20 octobre.
Vendredi 21 octobre.

9 h à 12 h/14 h à 18 h.



HERMÈS
PARIS

24, FAUBOURG ST-HONORÉ. PARIS 8e

PRÊT-A-PORTER. MAROQUINERIE. CARRÉS. CRAVATES. CHAUSSURES. TISSUS. GANTS.

Education

Une mise en garde de la FEN au gouvernement

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) a adressé vendredi une lettre ouverte en forme de mise en garde à MM. Rocard et Jospin dans laquelle elle demande d'élaborer d'urgence une loi d'orientation et de programmation sur l'éducation, faute de quoi elle envisage une action syndicale.

« *Il faut agir dès à présent pour donner à notre pays le projet éducatif dont il a besoin (...). La décision de mettre en œuvre ces transformations aux conséquences financières et qualitatives considérables doit ouvrir une phase de négociations larges* », déclare la FEN dans sa lettre au premier ministre et au ministre de l'éducation nationale. « *L'absence de réponses rapides retarderait les évolutions souhaitées, diminuerait la crédibilité des engagements pris devant le pays et nous conduirait à rappeler nos exigences par tous les moyens envisageables par l'action syndicale* », conclut la FEN.

Cette mise en garde intervient à la veille de la semaine d'action du 17 au 22 octobre lancée par certains syndicats de la FEN et de la grève prévue pour le 20 octobre dans le second degré à l'appel du SNES et du SNEP, dans le supérieur à l'appel du SNESup et, d'une manière générale, par les syndicats de fonctionnaires.

Le Carnet du Monde

Décès

– Jeanne et André Boucourechliev,
Claire et Jean-Jacques Salomon,
Anne-Clelia, Laurent Salomon,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Mme Jean BAYET,
née Marthe Dupic,
agrégée de l'Université,
professeur honoraire des lycées,

leur mère, belle-mère et grand-mère,

pieusement décédée le 13 octobre 1988, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée par M. l'abbé Wiener, le lundi 17 octobre, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, sa paroisse, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu le même jour, dans le caveau de famille, à Lurcy-Levis (Allier).

14, rue du Pré-aux-Clercs,
75007 Paris.
19, rue Decamps,
75116 Paris.
100, rue de Flandre,
75019 Paris.

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie, Paris-VI,
Et l'ensemble des personnels de l'université,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre FAVARD,
professeur de biologie cellulaire,

survenu le 13 octobre 1988.

– Les familles Garnier, Moulin, Savey, Lorriot, Laurent,
Et leurs alliés,
font part du décès de

Mme Rosenn GARNIER,
survenu le 13 octobre 1988.

On se réunira au cimetière du Montparnasse, le mardi 18 octobre, à 11 h 30.

– Le président et la direction de Calberson,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre GERBER,
directeur
de la division internationale du groupe,
président de Calberson international,

survenu soudainement, le samedi 8 octobre 1988, à l'âge de cinquante-trois ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 18 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain de Soisy-sous-Montmorency (95).

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons éventuels pourront être adressés à l'association Etape, centre hospitalier Emile-Roux, 95600 Eaubonne.

– Chaville.

Sœur Madeleine Peeters,
Mlle Cécile Peeters,
M. et Mme Bernard Peeters,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Louis Peeters,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Jeanne Peeters,
M. et Mme Daniel Maquart
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve André PEETERS,
née Angèle Delahais,

survenu à son domicile, à Chaville, le 14 octobre 1988, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Priez pour elle.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, 1427, avenue Roger-Salengro, à Chaville, le lundi 17 octobre, à 16 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de Chaville.

20, rue de la Brise,
92370 Chaville.

CARNET DU MONDE

●

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés (avec justificatif) .... 69 F
Communications diverses .... 82 F

Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.

Rens. : 42-47-95-03.

– M. Georges Petit,
son père,
Mme Pierre Delommez,
sa mère,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Ainsi que toute sa famille,
Et tous ses amis,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès, à l'âge de trente ans, de

Brigitte PETIT,
docteur en médecine,

survenu à Levallois-Perret, le 10 octobre 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité en l'église de Megève, le 13 octobre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, chemin du Clos-Courché,
78160 Marly-le-Roi,
4, rue Gallieni,
59650 Villeneuve-d'Ascq.

– Mme Robert Rosenstiel,
son épouse,
Mlle Dominique Rosenstiel,
sa fille,
Les familles Rosenstiel, Gautier, Le Boujeant, Molinet, Brukowski-Lapidus,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert ROSENSTIEL,
médecin principal de la Marine,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 13 octobre 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 18 octobre 1988, à 15 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, 158, avenue Charles-de-Gaulle, suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Neuilly.

25, boulevard Richard-Wallace,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– **Marcelle TARDREW**

s'est éteinte le 12 octobre 1988.

Une messe sera dite à son intention, à 10 heures, le 18 octobre, en l'église Saint-Louis-en-l'Isle, Paris (4e).

Remerciements

– Saint-Dié. Nancy. Paris. Gassin.

Mme Gladys Laugel,
ses enfants,
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Camille LAUGEL,

remercient vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Anniversaires

– Pour les anniversaires de décès de nos chers parents,

Robert-Edmond ALAROZE
(†15.10.74),
professeur honoraire,

et Eugénie ALAROZE
née Guignon (†15.10.78)
professeur honoraire,

une pensée fidèle est demandée à tous ceux qui les ont connus et aimés.

– Après dix années,

Marc AUTENZIO,
demeure dans nos affections.

Rue Boissière,
41100 Villiers-sur-Loir.

– En notre pensée,
Sa famille,
Ses amis,

Abraham SULHEFER,

17 octobre.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le samedi 22 octobre 1988, à 9 heures, à la crypte de l'église Saint-Sulpice, Paris (6e), à l'intention de

André et Suzanne LAVAGNE.

De la part de leurs enfants et petits-enfants.

هكذا من الأصل

Une semaine d'agitation sociale

Plusieurs mots d'ordre de grève vont perturber la vie des Français, la semaine prochaine, après l'échec des négociations salariales dans la fonction publique, avec la revendication d'une prime pour les conducteurs de RER à la RATP et avec la demande d'ouverture de négociations à la SNCF. En outre, la CGT a prévu une journée nationale interprofessionnelle d'action pour le 18 octobre, doublée d'une journée de grève des fonctionnaires CGT.

A la RATP, le trafic devrait être affecté par des débrayages le mardi 18 octobre. Le Syndicat autonome de traction (SAT) a appelé les conducteurs du métro et du RER à cesser le travail pendant deux heures, à la prise ou à la fin de chaque service. La CGT a lancé le mot d'ordre dans le métro, le RER et les bus. Les difficultés se situeront entre 6 heures et 8 h 30 le matin et entre 18 heures et 20 heures le soir. Le syndicat FO prévoit quant à lui une action pour le 20 octobre.

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle de la CGT, diverses manifestations et grèves pourront se produire le 18 octobre, la fédération CGT de la fonction publique prévoyant une démonstration. La fédération CGT de l'EDF a lancé un mot d'ordre de grève qui ne devrait pas affecter la distribution d'électricité ni gêner les usagers.

A la SNCF, la CGT appelle à des arrêts de travail entre le 17 octobre à 20 heures et le 19 octobre à 6 heures. D'autres fédérations (FGAAC-autonomes, CFDT, FO) lancent un mot d'ordre de grève entre le 19 octobre à 20 heures et le 22 octobre à 8 heures.

Le 20 octobre devrait être marqué par le mouvement de grève dans la fonction publique et par des manifestations, à l'initiative des six fédérations (FO, CFDT, CFTC, FEN, CGC, FGAF-autonomes). Les syndicats FO, CFDT, CFTC ET CGC des finances ont lancé leur propre mot d'ordre pour ce jour-là, ainsi que les fonctionnaires FO, de nombreux syndicats de la FEN, le SNES-Sup et la fédérations Interco-CFDT (collectivités locales). Les fédérations CFDT et CFTC des PTT se mobilisent également pour le 20 octobre, ainsi que les quatre organisations syndicales d'EDF (CFDT, CFTC, FO, CGC), sauf la CGT, et appellent à une grève de vingt-quatre heures.

Grève nationale le 20 octobre après l'échec des négociations sur 1988

Epreuve de force gouvernement-syndicats dans la fonction publique

L'épreuve de force est engagée dans la fonction publique entre le gouvernement et l'ensemble des fédérations de fonctionnaires. Lors d'une réunion de négociation le vendredi 14 octobre, qui n'a duré qu'une petite demi-heure, M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique, n'a présenté aucune proposition nouvelle pour 1988. Aussitôt, six fédérations (la FEN, la CFDT, FO, la CFTC, la CGC et la Fédération générale autonome des fonctionnaires FGAF) ont confirmé leur mot d'ordre commun pour une grève nationale de 24 heures le 20 octobre, qui devrait s'étendre à l'ensemble du secteur public, tandis que la CGT appelait, seule, à la grève pour le 18 octobre, dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'action de la confédération.

Des deux côtés, il est vrai, on nourrissait peu d'illusions quant à l'issue de cette rencontre, au point qu'avant même qu'elle ne débute, l'Union interfédérale des fonctionnaires FO confirmait, sur la foi des déclarations de la veille de M. Michel Rocard, *« son mot d'ordre de grève de 24 heures pour le 20 octobre »*. Les syndicats savaient, surtout après les propos fermes du premier ministre sur TF 1, qu'on ne leur accorderait pas la rallonge de 0,8 % leur permettant d'avoir une hausse en niveau de 2,8 % — au lieu des 2 % accordés — comparable au glissement attendu des prix de 2,8 % pour 1988. Mais ils s'attendaient que le gouvernement s'aligne, au minimum, sur la hausse de 2,2 % accordée à la SNCF, à la RATP et à Air Inter, en accordant un plus de 0,2 %.

Espérance déçue : le gouvernement a décidé, s'alignant sur la position défendue contre celle du PS par M. Bérégovoy, de ne rien accorder. Il n'a pas même annoncé de mesure pour les bas salaires... Dans son intervention, M. Durafour a réitéré ses propositions du 4 octobre pour 1989 : une hausse de 2,2 % en niveau correspondant au glissement attendu des prix et *« une clause de fin de parcours que l'on pourrait envisager »*. Mais, a-t-il dit, *« je ne puis vous proposer au nom du gouvernement, de mesures supplémentaires au titre de l'année 1988 »*. Pour M. Durafour, *« le gouvernement a des contraintes dont nous devons tenir compte et qui sont celles du maintien des grands équilibres, sans lesquels il n'y a pas de véritables progrès économique et social (...). Seule la durée nous dira si les signes de redressement économique que nous percevons actuellement sont profonds et si les indicateurs qui restent encore préoccupants peuvent à leur tour s'améliorer »*.

Dans l'entourage de M. Durafour, on justifie cette fermeté par la nécessité d'afficher une politique de rigueur donnant la priorité au maintien des grands équilibres économiques, telle que l'a rappelée M. Rocard le 13 octobre. L'octroi d'une hausse supplémentaire de 0,2 %, ajoute-on, n'aurait pas amené les syndicats à signer, malgré l'absence d'accord salarial dans la fonction publique depuis 1985. Si la RATP et la SNCF ont accordé des augmentations en niveau de 2,2% pour 1988, eux ont distribué moins en masse en raison d'un «GVT positif» (glissement vieillesse, technicité, mesurant les promotions et l'ancienneté) plus élevé que dans la fonction publique (respectivement 1,7%, 1,8% et 1,6%) où pèsent de surcroît les mesures catégorielles. Quant aux Charbonnages de France, la hausse des 2,2% en niveau qui ne fait pas unanimité au gouvernement — est conditionnée par un accord des syndicats. Entre la menace de nouvelles grèves catégorielles et la crainte d'un «dérapage» salarial, le gouvernement a fait *« le choix entre deux risques »*.

Colère

Il n'empêche que dans un contexte où le mouvement des infirmières semble avoir du mal à s'arrêter, même après l'intervention personnelle de M. Rocard, le gouvernement joue gros. Mme Roselyne Vieillard, secrétaire générale des fonctionnaires CFDT, a résumé l'état d'esprit des six fédérations rassemblées dans la grève nationale du 20 octobre, en affirmant qu'elles étaient passées *« de la déception à la colère »*. Pour Mme Vieillard, la grève nationale du 20 octobre qui risque d'être d'une ampleur au moins comparable si ce n'est supérieure à celles des 8 mars et 25 octobre 1984, du 21 octobre 1986 et du 15 octobre 1987, *« ne sera pas un grève enterrement ou une grève défouloir. Ce sera une grève pour peser sur la suite des négociations »*.

Tandis que la FEN demande la réunion d'urgence d'un *« Grenelle de la fonction publique »*, M. Roland Gaillard, secrétaire général des fonctionnaires FO, assure que la combativité «monte» : *« On est décidé à se battre. On ne fait pas cela pour se dédouanner. »* Contrairement aux grèves précédentes, FO a donné son accord pour des manifestations unitaires à six, organisées, y compris à Paris, par les structures régionales. Un durcissement de FO illustré le 14 octobre par les déclarations de M. André Bergeron à Annecy (Haute-Savoie).

Le secrétaire général de FO a mis en garde M. Rocard contre la *« montée des périls » : « En voulant toujours « mégoter » sur une fraction de pourcentage, on finit par créer des situations difficilement contrôlables.* (...) *Si, par malheur,* [le gouvernement] *devait s'enfermer dans sa seule logique, se contenter de résoudre les problèmes coup par coup, là où ils se posent, il serait vite entraîné dans l'engrenage du mécanisme de l'échelle de perroquet. »*

Dominos

MM. Rocard et Durafour peuvent faire le pari d'une grève moyennement suivie le 20 octobre — grâce à leur pédagogie de la rigueur — ou du moins sans lendemains. Il est vrai qu'on voit mal les six fédérations, ou même la CGT, reconduire de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures une grève nationale dans la fonction publique. Mais ce mouvement général peut aussi donner naissance à de nouveaux mouvements catégoriels plus durs, là où, selon l'expression de M. Rocard, des salariés se jugent victimes d'injustices reconnues par l'opinion publique.

Que fera-t-il s'il est soumis à des grèves à répétition ou de longue durée dans l'enseignement ou dans les centres de tri des PTT ? Devra-t-il, à défaut d'avoir pris une mesure d'augmentation globale, céder au coup par coup à de nouvelles revendications catégorielles ? Cette stratégie des dominos — où une grève dans un secteur est rapidement contagieuse dans un autre — est d'autant plus dangereuse qu'aucun syndicat ne peut être assuré de ne pas être lui-même débordé demain...

Le risque est d'autant plus sérieux qu'après avoir maintenu la rigueur dans la fonction publique, le gouvernement s'apprête à confirmer, au nom de l'équilibre de la Sécurité sociale, la reconduction du prélèvement de 0,4 % pour 1989 et au 1er novembre prochain une hausse de 1 % de la cotisation vieillesse...

MICHEL NOBLECOURT.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

Augmentations de capital réservées et émission de bons autonomes de souscription d'actions

Le conseil d'administration de la Compagnie financière de Suez s'est réuni le 12 octobre 1988 sous la présidence de M. Renaud de La Genière. Il a décidé deux séries d'opérations financières :

I. — Augmentations de capital réservées

Dans le cadre de la mise en œuvre des accords de juin 1988 avec le groupe De Benedetti et de la réorganisation du capital de la Société générale de Belgique, le conseil d'administration de la compagnie a décidé de demander à une assemblée générale extraordinaire de novembre prochain de procéder à deux augmentations de capital réservées pour un montant global, prime d'émission comprise, de F 3,1 milliards :

— l'une serait réservée à la société SUREC, filiale de la société CERUS, en exécution d'engagements antérieurement conclus entre cette société et la compagnie. SUREC souscrirait 3 312 172 actions nouvelles Suez, jouissance 1er janvier 1989, à F 334, ce qui représenterait une souscription globale de F 1,1 milliard ;

— l'autre serait réservée à la société SODECOM, société de droit belge, qui détient 42 % de la Société générale de Belgique. SODECOM souscrirait 6 000 000 d'actions nouvelles Suez, jouissance 1er janvier 1989, à F 334, ce qui représenterait une souscription globale de F 2 milliards.

II. — Emission de bons autonomes de souscription d'actions

Le conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 1988, a décidé de procéder à une émission de bons autonomes de souscription d'actions de la compagnie.

Le nombre de bons autonomes émis sera de 100 millions et le prix d'émission sera de F 10 par bon.

Les actionnaires (ainsi que ceux qui le deviendrait par conversion des obligations convertibles ou exercice des bons de souscription d'actions déjà existants) et les titulaires de certificats d'investissement privilégiés (ainsi que ceux qui le deviendrait par exercice des bons de souscription de certificats d'investissement privilégiés existants) bénéficient d'un droit de priorité, exerçable à titre irréductible — à raison de 1 bon autonome pour 1 action ou 1 certificat d'investissement privilégié — et à titre réductible.

Ces bons autonomes seront valables cinq ans et permettront de souscrire à tout moment des actions nouvelles de la Compagnie financière de Suez, à raison de 1 action nouvelle pour 4 bons détenus.

Le prix de souscription des actions nouvelles sera fixé pour chaque trimestre et correspondra à 95 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action du mois précédant le trimestre concerné.

Ces bons feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Cette émission sera réalisée en novembre prochain, dès l'accord des autorités boursières.

L'ensemble de ces opérations permettra à la compagnie d'atteindre trois objectifs :

— faciliter le réaménagement de la participation du groupe dans la Société générale de Belgique en vue de la remise sur le marché des titres de celle-ci sans porter atteinte au contrôle du groupe majoritaire franco-belge ;

— gérer aussi souplement que possible l'évolution de ses fonds propres sur le moyen terme, en évitant des procédures d'appel au marché longues et coûteuses ;

— consolider son actionnariat stable nécessaire à l'indépendance de son action.

Le gouvernement renonce à un plan de rigueur

(Suite de la première page.)

Ces études ont conclu à une légère baisse du pouvoir d'achat dans le secteur public (1) : de 1,3 % entre 1984 et 1987, et même de 2,7 % pour la seule année 1987, alors que, dans le même temps, le niveau de vie des salariés du secteur privé progressait très légèrement.

Si pourtant la logique de la rigueur avait été poussée jusqu'au bout, le premier ministre aurait dû, avec son ministre de l'économie et des finances, étudier des mesures durcissant la politique actuelle, depuis qu'a été annoncé, il y a quelques semaines, un énorme déficit du commerce extérieur (2). Celui-ci, bien évidemment, affaiblit la position du franc au sein du SME, et met à mal les efforts louables de M. Bérégovoy pour maintenir coûte que coûte la parité de notre monnaie avec le deutschemark.

Durcissement de la rigueur apparemment indispensable, car, si pendant tout le premier semestre le déséquilibre de nos échanges industriels s'expliquait beaucoup par des achats de biens d'équipements porteurs, à terme, de capacités supplémentaires d'exportations pour nos entreprises, le déficit du mois d'août révèle, lui, une accélération des importations de biens de consommation. Indice d'autant plus inquiétant que presque toutes les statistiques récentes montrent qu'après six mois au cours desquels les achats des Français s'étaient modérés, l'été a marqué la reprise d'une forte consommation. Le pays vit-il de nouveau au-dessus de ses moyens, alors même qu'il accomplit un formidable effort d'équipement dans ses entreprises ?

Il y a quelques jours, le gouvernement semblait tout prêt à agir. C'était une disposition d'esprit beaucoup plus qu'un plan qui n'avait pas encore pris forme, loin de là. Mais le dispositif était facile à imaginer : rigueur salariale maintenue, bien sûr, mais aussi relèvement rapide de la cotisation vieillesse, resserrement du crédit à la consommation, réduction du déficit budgétaire annoncé en fin d'année 1988, au-dessous des 115 milliards de francs prévus.

De cet ensemble ne subsiste plus — même si c'est une mesure importante — que le relèvement de 1 point au 1er novembre de la cotisation vieillesse-sécurité sociale, qui représente un prélèvement d'environ 15 milliards de francs sur la consommation et, bien sûr, une rigueur salariale qui, dans les faits pourtant, s'émousse nécessairement, aussi justifiées que soient les décisions qui viennent d'être prises.

Une croissance forte et durable

Plus subtile que le renvoi à plus tard de mesures de rigueur qui n'avaient pas encore été arrêtées, est la stratégie économique qui va guider le gouvernement. Au fur et à mesure que passent les semaines, la croissance économique s'avère non seulement plus forte, mais également beaucoup plus durable que prévu. Le taux de croissance de la richesse nationale, mesurée en terme de produit intérieur brut (PIB), pourrait dépasser 3,5 % cette année en France et atteindre 3,7 %, soit 1,5 point de plus qu'il n'avait été prévu il y a un an à la même époque. L'économie française vit donc bien une phase de très forte activité, d'autant plus exceptionnelle et prometteuse qu'elle est tirée par l'investissement industriel, qui devrait progresser cette année de quelque 15 % en volume.

Ce sont ces constatations qui infléchissent en profondeur l'analyse gouvernementale. Non seulement la forte croissance économique aura permis à la France de créer cette année entre 50 000 et 100 000 emplois nouveaux, mais l'activité gonfle au-delà de toute espérance les rentrées fiscales et — quoique dans une moindre mesure — les rentrées de cotisations sociales. Ce que la gauche avait attendu en vain en 1981 — période de dépression mondiale — se produit depuis 1986. Et de façon durable, puisque, après avoir pêché une fois encore par pessimisme, la plupart des prévisionnistes estiment maintenant que le monde pourrait connaître une nouvelle bonne année en 1989. Et la France un taux de croissance qui pourrait bien avoisiner 3 %...

Du coup, la thèse donnant la priorité à la croissance et à l'emploi — disons pour simplifier celle de M. Rocard — l'emporte à court terme, par les énormes avantages politiques qu'elle apporte, sur la thèse de la rigueur, disons encore pour simplifier, celle défendue par le ministre de l'économie et des finances. En clair, le risque ne sera pas pris de casser, aussi peu que ce soit, une formidable activité économique qui voit la France en train de rattraper son retard d'investissement. Au rythme actuel, des calculs sommaires montrent que, en moins de deux ans, le pays aurait repris le terrain perdu sur la RFA au début des années 80.

Détail significatif : le rythme annuel de croissance des seuls investissements de capacité aurait doublé, passant de 1,5 % jusqu'en 1987 à 3 % en 1988, ce qui est remarquable.

On comprend pourquoi, ayant choisi de sauvegarder la croissance, le gouvernement s'empêche, momentanément du moins, de revenir à plus de rigueur. Pour lui, la sortie de la période difficile dans laquelle nous sommes entrés au début des années 80 est toute proche : un an environ. A ce moment, les investissements très importants qui sont faits depuis 1985 auront donné au pays de fortes capacités d'exportation et la « contrainte extérieure » se sera en partie dissipée.

A court terme — la semaine prochaine si cela est nécessaire, — le taux d'intervention de la Banque de France pourrait être relevé (sur les appels d'offres) de façon à soutenir le franc.

Quant aux grèves du secteur public, les pouvoirs publics estiment que les chiffres justifient, dans la plupart des cas, leur attitude de refus de nouvelles hausses. Selon une étude encore inédite de l'INSEE (3), le pouvoir d'achat des salaires nets de la fonction publique aurait augmenté de 5 % entre 1982 et 1986. Exactement comme pour le secteur privé. Ce qui donne un éclairage un peu nouveau du problème posé.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Centre d'études des revenus et des coûts. Voir *le Monde* des 13 et 14 juillet 1988.

(2) *Le Monde* du 24 septembre. En août, le déficit a atteint 9 milliards de francs, chiffre jamais connu depuis 1983.

(3) Le calcul a été fait par l'INSEE sur une population homogène dont les salaires ont été suivis de 1981 à 1986, ce qui exclut les nouveaux salariés entrant dans la carrière et les anciens qui en sortent. Le mode de calcul prend en revanche en compte l'amélioration des salaires due aux promotions, à l'ancienneté, à la technicité et les mesures particulières.

MEGEVE
HTE SAVOIE - 74120
Georges BOISSON et Jean BERNAUD
sont heureux d'informer leur aimable clientèle de la réouverture pour la SAISON D'HIVER
de l'HOTEL MONT-BLANC
* Les Enfants terribles *
le samedi 29 OCTOBRE
"VACANCES DE LA TOUSSAINT"
et de leur association avec le nouveau palace de MEGEVE
"LE PARC DES LOGES"
Réservation pour les 2 hôtels
Fax 50 93 09 52 - Télex 385854
Tél. 50 21 20 02 - Brochure sur demande

REPÈRES

Inflation

+ 5,9 % en un an en Grande-Bretagne

Les prix de détail en Grande-Bretagne ont augmenté de 0,5 % en septembre et l'inflation sur un an (septembre 1988 comparé à septembre 1987) a atteint 5,9 % contre 5,7 % en août.

La hausse des prix retrouve son niveau le plus élevé depuis la fin 1985 et la Grande-Bretagne est l'un des pays de la CEE connaissant le plus fort taux d'inflation.

Après être tombée à 3,3 % en février 1988, la hausse annuelle des prix s'est ensuite accélérée mois après mois. Les chiffres d'août avaient été particulièrement mauvais puisque les prix avaient augmenté de 1,1 % en un mois et le taux annuel était passé de 4,8 % à 5,7 % sous l'effet essentiellement de la forte hausse des taux du crédit hypothécaire immobilier.

Le mois d'octobre, a pris en compte la deuxième vague de hausse des taux du crédit immobilier.

Principaux responsables de la hausse des prix en septembre : les loisirs (+ 1,9 %), vêtements et chaussures (+ 1,5 %), les boissons alcooliques (+ 0,6 %), le logement (+ 0,6 %). L'électricité et les transports n'ont en revanche pratiquement pas bougé, tandis que l'alimentation saisonnière baissait même de 0,3 %. L'indice de septembre, qui confirme les signes de surchauffe de l'économie britannique, est publié au lendemain de l'annonce d'une nouvelle accélération de la progression des salaires en rythme annuel pour août (+ 9,25 % contre + 9 %).

C'est pour freiner les pressions inflationnistes que le chancelier de l'Echiquier avait relevé cet été, à huit reprises les taux d'intérêt, de 7,5 % à 12 %.

Production industrielle :

forte progression en Grande-Bretagne...

La production industrielle britannique a augmenté de 1,3 % en août par rapport à juillet après correction des variations saisonnières et a progressé de 3,7 % par rapport à août 1987. La production industrielle était restée inchangée en juillet par rapport à juin, selon des chiffres révisés.

La très forte progression du mois d'août a surpris les analystes, qui s'attendaient à une augmentation d'environ 0,4 %. Elle reflète la vigueur de la production manufacturière (+ 1,3 % sur un mois) et une remontée, limitée (+ 1,1 %), de la production d'énergie.

... ralentissement aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, la production industrielle est restée inchangée en septembre par rapport à août après plusieurs mois d'accélération, a annoncé la Réserve fédérale américaine (Fed). Ce ralentissement est entièrement attribué à une forte décélération de l'activité dans le secteur de la production électrique (moins 4,3 %) avec le retour en septembre à des températures moins élevées.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 10 au 14 octobre

Une étonnante sérénité

POUR la première fois depuis les premiers jours de septembre, la Bourse de Paris a marqué le pas cette semaine. C'est encore beaucoup dire. Les divers indices n'ont *pas varié, se retrouvant pour la plupart* à leurs niveaux du 7 octobre. Mais, bref, le fait est là, le marché n'a pas monté. La semaine avait commencé sur une note soutenue (+ 0,15 %). C'est mardi que quelques dégâts furent commis à la cote. Après une matinée satisfaisante, le temps commençait à se couvrir aux alentours de midi. A la clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse de 1,6 %, la plus forte depuis le mois de juillet dernier.

Etait-ce le début d'une longue glissade favorisée, à la fois, par le facteur technique (ventes bénéficiaires) et par *les déclarations de M. Roger Fauroux, ministre* de l'industrie, sur la perspective d'un déficit commercial accru de 5 à 10 milliards de francs pour 1988 ? Certains le craignirent ; mais, mercredi, le marché redevenait plus résistant (– 0,28 %). O surprise : jeudi 12 octobre, il se redressait sensiblement, accélérant même l'allure dans la journée (+ 0,88 %), malgré l'annonce à Washington d'une forte augmentation du déficit commercial pour août (12,2 milliards de dollars contre 9,5 milliards le mois précédent). Mieux encore : vendredi, la hausse des cours se poursuivait à *la même cadence (+ 0,9 %), de telle sorte que les* dernières traces du retard accumulé étaient effacées.

Etonnant, non ? A dire vrai, très perplexes, les professionnels s'interrogeaient sur la nature du phénomène. Car, même si le déficit commercial américain a perdu une bonne partie de son influence sur les places financières, son ampleur a déclenché de sérieux remous, avec une chute du dollar accompagnée, comme à l'habitude, d'une remontée du deutschemark d'autant plus rapide que ce dernier est dopé par les énormes excédents allemands *(voir ci-contre). Le* franc a été malmené et la Banque de France a dû relever le loyer de l'argent au jour le jour pour calmer un peu le jeu.

D'où la naissance de nouvelles rumeurs sur un réalignement des parités monétaires dans le SME. C'est le genre de situation qui inquiète les boursiers, surtout à la veille des week-ends, et qui les pousse à procéder aux dégagements d'usage. L'agitation sociale constituait un autre sujet d'inquiétude. Certes, le sang-froid dont Wall Street a fait preuve en apprenant la mauvaise nouvelle a pu apparaître rassurant. Et c'est un fait que New-York a bien réagi (+8 points). Pour une bonne raison : les autres indicateurs économiques des Etats-Unis témoignent qu'il n'y a, pour l'instant, aucune menace de surchauffe.

La Bourse a, d'autre part, appris avec satisfaction que *l'inflation, stable depuis plusieurs mois, s'était* remise à reculer en septembre (+ 0,2 % contre 0,3 % en août). Dans un contexte économique déjà bien meilleur que les prévisions les plus optimistes le laissaient espérer, une pareille information est encourageante. Mais elle n'explique pas vraiment l'absence apparente de tout effet technique et psychologique.

En cinq semaines, la Bourse a monté de 13 %. Il faut remonter deux ans en arrière pour retrouver une telle performance. Cette hausse appelle inévitablement des prises de bénéfices, qui, curieusement, tardent à se produire quand, précisément à quelques jours du premier anniversaire du grand krach de 1987, les mêmes acteurs du drame se remettent en place. Les boursiers auraient-ils perdu la mémoire ?

L'étonnante sérénité ressentie au palais Brongniart en fin de semaine pourrait le laisser croire.

En fait, la Bourse a surtout profité de l'impulsion donnée par les « opéables », qui ont grandement contribué à créer de *l'émulation* sur les groupes et à entretenir une forte animation. Les *« situations spéciales »*, comme les boursiers les appellent, ont été une fois de plus nombreuses. Bouygues a encore défrayé la chronique en abandonnant la présidence de TF 1 et en nommant un dauphin ; Canal Plus aussi, dont 5,3 % du capital sont passés du portefeuille de Perrier à celui de la Caisse des dépôts. Aussedat-Rey a joyeusement frétillé, et près de 20 % de son capital ont changé de mains, tandis que le nom du koweïtien KIO était murmuré. De nouveaux achats (Generali ?) *ont été enregistrés sur le Midi (voir ci-dessous).*

Docks de France s'est réveillé. De Dietrich aussi, si brutalement même que les transactions ont porté sur 17 % des actions au cours de la seule séance de mardi, soit moins de vingt-quatre heures après la conférence de presse donnée par la direction pour présenter la société.

Navigation mixte, l'éternelle fiancée de la Bourse, n'a pas cessé de s'agiter. Havas, Accor et Bis ont été recherchés. Même LVMH n'a pas démérité. Enfin, l'on *apprenait que Chargeurs volait au secours* d'Epéda-Bertrand Faure pour l'arracher aux griffes de Valeo. Bref, les centres d'intérêt n'ont pas manqué. Les transactions sur les « opéables » ont représenté à elles seules plus de 50 % en moyenne des volumes d'affaires quotidiens. Qu'on le veuille ou non, faute d'exutoire depuis l'arrêt *sine die* des privatisations, les liquidités, en quête de placement, continuent d'affluer rue Vivienne. La Bourse, un vaste entonnoir à capitaux ? Tout en faisant *l'observation, les spécialistes* ne se hasardent pas trop à *faire ce genre de comparaison.*

Un fait est certain : importants, les volumes de transactions demeurent tout de même raisonnables. Les dégagements attendus ont commencé mais, effectués sans précipitation, ils sont bien absorbés. Selon les boursiers, le marché devrait maintenant entrer dans une phase de consolidation. La plupart sont formels. Aucune reprise n'aura lieu avant les élections américaines. Après, tout dépendra du résultat. *« Personne ne sait comment réagira le dollar »*, assure-t-on sous les lambris. Si, d'aventure, la *chute du billet vert reprenait, rendant inévitable un* réaménagement des parités monétaires en Europe, devenues moins chères, les valeurs françaises pourraient susciter de nouvelles convoitises à l'étranger. Certains opérateurs ne seraient-ils pas déjà en train de placer leurs pions en vue d'une telle éventualité ?

ANDRÉ DESSOT.

Matériel électrique services publics

	14-10-88	Diff.
Alcatel	2 315	– 55
Alsthom	373,50	+ 2,50
CGE	339	– 16
Crouzet	405	+ 3
CSEE (ex-Signaux)	560	– 21
Générale des Eaux	1 500	– 15
IBM	737	+ 12
Intertechnique	1 116	– 33
ITT	315,60	+ 2,80
Legrand	3 108	– 16
Leroy-Somer	941	– 10
Lyonnaise des Eaux	1 480	+ 5
Matra	188	– 9
Merlin-Gérin	3 060	+ 62
Moulinex	114	– 1
PM Labinal	875	– 27
Radiotechnique	572	+ 6
Schlumberger	205,50	– 2,50
SEB	830	– 15
Siemens	1 661	+ 41
Thomson-CSF	187	+ 3,50

Produits chimiques

	14-10-88	Diff.
Inst. Mérieux	4 470	– 129
Labo. Bell.	1 475	– 15
Roussel Uc	1 346	– 54
BASF	935	+ 10
Bayer	1 064	+ 18
Hoechst	1 035	+ 5
Imp. Chemic.	110,30	– 0,60
Norsk Hydro	93	inch.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	14-10-88	Diff.
Bail Équipement	286	– 18
Bancaire (Cie)	488	– 17
Cetelem	626	– 49
CFF	768	– 17
CFI	439,50	+ 9,60
Chargeurs SA	1 228	– 12
Eurafrance	1 508	– 64
Hénin (La)	565	+ 12
Imm. Pl.-Monceau	302,10	– 2,90
Locafrance	398	– 17
Locindus	832	– 8
Midi	1 675	+ 68
Midland Bank	177	– 3
O F P	1 395	+ 77
Paris. de réesc	426	– 11
Prétabail	1 092	+ 27
Schneider	487,50	+ 4,60
Société générale	470	– 4
Suez (Cie Fin.)	300	– 18,50
UCB	171	+ 0,10

La main des Generali dans le Midi

Depuis la mi-septembre 1988, les actions de la Compagnie du Midi sont régulièrement ramassées en Bourse, 2 % du capital ayant même changé de mains ces trois dernières semaines, et le cours du titre s'approchant de 1 700 F. Les milieux financiers attribuaient ce ramassage à M. Bébéar, que l'on disait désireux de renforcer sa participation de 28,6 % *via* les Mutuelles unies, mais l'intéressé a démenti et, à vrai dire, il a mieux à faire avec l'intégration des groupes d'assurances AXA-Midi. En fait, il est infiniment probable que le groupe d'assurances italien Generali, autorisé par le Comité des établissements de crédit, en début d'été, à porter sa participation dans le Midi de 10 % à 20 %, en ait profité, détenant maintenant près de 14 % contre 12 % auparavant. Il est également probable qu'il ira jusqu'à 20 %, ce qui lui permettra de reprendre les pourparlers interrompus.

F. R.

Valeurs diverses

	14-10-88	Diff.
Accor	525	– 5
Arjomari	2 135	– 40
Bic	818	+ 5
Bis	2 065	+ 196
CGIP	1 200	– 50
Club Méditerranée	487,50	+ 2,70
Essilor	2 750	– 5
Europe 1	562	– 33
Groupe de la Cité	2 890	– 85
Hachette	253,70	– 7,40
HAVAS	707	– 8
L'Air liquide	537	+ 7
L'Oréal	3 640	– 60
Navigation Mixte	1 255	+ 5
Nord-Est	122,20	+ 770
Saint-Gobain	590	+ 46
Sanofi	797	– 9
Skis Rossignol	1 066	+ 21

Mines, caoutchouc, outre-mer

	14-10-88	Diff.
Géophysique	439	– 1
Imétal	267	inch.
Michelin	180,30	+ 3,80
Min. Penarroya	81	+ 1,50
RTZ	46	– 1,20
ZCI	2,19	+ 0,08

Pétroles

	14-10-88	Diff.
Elf-Aquitaine	322,50	– 10,50
Esso	285	– 3
Exxon	278,50	– 2
Petrofina	2 107	– 8
B.P.France	68	+ 2
Primagaz	700	– 25
Raffinage	65,10	– 3,40
Royal Dutch	681	+ 10
Sogerap	285	– 10
Total	315,20	– 0,80

Métallurgie construction mécanique

	14-10-88	Diff.
Alspi	328	+ 12
Avions Dassault-B.	652	+ 1
De Dietrich	1 810	+ 199
FACOM	1 015	+ 44
Fives Li	150	+ 1
Marine Wendel	348	– 17,50
Penhoët	420	+ 10
Peugeot SA	1 193	+ 8
Sagem	1 629	– 1
Saulnes-Châtillon	235	– 4
Strafor	691	– 10
Valéo	571	– 18
Vallourec	181,70	+ 11,70

Alimentation

	14-10-88	Diff.
Béghin-Say	525	– 12
Bongrain	2 680	– 70
BSN	5 560	+ 130
Carrefour	2 745	– 42
Casino	157,10	– 2,90
Euromarché	2 205	– 85
Guyenne et Gasc.	710	inch.
Lesieur	2 020	– 69
Moët-Hennessy	3 172	– 78
Nestlé	35 300	+ 550
Occid. (Gle)	776	– 14
Olida-Caby	356	– 4
Pernod-Ricard	1 260	+ 95
Promodès	2 160	– 65
St-Louis-Bouchon	1 012	– 43
Source Perrier	1 182	+ 14

Bâtiment, travaux publics

	14-10-88	Diff.
Auxil. d'entr.	1 090	+ 6
Bouygues	622	+ 29
Ciments Français	1 084	– 15
Dumez	725	– 8
GTM	657	– 13
J. Lefebvre	975	– 2
Lafarge	1 385	– 9
Maisons Phénix	58	+ 3,20
Poliet et Chausson	575	– 5
SCREG	680	inch.
SGE-SB	37	+ 0,30

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	14-10-88	Diff.
PME 10,6 % 1976	103,85	– 0,45
8,80 % 1977	126,20	inch.
10 % 1978	103,35	– 0,35
9,80 % 1978	103,20	+ 0,10
9 % 1979	101,10	+ 0,10
10,80 % 1979	106,35	– 0,10
16,20 % 1982	109,31	inch.
16 % 1982	111,71	– 0,26
15,75 % 1982	106,62	– 0,22
CNE 3 %	3 651	– 9
CNB bq. 5 000 F.	103,25	+ 0,10
CNB Paribas 5 000 F	103,25	+ 0,10
CNB Suez 5 000 F	103,25	+ 0,10
CNI 5 000 F	103,25	+ 0,10

Filatures, textiles, magasins

	14-10-88	Diff.
Agache (Fin.)	1 900	inch.
BHV	487	+ 14
CFAO	1 720	+ 60
Damart-Serviposte	2 813	– 47
Darty	490	– 20
DMC	431	– 15,80
Galeries Lafayette	1 140	+ 2
La Redoute	3 050	– 30
Nouvelles Galeries	461,90	+ 8,90
Printemps	610	– 21
Roudier	245	+ 3,70
SCOA	53	– 1,90

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Navigat. Mixte	748 891	915 752 204
Canal Plus	1 222 152	769 492 639
Midi	396 263	636 215 002
Paribas	1 005 343	480 793 384
Saint-Gobain	794 260	440 110 533
Suez	1 294 703	426 711 711
Béghin	778 385	414 703 969
CGE	1 148 462	388 239 248
Aussedat-Rey	576 078	334 760 711
De Dietrich	172 290	321 605 990
Peugeot	273 732	317 769 620
LVMH	98 312	313 467 863
Bouygues	479 457	295 983 542

(*) Du 6 au 13 octobre inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
Or fin (kilo en barre)	81 900	81 500
– (kilo en lingot)	82 550	81 700
Pièce française (20 fr.)	481	481
● Pièce française (10 fr.)	385	388
Pièce suisse (20 fr.)	511	516
Pièce latine (20 fr.)	473	478
● Pièce tunisienne (20 fr.)	478	477
Souverain	603	601
● Souverain Elizabeth II	606	600
● Demi-souverain	404	409
Pièce de 20 dollars	3 000	2 980
– 10 dollars	1 550	1 470
● – 5 dollars	905	900
– 50 pesos	3 070	3 085
● – 20 marks	600	598
– 10 florins	487	480
● – 5 roubles	315	314

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Pernod-Ricard	+ 75,1	Ingenico	– 12,2
Talcs de Luzen.	+ 46,5	Maisons Phénix	– 7,9
Eurotunnel	+ 13,9	Cetelem	– 7,3
De Dietrich	+ 13,3	Pechelbronn	– 6,7
UIC	+ 12,8	Raff. Distrib.	– 6,7
BIS	+ 10,2	Marine Wendel	– 6,2
Docks de Fr.	+ 10	Fichet Bauche	– 5,8
Saint Gobain	+ 7,7	Suez	– 5,8
Nord-Est	+ 7,4	Crédit National	– 5,6
Bouygues	+ 7,1	Nordon	– 5,4
Vallourec	+ 6,3	CCF	– 5,3
OFP	+ 5,7	Darty	– 4,9
TRT	+ 4,6	Bail Equip.	– 4,7

Mines d'or, diamants

	14-10-88	Diff.
Anglo-American	88	– 2,20
Amgold	425	– 12,50
Buf. Gold M.	76,10	– 0,90
Cons. Gold Field	138,40	– 7,30
De Beers	65	– 0,60
Drief. Cons.	55,30	– 0,70
Gencor	83,40	– 3
Harmony	39,80	– 0,30
Randfontein	398	– 4
Saint-Helena	45,05	– 0,95
Western Deep	165,50	– 1,70

BONS DU TRÉSOR

Séance du 14-10-88

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc. 88	–	–	92,55	–
Mars 89	–	–	92,40	–
Juin 89	–	–	92,33	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 octobre 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	106,70	106,25	105,90	–
+ bas	106,30	105,90	105,35	–
Dernier	106,60	106,20	105,60	–
Compensation	106,60	106,20	105,60	105,30

Nombre de contrats : 52 233.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.
RM	2 319 259	2 120 935	3 040 054	2 210 479	2 303 002
Comptant					
R. et obl.	11 872 646	9 444 757	7 088 015	11 407 509	10 823 992
Actions	320 634	307 438	224 119	208 842	516 549
Total	14 512 539	11 873 130	10 352 188	13 826 830	13 643 543
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	134,4	132,5	132	133,6	–
Étrangères	119,8	120,2	118,4	117,4	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	148	145,4	144,9	146,5	147,8
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	384,90	383,20	376,6	375,2	381,1
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 438,98	1 412,26	1 408,57	1 428,22	1 437,74

Feu vert gouvernemental donné à l'offre de Valeo

Chargeurs SA prêt à aider Epéda-Bertrand Faure

Le gouvernement a donné son accord, le 14 octobre au soir, au projet d'offre publique d'échange de Valeo, premier équipementier français, sur Epéda-Bertrand Faure (EBF), le numéro deux du secteur. L'autorisation des pouvoirs publics, donnée au titre de la procédure des investissements étrangers, était nécessaire en raison de la présence de l'italien Carlo De Benedetti (à hauteur de 20 %) dans le capital de Valeo et de l'existence d'une activité *militaire dans EBF depuis la* reprise de la société Luchaire en 1987. Le conseil des Bourses de valeurs a désormais cinq jours pour se prononcer sur la validité de l'offre de Valeo.

Le feu vert gouvernemental ouvre la voie à la présentation d'une contre-proposition par la direction d'EBF, hostile à l'offensive de Valeo. Partie en quête d'un « chevalier blanc », la maison Lazard a finalement trouvé en la personne de Jérôme Seydoux, patron de Chargeurs SA (dont Lazard est un des principaux actionnaires), un partenaire industriel prêt à épauler EBF (*voir nos dernières éditions Bourse datées 15 octobre*). Cette solution *n'est pas qu'un pur montage financier*, puisque Chargeurs SA est un important fournisseur de textile d'EBF, numéro un du siège automobile en Europe. Elle aurait également l'avantage de ne pas provoquer l'hostilité des constructeurs automobiles, qui n'apprécieraient guère de dépendre d'un Valeo détenteur de trop d'équipements (thermique, électrique, anti-vol...).

Jérôme Seydoux est, en outre, un des rares industriels capables de surenchérir sur l'offre de Valeo (une obligation convertible 6,5 % Valeo de 700 francs plus 500 francs en espèces pour une action EBF) lancée sur les deux tiers du capital d'EBF (3 millions de titres au total). Avec la vente récente de sa filiale Spontex, Chargeurs SA dispose, en effet, d'un trésor de guerre évalué à quelque 4 milliards de francs. Une aisance financière *qui* sera en tout cas nécessaire pour faire basculer dans le camp de Pierre Richier, PDG d'EBF, les investisseurs institutionnels (UAP, AGF, Crédit agricole...) membres de son tour de table, qui n'ont pas caché que leur décision serait liée aux conditions des offres en présence.

C. B.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Sang-froid

Malgré l'aggravation du déficit commercial en août, le marché, pourtant très nerveux, a refusé de céder à la panique.

Après avoir anticipé la mauvaise nouvelle, il a fait front, parvenant même à regagner une partie du terrain perdu en dépit de l'alourdissement du dollar. Vendredi soir, le Dow Jones s'établissait à 2 133,18, avec seulement une perte de 17,07 points sur son niveau du 7 octobre. On aurait pu craindre le pire. Le même scénario avait précédé de quelques jours le grand krach du 19 octobre 1987.

Wall Street, pourtant, ne demandait qu'à être rassuré. Les analystes se sont employés à calmer ses craintes en affirmant que le mauvais chiffre d'août ne remettait pas en cause le processus de redressement. D'autre part, d'autres indicateurs tendent à prouver que l'économie américaine n'est pas menacée de surchauffe malgré les signes persistants d'expansion.

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
Alcoa	55 7/8	55 1/4
ATT	26 1/2	26 1/2
Boeing	65 3/4	65
Chase Man. Bank	29 1/2	29 5/8
Du Pont de Nemours	81 5/8	81 1/2
Eastman Kodak	47 5/8	48
Exxon	45 5/8	45 1/8
Ford	53 1/8	51 3/4
General Electric	44	43 1/2
General Motors	75 5/8	74 1/2
Goodyear	54 3/4	52 3/4
IBM	115 7/8	119 3/4
ITT	50 7/8	50 7/8
Mobil Oil	44	44
Pfizer	55 5/8	55 1/2
Schlumberger	33 1/8	33 1/2
Texaco	44 5/8	44 1/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	100 1/8	96 3/4
Union Carbide	25 7/8	25 1/2
USX	27 5/8	27 3/8
Westinghouse	54 3/4	53 7/8
Xerox Corp	59 3/4	58

LONDRES

Résistant quand même

L'aggravation du déficit commercial américain et l'accélération de l'inflation en Grande-Bretagne n'ont finalement pas trop perturbé la Bourse londonienne.

Après avoir baissé assez nettement en début de semaine, celle-ci s'est redressée, réussissant à effacer la plus grande partie de ses pertes initiales. Les diverses augmentations de capital annoncées ces derniers jours n'ont pas fait très bonne impression, notamment, celle de Ratners (80 millions de livres) pour financer l'acquisition des bijouteries Next. Hausse de Lonrho sur la rumeur d'une augmentation de la participation du financier Alan Bond.

Indices FT du 14 octobre : 100 valeurs, 1 840,6 (contre 1 844,8) ; 30 valeurs, 1 494 (contre 1 490,4) ; mines d'or, 174,1 (contre 175,9) ; Fonds d'Etat, 88,65 (contre 88,74).

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
Beecham	475	472
Bowater	414	420 1/2
BP	240 1/2	242
Charter	431	429
Courtaulds	297 1/2	299 1/2
De Beers (*)	10 1/4	10 3/8
Free Gold (*)	7 7/16	7 15/16
Glaxo	11 3/64	10 27/32
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 3/8	10 11/32
Reuters	517	506
Shell	968	982
Unilever	466	464
Vickers	179 1/2	178
War Loan	39 5/8	39 7/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Bien tenu

Encore une bonne semaine à Francfort. Comme d'autres, le marché a refusé de céder au pessimisme, après l'annonce du mauvais résultat commercial américain. L'argent est abondant et cherche à se placer. D'un vendredi à l'autre, l'indice de la Commerzbank a progressé d'un peu plus de 1 % pour s'établir à 1 602,2 points (contre 1 582,2).

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
AEG	189,50	186,80
BASF	275	278,20
Bayer	306,60	310,50
Commerzbank	247,80	253
Deutschebank	530,50	543,50
Hoechst	301,10	309,20
Karstadt	455	452
Mannesman	175,20	181,20
Siemens	484	489,50
Volkswagen	289	308

TOKYO

Irrégulier

La tendance a été très irrégulière à Tokyo cette semaine, réduite à quatre *séances par le chômage du lundi* 10 octobre (fête de la culture physique). D'abord en hausse, le marché s'est replié à cause des mauvaises nouvelles venues des Etats-Unis et de la baisse du dollar. Puis, il est remonté à l'approche du week-end.

Indices du 14 octobre : Nikkeï 27 306,57 (contre 27 258,27), *général* 2 124,74 (contre 2 101,95).

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
Akaï	555	520
Bridgestone	1 220	1 230
Canon	1 350	1 290
Fuji Bank	3 100	3 130
Honda Motors	2 010	1 960
Matsushita Electric	2 390	2 250
Mitsubishi Heavy	975	950
Sony Corp.	6 240	5 950
Toyota Motors	2 500	2 470

هكذا من الأصل

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un large éventail de différentes monnaies

L'affaiblissement de la devise américaine de la semaine passée a favorisé une animation sensible de l'activité primaire dans les compartiments autres que ceux du dollar des Etats-Unis. Cette évolution a pris un tour spectaculaire avec la réouverture par la Banque mondiale d'un marché euro-obligataire fermé depuis près de vingt ans, celui de la couronne suédoise. Au-delà de cette opération réussie, mais dont l'aspect demeure circonstanciel, l'attention s'est tout particulièrement portée sur des marchés plus prometteurs, capables d'absorber de vastes montants de nouvelle dette, essentiellement ceux du franc suisse, du mark allemand, de l'unité de compte européenne et du yen.

C'est en francs suisses que la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) est venue, lundi dernier, confirmer sa place parmi les débiteurs de choix. Cette place est, à l'évidence, justifiée par la garantie que la République française confère à ses emprunts sur les marchés étrangers, mais jusqu'à présent la qualité du débiteur n'était pas toujours perçue par les prêteurs au même titre que, par exemple, celle d'Electricité de France, une signature des plus recherchées sur le marché international des capitaux. Des distinctions et des préférences de cet ordre sont parfois malaisées à expliquer. Elles peuvent tenir au prestige intrinsèque d'une entreprise et de son équipe dirigeante aussi bien qu'à la nature de ses activités ou même à la fréquence de ses apparitions comme emprunteur international. Il reste que la CCCE était en fait le type même de l'émetteur qui avait tout à gagner d'un succès le plus franc possible. Elle s'en est donné les moyens sans pour autant verser dans la générosité.

Le secret a été non seulement de choisir un marché porteur qui ne demandait qu'à accueillir des noms européens de tout premier plan, inondé qu'il est de débiteurs japonais, mais aussi, et surtout, de pas lésiner sur les derniers points de base ou centièmes de pour-cent. L'opération CCCE, dirigée par le Crédit suisse, se présente ainsi : 125 millions de francs suisses d'obligations à dix ans, émises à 100,75% du pair et munies de coupons de 4,75%.

Quelques heures plus tard, la Banque européenne d'investissement devait prouver que l'on pouvait, certes, solliciter le marché à des conditions encore plus favorables mais que la marge était très mince. Son emprunt de 200 millions de francs suisses, également dirigé par le Crédit suisse, a le même profil que celui de la CCCE, la seule différence étant un prix d'émission supérieur de 0,25%, ce qui abaisse son rendement brut de 0,03% seulement.

Dans un autre domaine, celui des obligations convertibles ou munies de warrants ou bons permettant l'acquisition d'actions, le marché suisse retient également l'attention d'un nombre croissant de sociétés. On s'intéresse en particulier à une formule nouvelle développée par la banque Julius Baer qui permet à des entreprises dont les titres ne sont pas encore répandus dans le public de lancer des emprunts de ce type. L'existence des bons de souscription d'actions est alors conditionnelle, elle dépend de la répartition du capital de la société.

Au cas où les actions ne seraient pas disponibles d'ici à l'échéance de l'emprunt, le remboursement se ferait avec une prime élevée, qui compenserait, pour le prêteur, l'intérêt annuel relativement faible que lui procurent les obligations. Si, au contraire, une partie du capital venait à être placée dans le public, le prêteur serait en mesure d'acquérir des actions par le biais de bons de souscription. Dans ce cas, le remboursement des obligations se ferait finalement au pair. Suivant l'exemple de plusieurs sociétés allemandes, il est probable que des entreprises françaises retiennent une solution de ce genre pour leur prochain emprunt.

Le compartiment du mark est présentement surchargé d'euro-emprunts à dix ans d'échéance, émis à des conditions trop exiguës et qui finissent par se traiter à des décotes qui ramènent leur rapport aux alentours de 6,20 % à 6,25 %. Pour ce qui est de l'ECU, les investisseurs japonais recommencent à manifester leur intérêt pour ce genre de titres. Les dernières opérations libellées en unités de compte européennes ont, en fait, surtout été montées à l'intention des investisseurs de Suisse. Le cercle des prêteurs s'élargit sous l'influence de l'impressionnant succès de la première émission de bons du Trésor britannique en ECU.

Euro-yen ou samouraï ?

Quant au yen, dans l'attente d'une importante euro-émission qui devrait être émise sous peu pour le compte de la Banque mondiale, ce dont on se préoccupe, c'est du développement du marché intérieur japonais, celui des emprunts dits « samouraïs », c'est-à-dire lancés à Tokyo pour des débiteurs étrangers. La concurrence est intense entre les deux branches du marché international des emprunts en yen qui, à première vue, semblent pourtant tout à fait complémentaires.

Pour des raisons qui tiennent, notamment, à la structure des commissions bancaires, l'euromarché, centré à Londres, paraît plus avantageux pour les opérations dont l'échéance est moyenne : le marché de Tokyo devrait l'être pour celles dont la durée de vie est de l'ordre de huit à dix ans. Mais la façon dont un emprunteur des antipodes, Western Australia Treasury Corporation (WACT), a été ballotté entre les deux tend à prouver l'existence d'une vive émulation. Les emprunteurs auraient tort de ne pas en profiter. Tout indiquait, vendredi, que WATC allait finalement offrir cette semaine un « samouraï » d'une durée de cinq ans aux conditions d'une émission en euro-yen.

Les opérations en dollar des Etats-Unis, qui ont vu le jour la semaine passée, ont été lancées avant la publication des statistiques du commerce extérieur américain dont on redoutait un effet négatif sur le cours de la devise. Elles ont été assez bien acceptées, surtout la plus récente, offerte par le truchement de Merrill Lynch International pour le compte de l'américaine Liberty Mutual Capital Corporation. Il s'agit d'un euro-emprunt de 150 millions de dollars à cinq ans, dont le taux d'intérêt facial est de 9,125% et dont le rendement brut est de 8,69%.

A entendre l'eurobanque de Merrill Lynch, qui ne tarit pas d'éloges sur le dynamisme du nouveau président du Crédit lyonnais, M. Haberer, ainsi que sur l'équipe dirigeante de cet établissement, on est en droit de s'attendre à ce que la grande banque française occupe une position de pointe dans les affaires financières internationales. Le Crédit lyonnais vient, précisément par l'intermédiaire de Merrill Lynch, d'émettre des titres perpétuels subordonnés qui, comme l'avait été l'énorme transaction de Rhône-Poulenc montée plus tôt cette année, est destinée à être replacée dans le cadre d'une opération à caractère privé proposant un investissement à quinze ans.

La subordination de tout dernier rang qui caractérise ces titres et la possibilité, pour l'émetteur, de s'exonérer du paiement des intérêts sans les reporter sur les échéances suivantes en font un instrument particulièrement intéressant pour la constitution de fonds propres. Le taux d'intérêt est de 1,05 % au-dessus du Libor pendant les quinze premières années, ce paiement des intérêts au-delà de la quinzième année faisant l'objet d'un règlement forfaitaire à l'émission.

CHRISTOPHE VETTER.

DEVISES ET OR

Faiblesse du dollar et du franc

Patatras! On le pressentait dès le début de la semaine et c'est arrivé. Le déficit commercial des Etats-Unis pour le mois d'août est remonté à 12,18 milliards de dollars, contre 9,5 milliards en juillet et 13,3 milliards en juin. Une lourde rechute pour la balance des échanges extérieurs américains et une forte déception pour des marchés des changes qui, toutefois, commençaient à l'anticiper, certains opérateurs prédisant un déficit de 11 et même de 12,5 milliards de dollars. Ils furent amplement servis, et immédiatement, les cours du dollar fléchirent, revenant un moment à un peu au-dessus de 1,81 deutschemark et 6,18 F avant de se redresser légèrement à 1,8160 deutschemark et 6,20 F environ.

La fermeté du yen a été très remarquée, se manifestant avant même l'annonce du déficit commercial américain. Il est vrai que M. Satoshi Sumita, gouverneur de la Banque du Japon, avait publiquement estimé que le yen serait fort ces temps-ci. Cette déclaration, conjuguée avec une remontée de l'excédent commercial nippon à 7,7 milliards de dollars en septembre, a eu un effet magique. Ajoutons qu'à Tokyo, M. Allen Sinaï, économiste en chef de la Boston Company et expert bien connu, a déclaré que le dollar pouvait connaître une chute brutale à 120 yens ou moins encore. Les marges de fluctuations déterminées lors des accords du Louvre en février 1987, soit 180 à 140 yens pour un dollar, pouvaient être testées à nouveau, une révision de la fourchette pouvant amener le point bas de la fluctuation à 100-120 yens. De toute façon, M. Sinaï prévoit une baisse de 4% à 5% par an pour le dollar au cours des deux prochaines années. Et dire qu'au début de l'été la grande majorité des opérateurs voyaient le dollar rester ferme et même monter, au moins jusqu'à l'élection présidentielle américaine, début novembre! Le paysage vient de changer d'un coup. Cette faiblesse du dollar, au profit du mark, a eu des effets assez dévastateurs au sein du Système monétaire européen, où la devise allemande s'est envolée en haut de la grille des parités, entraînant avec elle son satellite habituel, le florin néerlandais, et laissant en bas le contingent habituel des monnaies dites faibles, ou moins fortes, au choix, avec dans l'ordre décroissant la couronne danoise, le franc belge, le franc français et, naturellement, la lire italienne, bonne dernière.

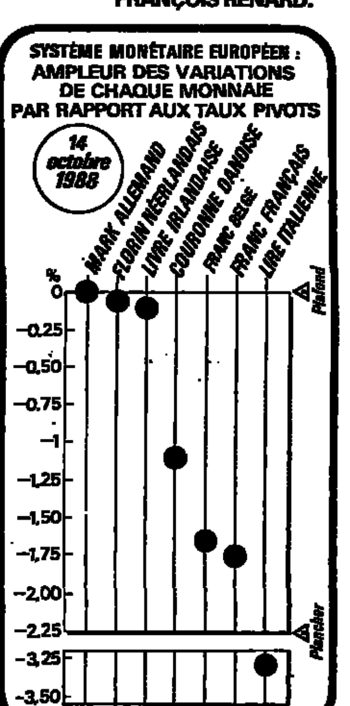
Chose curieuse, c'est le franc français qui a le plus souffert de cette vigueur retrouvée du mark. A vrai dire, notre devise n'a pas vraiment été attaquée : simplement, le mark est fort et les capitaux affluent dans sa direction, d'autant que les excédents extérieurs allemands ont enregistré une nouvelle flambée. En août, l'excédent de la balance commerciale de la RFA s'est élevé à 9,3 milliards de DM, contre 6,5 milliards en juillet et 14 milliards en juin, ce qui porte à 79,6 milliards de DM (260 milliards de francs) le solde de cet excédent pour les huit premiers mois de l'année, contre 72,1 milliards de DM un an auparavant. Désespérant! Mais la balance des paiements courants, avec le solde des services, est redevenue fortement excédentaire : 4,8 milliards de DM en août (+ 71 %) et 49,5 % milliards de DM pour les huit premiers mois de 1988, contre 48,2 milliards pour la même période de 1987. Si l'on ajoute qu'à l'étranger on regarde avec une certaine inquiétude le développement des conflits sociaux en France et l'aggravation du déficit commercial, il n'aura pas été étonnant de voir le cours du mark battre son record historique vendredi 14 octobre, atteignant en pointe 3,4180 F avant de revenir à 3,4120 environ. Cette poussée au-delà de la barre fatidique des 3,41 F à deux centimes du cours plafond du mark à Paris, 3,43 F, a surpris car en novembre dernier – puis en mars, – la Banque de France avait « défendu » cette barre. Mercredi 12 et jeudi 13 octobre, effectivement, elle « stoppa » le mark à 3,4090 F, vendant 2,5 milliards de marks (8,5 milliards de F) en deux jours. Vendredi 14 octobre, en revanche, elle optait pour la « défense élastique », laissant filer le mark sans intervenir, visiblement désireuse de laisser s'enferrer la spéculation, encore peu importante il est vrai. Elle évitait ainsi de gaspiller ses munitions, se rappelant qu'au début de novembre 1986 la défense de la monnaie lui avait coûté pour 30 milliards de francs de devises, récupérées pour une part ultérieurement.

Certes, rue de Rivoli, on déclare bien haut qu'« on tiendra » et qu'il ne servirait à rien de dévaluer ce qui est vrai, car une dévaluation ne ferait pas vendre une voiture de plus en Allemagne, tout au moins des Peugeot, faute de production suffisante. Mais on se demande ce qui se passera si dans une dizaine de jours, la publication des chiffres du déficit commercial français pour le mois de septembre donne un résultat aussi catastrophique qu'en août (9 milliards de francs). Même un peu moins mauvais, ce résultat et les suivants risquent de peser lourdement sur le franc.

Que fera alors la Banque de France ? Cette semaine, elle s'est abstenue de relever son taux d'intervention, une telle mesure aurait alerté l'étranger et aggravé les choses. Mais, à la veille du week-end, elle s'était arrangée pour faire monter le loyer de l'argent au jour le jour de 7 1/4 % à près de 8 % (7 7/8 %), par des moyens détournés. Mais, si les choses s'aggravent, elle n'aura pas d'autre solution que de relever à nouveau son taux d'intervention, d'abord au niveau où il était lors de l'arrivée de M. Bérégovoy soit 7 1/4 % et peut-être plus haut, entraînant le marché du long terme (voir ci-dessous).

Des perspectives peu agréables, surtout si le dollar continue de s'affaiblir et le mark de se raffermir. Tout naturellement, les rumeurs de réaménagement du Système monétaire européen ont recommencé à circuler, événement tout à fait improbable, du moins dans l'immédiat. Mais, en France, on risque de payer le maintien des parités du franc par une tension persistante des taux d'intérêt, ce qui mettrait un terme au beau rêve de M. Bérégovoy du moins dans l'immédiat, là aussi.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 10 AU 14 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,7560	–	16,1342	65,2528	55,0660	2,6260	48,8639	0,0739
	1,6980	–	15,7604	63,2911	53,6913	2,5621	47,6304	0,0720
Paris	10,8836	6,1980	–	404,43	341,30	16,2762	302,86	4,5809
	10,7738	6,3450	–	401,58	340,67	16,2567	302,21	4,5713
Zurich	2,6910	1,5325	24,7262	–	84,3887	4,0244	74,8839	1,1326
	2,6828	1,5800	24,9015	–	84,8322	4,0482	75,2560	1,1383
Francfort ...	3,1888	1,8160	29,2997	118,50	–	4,7689	88,7368	1,3422
	3,1625	1,8625	29,3538	117,88	–	4,7720	88,7116	1,3419
Bruxelles ...	66,8648	38,08	6,1439	24,8482	209,69	–	18,6073	2,8145
	66,2729	39,03	6,1513	24,7025	209,56	–	18,5901	2,8120
Amsterdam ..	3,5936	2,0465	33,0185	133,54	112,69	5,3742	–	1,5125
	3,5650	2,0995	33,0890	132,88	112,72	5,3792	–	1,5126
Milan	2375,87	1353	218,30	882,87	745,04	35,5304	661,12	–
	2356,82	1388	218,75	878,48	745,23	35,5624	661,11	–
Tokyo	223,71	127,40	205,55	83,1321	70,1541	3,3456	62,2526	0,0941
	226,34	133,30	210,09	84,3671	71,5705	3,4153	63,4913	0,0960

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 14 octobre, 4,8650 F contre 4,7599 F le vendredi 7 octobre.

MATIÈRES PREMIÈRES

Rupture soviéto-américaine sur les céréales

C'est de nouveau sur un échec que se sont achevées, le vendredi 14 octobre, les négociations à Londres entre Américains et Soviétiques sur le renouvellement de l'accord céréalier quinquennal qui liait les deux pays depuis 1983. Arrivé à son terme le 30 septembre dernier, cet arrangement par lequel Moscou s'engageait à acheter tous les ans 9 millions de tonnes de céréales (blé et maïs principalement) à Washington est l'objet depuis un an de discussions aussi acharnées que vaines. *« Les deux parties ont émis de nouvelles propositions, mais hélas inacceptables pour les deux côtés »*, commentait vendredi le responsable de la délégation soviétique M. Yuri Chumakov, sans préciser les motifs du désaccord ni la date d'une prochaine rencontre. En réalité, la renégociation de cet accord s'inscrit dans le contexte très particulier de la campagne présidentielle américaine, dont Moscou tente de tirer le meilleur parti.

Les dernières estimations du département américain de l'agriculture montrent que l'impact de la sécheresse sera moins sévère que prévu sur le volume et surtout la qualité des récoltes de soja et de maïs. Dans ce contexte, les fermiers font le siège des responsables américains au pouvoir – de l'entourage de M. George Bush en particulier – pour activer la signature d'un nouvel arrangement céréalier. Conscient, de cette pression électorale, les Soviétiques veulent en profiter pour obtenir des Etats-Unis des facilités supérieures à celles du précédent accord. Celui-ci prévoyait ainsi que Moscou pouvait importer jusqu'à 12 millions de tonnes de grain sans consultation préalable avec les autorités américaines.

Aujourd'hui, le Kremlin aimerait relever ce plafond à 20 millions de tonnes. Le 13 octobre, les Soviétiques ont créé une certaine sensation en feignant de se satisfaire, dans l'immédiat, du renouvellement de l'accord pour une seule année, quitte à négocier plus tard sur un arrangement de long terme. Interloqués, les Américains ont préféré rester sur leurs positions. Il semble décidément plus facile, entre Moscou et Washington, de parler de désarmement que de grain. Même si les Etats-Unis ont vendu officiellement 4 millions de tonnes de maïs aux Russes depuis le 1er septembre.

Ces échecs en série des discussions céréalières traduisent aussi la relative prudence des Soviétiques vis-à-vis des propositions américaines de suppression dans les dix ans de toutes les subventions agricoles au sein du Gatt (accord général sur les tarifs douaniers et de commerce). S'ils ne donnent pas un crédit considérable au démocrate Michael Dukakis, les Soviétiques savent qu'en son temps, il avait jugé ces propositions irréalistes et contraires à l'intérêt de l'agriculture. Ce discours tinte agréablement à l'oreille de Moscou, qui aimerait voir les Républicains infléchir leur position.

Une fois encore, c'est l'acheteur – les Soviétiques en l'occurrence – qui semble prendre l'ascendant sur son vendeur américain. Depuis l'embargo céréalier des Etats-Unis décrété en 1980 par le président d'alors, M. Jimmy Carter, à l'encontre de l'URSS (après le « coup de Kaboul »), les Américains n'ont cessé de faire la cour aux Soviétiques pour « rattraper » cette intransigeance passagère, qui coûta cher aux fermiers. M. Reagan fut un candidat « anti-embargo ».

Elu à la Maison Blanche, il signa en 1983 un accord céréalier qui comprenait une clause interdisant le recours à cette arme. L'instauration de l'état d'urgence à Varsovie n'empêcha pas le grain américain de gagner les ports de la mer Noire. Depuis lors, les Soviétiques ont trouvé des fournisseurs plus compréhensifs encore que les Etats-Unis, et l'Amérique a dû débourser de substantielles subventions en nature pour reconquérir sa part du marché soviétique. C'est pour l'instant chose faite. Mais les Soviétiques ont montré ces jours-ci à Londres que rien n'était acquis.

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 14-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 515 (+ 15) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	2 175 (– 63) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	10 650 (– 550) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 600 (– 70) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 122 (– 35) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 283 (+ 5) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	428,75 (– 5,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	293,75 (– 0,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	261,20 (+ 5,90) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'ombre du franc

L'optimisme indéfectible du marché de Paris a pris un petit coup sur le nez cette semaine, avec, d'abord, la rechute de la balance commerciale américaine *(voir ci-dessus)* et ensuite l'accès de faiblesse du franc dans la seconde partie de la semaine. Certes, la Banque de France n'a pas relevé son taux d'intervention, comme la rumeur en courait par avance, mais elle a tout de même manié l'arme des taux en faisant, indirectement, monter le loyer de l'argent au jour le jour.

Toutes ces mauvaises nouvelles n'ont finalement pas trop déprimé le MATIF, le cours de l'échéance décembre se maintenant d'abord un peu au-dessous de 107 pour plonger toutefois à 106,25 et terminer la semaine un peu mieux, à 106,40.

Le marché obligataire est déprimé, en revanche. Les investisseurs institutionnels observent plus que jamais une réserve prudente, ce qui, cette semaine, a eu des résultats spectaculaires sur l'accueil réservé aux émissions nouvelles. Ainsi, l'emprunt de 2 milliards de francs à dix ans lancé jeudi par la Banque européenne d'investissements (BEI) se révélait une formidable « colle » à la veille du week-end, une « glu » épaisse avec, quasiment, pas de souscripteurs, du moins dans l'immédiat, et la peu agréable perspective, pour le Crédit lyonnais, chef de file, de devoir, le cas échéant, le porter un certain temps.

La raison de cet accueil glacial ? Des rendements jugés trop « tirés » (8,58 %) dans un marché maussade et des commissions de placement plus réduites, sachant par ailleurs que le marché de Paris affectionne peu les émissions supranationales de la BEI, malgré la sécurité du « papier ». Autre raison, la sortie de cet emprunt est intervenue après le lancement des 2 milliards de francs de la Caisse nationale des télécommunications (CNT) en début de semaine. L'emprunt CNT, traditionnellement mieux apprécié, a un peu moins « collé » aux doigts que celui de la BEI, malgré une forte décote du flottant sur le « marché gris » (1,50 % à 1,10 %) : et des achats ont été notés.

En revanche, l'emprunt de 410 millions de francs à douze ans de la Caisse nationale du Crédit mutuel s'est placé dans le réseau comme des petits pains, le taux nominal de 9 % faisant la joie des particuliers.

Sur le front des SICAV court terme, dites de trésorerie, la progression des encours s'est nettement ralentie en septembre, avec une progression de 6,5 milliards de francs à 616,6 milliards de francs (+ 1,1 %) contre un bond de 23 milliards de francs en août (+ 3,9 %), selon les statistiques de TGF. Les SICAV dites « monétaires », c'est-à-dire celles qui détiennent, en permanence, plus de 75 % de leur actif en valeurs de courte durée (rémérés, bons du Trésor, billets de trésorerie) n'ont pratiquement pas augmenté, leur encours ne progressant que de 0,6 milliard de francs à 424,2 milliards de francs, les rachats nets étant estimés à 2,1 milliards de francs. Ce sont les SICAV dites régulières (obligations à taux fixe de durée courte ou à taux variable) qui se sont distinguées, avec une avance de 6,3 milliards de francs, à 139,9 milliards de francs. Dans les réseaux, le Crédit agricole frôle les 100 milliards de francs (99,2 milliards) avec une progression de 3,7 milliards, sa part de marché passant à 16,1 %, le groupe Caisse des dépôts (Ecureuil, Poste, CDL et Trésor public) gagnant 2,4 milliards de francs à 41,1 milliards de francs, la BNP s'élevant à 82,6 milliards de francs (+ 1,8 milliard de francs) avec 13,4 % de marché, tandis que le Crédit lyonnais restait stable à 49,7 milliards de francs (8,1 %) et que la Société générale perdait 1,3 milliard de francs (6,8 % du marché).

F. R.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AVIONS MARCEL DASSAULT-BREGUET AVIATION

RÉSULTATS DU 1er SEMESTRE 1988

Le conseil d'administration, réuni le 13 octobre 1988 sous la présidence de M. Serge Dassault, a examiné les comptes du premier semestre 1988.

I. – Activité et résultats du groupe :

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 9 milliards 933 millions de francs enregistrant ainsi une progression de 62 % par rapport à la même période de 1987.

Le bénéfice consolidé avant impôt, participation et intéressement des salariés et après retraitements de consolidation, s'établit à 425 millions 275 000 F contre 243 millions 378 000 F au premier semestre 1987.

II. – Activité et résultats de la société mère Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation :

Le montant des commandes enregistrées au cours du premier semestre 1988 atteint 9 milliards 280 millions de francs, nous permettant d'espérer un montant total de prises de commandes pour l'année 1988 supérieur à celui de 1987.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 1988 s'élève à 9 milliards 625 millions de francs contre 6 milliards 567 millions de francs au 30 juin 1987. Les ventes civiles ont augmenté de 34,5 % et les ventes militaires de 52 % par rapport au premier semestre 1987. Le pourcentage des ventes export atteint 74 %.

Le bénéfice au 30 juin 1988 s'élève à 431,9 millions de francs avant impôt, participation et intéressement des salariés, à comparer à celui du premier semestre 1987, qui était de 42,5 millions de francs.

Le président a par ailleurs souligné que l'endettement de la société, qui était de 12,7 milliards de francs à fin 1987 a été ramené à 10,2 milliards de francs à fin juin 1988.

Il a en outre rappelé que le premier semestre 1988 avait été marqué par :

– la notification par l'Etat en avril du marché de développement du Rafale ;

– l'absorption de la Générale de mécanique aéronautique (GMA) en juin avec effet rétroactif au 1er janvier 1988, et que les effectifs de la Société ont été ramenés de 15 155 personnes au 31 décembre 1987 à 14 381 personnes au 30 juin 1988.

A partir de 1990

Les Douze libéraliseront leurs marchés publics de travaux

LUXEMBOURG
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les ministres des Etats membres de la CEE chargés de l'achèvement du marché intérieur européen ont abouti, le 14 octobre, à un accord sur la libéralisation des marchés publics de travaux. La directive des Douze entrera en vigueur au début de 1990 et deux ans plus tard pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Cette décision fait suite à celle prise en mars dernier pour l'ouverture des marchés de fournitures, qui sera effective au 1er janvier prochain (le 1er mars 1992 pour les trois pays méditerranéens).

Les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications et du traitement et de la redistribution d'eau potable, qui font l'objet d'une négociation séparée, ne sont pas couverts par la nouvelle réglementation. Les modifications apportées par les Douze aux normes de 1971 étendent le champ d'application et ont pour objectif de rendre plus transparentes les procédures de passation des marchés (normes et spécifications techniques, règles et probabilités, etc.).

Les contrats de moins de 5 millions d'ECU (35 millions de francs) échappent au contrôle de la Communauté. Des exceptions sont également prévues pour *« les travaux secrets »* et les entreprises locales implantées dans des régions réputées en difficulté. Cette notion de *« préférence régionale »* a été fortement contestée par Mme Edith Cresson. Le ministre français chargé des affaires européennes a tout de même obtenu de ses partenaires que la Commission européenne délimite de manière précise, avant l'application de la directive, ce que seront les avantages offerts et dans quelles conditions les sociétés pourront en bénéficier.

M. S.

La situation dans les territoires occupés

Un Palestinien tué et dix autres blessés

Jérusalem. — Un Palestinien a été tué et dix autres ont été blessés par balle, le vendredi 14 octobre, lors des heurts entre manifestants et forces de l'ordre qui ont marqué une nouvelle journée de grève générale organisée par la « direction unifiée » du soulèvement dans les territoires occupés. Amar Muhammad Al Assi, vingt-deux ans, a été tué lors d'une opération de ratissage de l'armée israélienne dans le village de Kafr-Malik, dans la région de Ramallah (nord de la Cisjordanie). En Cisjordanie, un Palestinien a été grièvement blessé dans un même village, trois ont été atteints à Naplouse, deux dans les camps de réfugiés de Balata et d'Askar et un septième à Ramallah. Dans la bande de Gaza, un Palestinien a été blessé dans la ville de Gaza, un autre à Rafah et un troisième dans le camp de réfugiés de Jabaliya.

La « direction unifiée » avait appelé la population à faire grève en souvenir des victimes du *« massacre de Qoubiya »*. Dans la nuit du 14 au 15 octobre 1953, à la suite du meurtre d'une Israélienne et de ses deux enfants à Kfar-Yahoud, près de Tel-Aviv, une unité de commando israélienne, la « 101 », commandée par le général Ariel Sharon, lieutenant-colonel à l'époque, avait lancé une opération de représailles contre un village de Cisjordanie, Qoubiya, situé à l'ouest de Ramallah. Au cours de cette opération, soixante-neuf civils palestiniens avaient été tués, dont des femmes et des enfants qui avaient trouvé refuge dans les caves des quarante-cinq maisons dynamitées par les militaires israéliens.

Par ailleurs, cinq maisons ont été détruites par les autorités israéliennes dans le village de Bidya, en Cisjordanie occupée. Elles appartenaient à des Palestiniens accusés d'avoir assassiné, il y a une semaine, le maire de ce village, Mustapha Abou Bakr, suspecté de « collaboration » avec l'armée israélienne. — *(AFP.)*

Les infirmières consultent leur base

La coordination nationale des infirmières, réunie samedi 15 octobre à Paris, devait décider de la suite à donner à son mouvement de protestation après avoir consulté la base sur les mesures prises par le gouvernement. Si la fédération Santé de la CFDT est plutôt favorable à ces mesures, la position des autres syndicats est plus nuancée. La CGT, qui souligne *« le fossé »* séparant les revendications des infirmières des propositions du gouvernement, appelle à la continuation de la grève.

De son côté, M. Claude Evin, ministre de la santé, considère qu'un accord est en bonne voie du fait de *« l'avance significative dans les négociations »*. Mais *« cet accord ne pourra être augmenté par la pression de la rue »*, a ajouté le ministre.

A la demande du premier ministre, les préfets ont été chargés d'expliquer, dans la journée de samedi, les décisions du gouvernement aux syndicats et aux diverses coordinations d'infirmières, dans chaque département.

A Broca, un hôpital sans histoires

« Nous sommes usées, cassées, démoralisées »

Ici, au cœur du treizième arrondissement de Paris, c'est un peu la France hospitalière profonde. L'hôpital Broca n'est pas un lieu-phare de la contestation. Centre de longs et moyens séjours pour quatre cents personnes âgées, c'est un établissement sans histoires. Plus exactement, c'était. Comme un feu de maquis, l'effervescence a gagné toutes les catégories d'un personnel pourtant peu syndiqué.

Vendredi après-midi, le petit local du rez-de-chaussée transformé en bureau de vote ne désemplit pas. Quelques infirmières en fin de service louchent sur leur montre : 16 h 30, il serait temps d'aller récupérer les enfants à l'école. Elles attendent cependant le dépouillement. Le « non » aux propositions ministérielles l'emporte par 149 voix contre 10. C'est à peine si les infirmières s'intéressent aux promesses d'augmentation des salaires : *« A quoi bon gagner plus, si on doit continuer à galérer dans les mêmes conditions de travail ? »*

Une galère, cet hôpital flambant neuf inauguré à l'automne 1982 ? *« C'est vrai qu'il est plutôt chouette, notre établissement,* reconnaît une aide-soignante. *Les unités de soins et le matériel sont modernes. Malheureusement, le manque de personnel est dramatique. »*

Le niveau zéro des hospices

Les mille cinq cents créations de postes annoncées par le gouvernement font sourire. *« Cela représente moins d'un poste par hôpital, alors qu'à Broca il en faudrait 60 uniquement pour assurer les remplacements »*, a calculé un représentant de la CGT. Justement, une surveillante sort de l'ascenseur avec à la main le planning de son service. Un instrument de torture, ce planning. *« Je suis désespérée,* dit-elle. *Comment faire tourner une unité avec seulement deux agents ? On est revenu au niveau zéro des hospices du début du siècle. »*

Au lieu des quatre cent vingt employés prévus à l'ouverture, l'effectif est resté bloqué à trois cent soixante-douze personnes. Mais, en six ans, les vieillards ont vieilli, leur handicap s'est alourdi. Le personnel aussi très jeune et enthousiaste a évolué. *« Aujourd'hui, les congés maternité sont nombreux,* explique une surveillante. *De plus, on assiste à une véritable épidémie de lombalgies. En manutention de malades, une aide-soignante peut soulever jusqu'à deux tonnes et demie par jour. »* Or la règle en vigueur est le non-remplacement des agents en congé.

Parer au plus pressé

Dans un service, il faut chaque jour laver, habiller, changer et faire manger quarante personnes âgées, pour une bonne moitié entièrement dépendantes, voire démentes. Pour cela, il y a une infirmière et trois ou quatre aides-soignantes. Parfois moins. *« Le week-end, à Broca, c'est l'enfer,* raconte l'une d'entre elles. *Quand on se retrouve au self, on ne se parle même pas, on est mortes de fatigue. »* De surcroît, il y a le sentiment du devoir mal accompli : *« On n'a pas toujours le temps de les doucher. On les gave et... on culpabilise. »*

Les infirmières en grève comptabilisent leurs jours de récupération non pris : vingt pour l'une, vingt-cinq pour une autre. Mais surtout, elles remâchent leur amertume. La spécificité de la gériatrie n'est visiblement pas prise en compte : ici, les actes médicaux ne sont pas l'essentiel du travail. Or ce sont ceux qui servent à l'établissement des fameux ratios des effectifs. *« Pourquoi habiller et asseoir une personne âgée dans son fauteuil si on n'a pas ensuite le temps de lui offrir un projet de vie ?,* s'interroge cette infirmière. *Sans sa dimension humaine, notre travail perd tout son sens. »*

Les actions d'animation ont fait la réputation de Broca. L'an dernier, des personnages âgées, accompagnées de membres du personnel, sont allées en vacances sur la côte normande : à cette occasion, certaines ont retrouvé une autonomie depuis longtemps oubliée. La même opération prévue cette année à Noirmoutier a été annulée par manque de personnel.

Depuis le 29 septembre, premier jour de grève, un service minimum est assuré. Il ressemble étrangement au service normal. *« On ne voit pas ce qu'on pourrait réduire parce qu'en temps ordinaire nous ne faisons que parer au plus pressé. »* Les familles des malades sont sensibles à la dégradation ressentie par le personnel : certaines d'entre elles ont signé une pétition de soutien. Quels que soient les résultats des négociations au niveau national, le personnel de Broca est déterminé à mener une longue bataille en coordination avec les autres établissements gériatriques de l'assistance publique de Paris, pour l'augmentation des effectifs. *« Nous sommes usées, cassées, démoralisées,* dit cette infirmière, *alors même que notre tâche est de donner envie de vivre aux autres. »*

JEAN-JACQUES BOZONNET.

A Bordeaux

Un procès attendu comme un test politique par les nationalistes corses

Lundi matin 17 octobre, s'ouvre à Bordeaux le procès de Felice Tomasi et Charles Pieri, militants nationalistes corses, membres présumés de l'ex-FLNC. Ils sont accusés d'avoir participé, le 11 février 1982, à une action commando dirigée contre le centre de repos de la légion étrangère installé à Sorbo-Ocagnano, en Haute-Corse. Au cours de cette opération de mitraillage, un militaire, Renato Rossi, était tué. Un autre, Maurice Steinte, était grièvement blessé. Au-delà des faits, niés par les deux prévenus, l'affaire connaît un large retentissement en Corse.

BASTIA
de notre correspondant

Ce procès sera vécu comme étant plus politique que judiciaire. La nature et la composition de la cour spéciale en sont une première indication. La cour sera composée de sept magistrats professionnels, le verdict étant rendu à la majorité de quatre voix. De plus, le nouveau climat politique qui se développe en Corse depuis la réélection de M. François Mitterrand et la trêve récemment renouvelée de l'ex-FLNC ont créé les conditions d'un large consensus politique entre les Corses, concrétisé jeudi par l'adoption à une large majorité de l'Assemblée corse d'une motion qui *« affirme la reconnaissance du peuple corse dans le cadre de la Constitution française)* (*le Monde* du 14 octobre).

Depuis, chacun s'accorde à reconnaître que *« la balle est dans le camp du gouvernement »*. L'ex-FLNC n'a pas manqué de le rappeler à plusieurs reprises. Et en annonçant la prolongation de sa trêve, le 30 septembre, il a évoqué le procès de Bordeaux en affirmant : *« Nous pourrons juger de la volonte politique du gouvernement à la teneur du verdict. Il démontrera dans les faits et non dans les discours si cette volonté est réelle ou illusoire. »* Sur place, en Corse, les organisations nationalistes appellent régulièrement à des manifestations de soutien (la dernière devait avoir lieu samedi) à Tomasi — qui est en détention préventive depuis cinq ans et sept mois — et Pieri.

« Procès politique ? Difficile qu'il en soit autrement ! Les accusés sont des militants politiques à l'engagement irréprochable. Le tribunal de la cour spéciale de Bordeaux formée uniquement de magistrats professionnels ne l'est pas moins. Le verdict le sera tout autant », répond aux journalistes M. Antoine Acquaviva, le porte-parole de A Ristosta, l'association humanitaire d'aide aux *« prisonniers politiques corses »*. Les avocats plaideront l'acquittement *« parce qu'il n'y a rien dans le dossier qui puisse motiver une quelconque condamnation »*.

Ce procès prend donc, ici, valeur de test de la volonté du gouvernement d'être à l'écoute de l'évolution de la situation générale en Corse, même si le gouvernement, qui multiplie les signes d'attention à l'égard de la Corse, rappelle, par la voix de M. Pierre Joxe, le principe de l'indépendance des juges. Chacun sait aussi que la cour spéciale devant laquelle Felice Tomasi et Charles Pieri comparaîtront est une juridiction de même type que celle qui a jugé Georges Ibrahim Abdallah a comparu. L'indépendance des juges et l'intérêt de l'État coïncideront-ils à Bordeaux ? En Corse, beaucoup veulent le croire.

MICHEL CODACCIONI.

400 millions de francs pour l'allocation-logement des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion

DUNKERQUE
de notre correspondant

400 millions de francs vont être prochainement débloqués, sous forme d'allocation-logement spécifique en faveur des locataires des secteurs public et privé, qui percevront le revenu minimum d'insertion. C'est ce qu'a indiqué M. Alain Maugard, directeur de la construction au ministère de l'équipement et du logement, au vingt-troisième congrès national des directeurs d'office HLM, qui se tenait jeudi 13 et vendredi 14 octobre, à Gravelines, dans le Nord. Il a également annoncé la refonte progressive des différentes aides à la personne en une seule, mesure demandée par le mouvement HLM depuis plusieurs années. Dans un premier temps, cette refonte passera par une phase transitoire, faisant appel à la solidarité. En clair, on donnera un peu plus aux ménages à bas revenus et un peu moins aux autres.

Au cours de leur congrès, les directeurs des offices publics d'HLM ont exprimé leur crainte à l'égard de l'évolution du marché locatif social et de ce qu'ils considèrent comme le désengagement de l'Etat en matière d'aide à la personne et à la pierre. Tout en reconnaissant l'importance de la gestion, ils ont réaffirmé la primauté de l'aspect social de la vocation des HLM.

Report du paiement des impôts au 18 octobre minuit

La date limite de paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, impôts locaux, taxes sur les salaires et, le cas échéant, impôts sur les sociétés) est reportée du 15 octobre au mardi 18 octobre à minuit, indique un communiqué de M. Michel Charasse, ministre délégué chargé du budget.

Cette décision, traditionnelle, est due au fait que, cette année, la date limite habituelle du 15 octobre tombe un samedi. Les contribuables auront donc un week-end de grâce sans encourir la majoration de 10 % pour paiement tardif.

Le numéro du « Monde » daté 15 octobre 1988 a été tiré à 524 122 exemplaires

(Publicité)

RÉUNION PUBLIQUE

Fédération pour une gauche alternative (FGA)
42, rue d'Avron, 75020 PARIS

« Les causes et les perspectives de l'intifada en Algérie »

avec la participation de Mohammed HARBI, Denis BERGER, Gilbert MARQUIS et Mohammed BELHADJ

Samedi 15 octobre à 20 h 30

Salle de l'AGECA — 177, rue de Charonne, 75011 PARIS, métro : Alexandre-Dumas

A B C D E F G

EN BREF

● **Inondations du Gard : indemnisation du chômage partiel.** — Après l'effort consenti par les partenaires sociaux au sein de l'UNEDIC, M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, a décidé, le 14 octobre, d'aider à l'indemnisation du chômage partiel provoqué par les inondations de Nîmes et de sa région. Les ASSEDIC verseront 85 F par jour et par personne en chômage technique, l'Etat versant pour sa part 21 F par jour et par personne. L'indemnisation est attribuée à compter du premier jour du cataclysme et est prévue pour un maximum de quatre semaines. Quatre mille salariés nîmois ont été privés de leur emploi, la première semaine, mais ce chiffre diminue à mesure que les entreprises rouvrent leurs portes.

● **Les éleveurs de moutons inquiets d'un nouvel accord CEE-Nouvelle-Zélande.** — *« Nous ne voulons pas faire la guerre du mouton, mais simplement dire que nous en avons assez »*, a déclaré M. Claude Métayer, président de la Fédératon nationale ovine (FNO). La Commission européenne se propose de présenter au conseil des ministres de l'agriculture un projet d'accord avec la Nouvelle-Zélande autorisant l'envoi en Europe de 205 000 tonnes de viande congelée (contre 245 000 tonnes actuellement) et de fixer à 6 000 tonnes les ventes de viande fraîche, avec une augmentation de 1 500 tonnes par an pour atteindre 10 500 tonnes en 1992. Selon les éleveurs de moutons, ce projet ne tient pas compte de la présentation de la viande, et il faudrait interdire l'arrivée dans les pays du Marché commun de morceaux préparés, faute de quoi on entraînerait une *« diminution dramatique »* de la production française.

● **Société de droit européen : opposition britannique.** — La Grande-Bretagne s'est fermement opposée à tous ses partenaires, le 14 octobre, à Luxembourg, lors d'un conseil des ministres chargé du marché intérieur de la CEE, sur le projet de création d'un « statut européen » pour les entreprises présentes dans plusieurs pays de la Communauté. Ce projet de la Commission européenne, rendu public en juin dernier, vise à offrir aux sociétés de dimension européenne qui le souhaiteraient, sur le plan fiscal, un statut simplifié et unifié, et sur le plan social, des possibilités nouvelles de représentation des salariés. — *(AFP.)*

● **L'Etat supportera 50 % du coût de la traversée de Lille par le TGV.** — M. Michel Delebarre, ministre des transports, a annoncé, le 14 septembre, que la traversée de Lille par le TGV serait subventionnée par l'Etat pour moitié. Le surcoût de cette traversée par rapport à une voie évitant l'agglomération est évalué à 800 millions de francs. Lorsqu'il était premier ministre, M. Jacques Chirac avait décidé que l'Etat ne supporterait que 25 % de cette somme, le reste devant être fourni par les collectivités locales concernées.

● **Mise en chantier de la première usine d'enrichissement d'uranium privée au Japon.** — La société japonaise Japan Nuclear Fuel Industries a ouvert, le 14 octobre, le chantier de la première usine privée d'enrichissement d'uranium, à Rokkasho, dans le nord de Hokkaido. Elle compte l'achever en 1991 malgré l'opposition des militants antinucléaires et des habitants de la région. Cette usine, qui représente un investissement de 180 milliards de yens (8,5 milliards de francs), sera la première d'une série de trois qui comprendra une unité de recyclage et une installation de stockage de déchets radioactifs.

● **ATHLÉTISME : nomination d'un nouveau DTN.** — Le président de la Fédération française d'athlétisme, M. Robert Bobin, a nommé Serge Bord, directeur technique national en remplacement d'Alain Piron démissionnaire.

ABONNEZ-VOUS RÉABONNEZ-VOUS

LE MONDE ET SES PUBLICATIONS

Gérez vos abonnements sur minitel
24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

ABONNEMENTS
36.15 LEMONDE

